Bod
Fr 054
Dac/Mém
102517
00102517

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016

MEMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

REPUBLIQUE DES LETTRES

EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU 102517

JOURNAL

D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Eloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME DOUZIEME.

. . . . *huc propius me,*
. . . . *vos ordine adite.*
HOR. L. II, Sat. 3. vs. 81 & 82.

A LONDRES,

CHEZ JOHN ADAMSON.

MDCCLXXIX.

00102517

MEMOIRES SECRETS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'A NOS JOURS.

L'AN MDCCLXXVIII.

1 *Juin.* Le *Journal Militaire* qui avoit été entrepris autrefois en pays étranger & n'avoit pas duré longtems, recommence depuis le premier Avril fur de nouveaux erremens & feroit très bien fait, fi le *Profpectus* étoit rempli ; mais on ne peut en concevoir une haute idée par le nom du rédacteur, qu'on fait être M. du Rofoy, affifté, il eft vrai, de quelques coopérateurs, gens du métier.

1 *Juin.* Tous les marguilliers, amateurs, fuivans de l'Opéra, font fort affligés d'un événement qui jette la conftemation dans l'Empire Lyrique. Mlle. Cecile, cette nouvelle Danfeufe qui en fait l'efpérance, l'ornement & les délices, ayant refufé de danfer, parce qu'on ne lui donnoit pas l'habit de Mlle. Guimard, M. Amelot fe trouvant à l'Opéra ce jour-là-même malheureufement, a ordonné qu'elle fût fur le champ conduite au Fort-l'Evêque & déclarée incapable de paroître déformais fur aucun Théâtre. On fe flatte que le Miniftre fe laiffera tou-

cher par les graces, la figure & la jeunesse de ce sujet encore enfant.

1 *Juin.* On parle beaucoup d'une petite fête donnée samedi à Marly par le Roi à la Reine en félicitation de sa grossesse. Il y a eu surtout un Caffé tenu par les plus jolies femmes de la cour & une Lotterie, dont le gros lot étoit un diamant de 500 Louis.

1 *Juin.* Depuis que la Faculté avoit condamné M. de Voltaire, il s'étoit tenu plusieurs conciliabules chez l'Archevêque de Paris, & le résultat avoit été d'effectuer la menace que l'Eglise faisoit, il y a longtems, contre ce chef de l'impiété, de lui refuser la sépulture chrétienne. Le Curé de Saint-Sulpice a bien vu le malade plusieurs fois, mais celui-ci faisoit le muet & le Pasteur n'en a pu rien tirer; ensorte qu'il n'a pas même reçu l'extrême onction. On ne désespere pourtant pas encore de vaincre par le secours de l'autorité, l'opiniâtreté des prêtres, qu'on appaisera d'ailleurs avec beaucoup d'argent.

2 *Juin.* Mlle. Cecile, qui a eu le bonheur de plaire au Prince de Conti, s'est prévalue de cette protection auguste & n'est restée que quelques jours au Fort-l'Evêque. On se flatte que par égard pour les plaisirs de S. A. Sérénissime il sera dérogé à l'exclusion prononcée contre cette Danseuse & qu'elle ne tardera pas à reparoître; ce que souhaitent ardemment tous les partisans de l'Art de *Terpsicore*, malgré sa quantité,

de sujets distingués qu'a l'Opéra dans ce genre. On assure même, qu'elle a déja dansé dimanche.

2 *Juin* 1778. On varie tellement sur les motifs qui ont déterminé l'évasion du cadavre de M. de Voltaire, sur ce qu'il est devenu & sur ce qu'il deviendra, qu'on ne peut encore fixer la vérité des faits. Il paroît qu'il a conservé sa tête jusqu'au dernier instant & qu'il travailloit encore la veille de sa mort. Outre les divers ouvrages qu'il avoit sur le métier, depuis qu'il avoit été élevé à la place de Directeur de l'Académie Françoise, il avoit pris à cœur son illustration & vouloit refondre son Dictionnaire.

Une consolation très grande qu'il a eue avant sa mort, l'a été de voir l'Arrêt du Parlement contre M. de Lally cassé. On assure que sur la part que lui en a donné sur le champ M. de Lally de Tolendal, il lui a répondu & témoigné sa satisfaction. On sait qu'il avoir écrit en faveur de ce fameux criminel.

3 *Juin.* M. de Vismes est enfin parvenu à rassembler une troupe de Bouffons dans cette capitale & ils devoient paroître pour la premiere fois demain dans un Opéra de leur genre en deux actes, intitulé *Delle Finte Gemelle*, ou *les Fausses Jumelles.* M. Noverre se proposoit de l'étayer d'un Ballet Pantomime de sa composition. La maladie d'un de ces histrions oblige de renvoyer à un autre jour cette représentation. Il paroît qu'on n'a pas d'eux une haute opinion, cependant on annonce le fameux Caribaldi.

4 *Juin* 1778. Les membres de Législation Dramatique rougissant de plus en plus du rôle honteux qu'ils ont joué en se rangeant sous la direction d'un chef tel que le Sieur Caron de Beaumarchais, se dispersent peu à peu; & il y a apparence que tout leur travail ne prendra nullement consistance. Quelques-uns se plaignent même que les comédiens pour se venger du projet formé de se soustraire à leur joug, cherchent à l'aggraver & deviennent plus insolens. C'est ce que vient d'éprouver tout récemment M. le Mierre à l'occasion de sa *Veuve du Malabar*, qu'il désireroit reproduire sur la scene: non-seulement il n'éprouve aucune complaisance de leur part, mais ils sont durs & recalcitrans.

5 *Juin*. La Reine aime tellement le Spectacle, que pour l'amuser il a fallu former à Marly à la hâte une salle de comédie dans une grange. C'est la Demoiselle de Montausier & la troupe de Versailles qui viennent le desservir. Les gens de la cour se plaignent d'y être fort mal à l'aise & surtout mal assis.

5 *Juin*. Autant qu'on a pu éclaircir ce qui concerne le départ du cadavre de M. de Voltaire, ne sachant trop qu'en faire & dans la crainte que l'Evêque d'Annecy, avec qui le Philosophe défunt avoit eu déja des querelles fort vives, instruit de ce qui s'étoit passé à Paris, ne secondât le fanatisme de l'Archevêque, la famille est convenue provisoirement de

le mettre en dépôt à Scellieres, Abbaye de Champagne, qui appartient à l'Abbé Mignot. Il y a été conduit par un domestique de confiance, & l'on est actuellement à se remuer auprès du gouvernement pour décider définitivement du sort des reliques de ce grand homme. On ne dit pas même où les moines les ont placées, si c'est dans l'église ou dans un lieu particulier du couvent.

A l'occasion de cette mort, on fait courir de nouveau dans le public une épitaphe Latine que fit pour M. de Voltaire l'abbé Coyer, il y a sept ou huit ans, lorsqu'il fut question de se cotiser pour lui ériger une statue.

On répand aussi en François *Diatribe contre l'Apothéose de M. de Voltaire*, en date du 25 Mai. C'est un discours qu'on lui adressa, comme il gisoit dans son lit de mort. Ce sont des idées communes de la chaire, rhabillées en assez beaux vers.

6 *Juin* 1778. Suivant les dernieres nouvelles de l'Inde, ou plutôt de l'Isle de France, M. Serré, chargé de la direction du jardin du Roi nommé *Mon plaisir*, apprenoit que les arbustes d'Epiceries continuoient à bien aller, que les Girofliers qu'il avoit imaginé de multiplier par boutures, avoient très bien réussi; mais qu'ils prospéroient encore mieux à l'Isle de Bourbon, où ils n'avoient pas été contrariés. Il ajoutoit que les Muscadiers commençoient à avoir des embryons, dont il adressoit des essais

au Ministre Ttest. Mais M. de Sartine est toujours fort circonspect sur ce genre de nouvelles, pour ne pas déplaire aux Etats Généraux.

6 *Juin* 1778. M. Marmontel a lu, il y a quelque tems, chez le Sr. de Beaumarchais à l'assemblée du Bureau de Législation Dramatique, deux chants d'un *Poëme sur la Musique*: il doit en avoir six, à ce qu'il a annoncé. Il est principalement dirigé contre le Chevalier Gluck, contre l'Abbé Arnaud & Suard, ses prôneurs: on conçoit de-là qu'il est satyrique. On a été assez content de ce que l'auteur en a débité. Cela n'approche pas pourtant de sa fameuse *Neuvaine*: c'est un Poëme en neuf chants de six cents vers chacun, qui roule uniquement sur les plaisirs physiques de l'amour & sur l'art de les varier neuf fois.

7 *Juin*. Une fille connue depuis longtems sur le pavé de Paris pour une ambulante cherchant fortune, douée d'ailleurs d'une assez belle figure, d'une taille haute, d'une vaste corpulence, d'un organe proportionné à cet extérieur, a plu au Sieur Monvel & il s'est imaginé à l'aide de ces moyens d'en faire une actrice propre à la scene françoise. Telle est la Demoiselle *Mars*, qui, pour un moment, y a reproduit le concours occasionné jadis par Mlle. Raucoux. Mais celle dont il s'agit, quoique n'ayant paru sur aucun Théâtre, a si fort roulé son corps qu'elle n'a pu exciter longtems un semblable engouement. Outre qu'elle n'est plus

jeune,

jeune, qu'elle a un mauvais accent provincial, qu'elle ne sait pas ménager sa voix, qu'elle n'a nul à plomb, qu'elle ne peut ni diriger sa marche, ni mesurer ses mouvemens, c'est qu'elle n'a point les moyens de l'ame capables de dédommager du reste. Après avoir excité de grands applaudissemens dans *Mérope*, elle a foibli considérablement dans *Phædre*, & aujourd'hui il n'en est plus question.

8 *Juin* 1778. Un Chanoine Régulier de la Sainte Trinité, vulgairement dit *Mathurins*, nommé de la Rue, enhardi par quelques essais dans la Littérature & d'un caractere naturellement inquiet & factieux, a voulu se faire un nom en perdant son Général, en détruisant son Ordre & en se sécularisant. Gâté par la lecture des Mémoires du Sieur de Beaumarchais, il s'est imaginé qu'avec de semblables libelles il réussiroit. En conséquence il en a répandu plusieurs contre M. Pichault: c'est le nom du Général. Ils ont en effet été très accueillis, parce que tout ce qui tend à décrier les moines est toujours bien reçu: enfin le Parlement vient de venger ce Chef, en ordonnant au Frere de la Rue de rentrer sous son obéissance, & de se conformer aux destinations qu'il en voudra faire. Les libelles diffamatoires sont supprimés & la Cour, pour les peines qu'auroit encourues en justice ce calomniateur, qui a même employé le faux, paroît s'en être remise à la correction paternelle du Supérieur du Religieux turbulent.

8 *Juin* 1778. On cite un très beau vers bien propre à caractériser M. Francklin & à servir d'inscription à son Portrait :

Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis.

9 *Juin.* La premiere représentation *Della finta Gemella*, ou des *Jumelles supposées*, Opéra Bouffon Italien, en deux actes, musique de M. Piccini, doit enfin avoir lieu jeudi onze. On craignoit un nouveau retard par celui d'un acteur que l'on attend ; mais le rôle d'officier qu'il devoit remplir, sera exécuté par la Signora Farnesy, jeune actrice de seize ans, qui s'en est chargée, en comptant sur l'indulgence du public qu'elle réclame.

L'Intermede sera suivi du Ballet du Sieur Noverre, dont le titre est *les petits riens*.

10 *Juin.* Le Sieur Saugrain, qui préside à l'illumination de la Capitale depuis la retraite du Sieur Château-blanc, le véritable auteur de toutes les améliorations faites en ce genre, est allé faire au Havre l'expérience d'un fanal en reverbere, plus considérable encore que celui placé sur la Tour des Baleines à l'Isle de Rhé : le dernier doit être monté sur la Tour de Chassiron en l'Isle d'Oleron.

11 *Juin* 1778. La Comédie Italienne s'occupe sérieusement de la nouveauté intitulée : *les oreilles de Midas*. Madame Trial n'y pouvant jouer par une indisposition, sera remplacée par Madame Dugazon.

11 *Juin*. Le Gouvernement ayant fait défendre à tous les Journalistes & autres Ecrivains en France de faire mention en rien de M. de Voltaire, le dernier acte de sa vie & les suites qu'il a eues sont toujours dans l'obscurité. Il passe pour constant aujourd'hui que son cadavre déposé à Scellieres, y a été enterré provisoirement par les moines & voici comment.

Après avoir ouvert ce cadavre, on l'a rassemblé, on l'a affublé d'une perruque & d'une robe de chambre : l'Abbé Mignot s'est rendu le premier au couvent, a prévenu les religieux que son oncle, quoique moribond, par une fantaisie de malade avoit désiré venir chez lui ; qu'il n'avoit pu lui refuser cette consolation, & qu'il alloit toujours lui préparer un appartement ; mais qu'il craignoit bien que ce ne fût envain. En effet peu après est arrivé le carrosse, & le conducteur a déclaré que son maître étoit mort en route, même depuis quelque tems, qu'il commençoit à puer ; & sur cette déclaration confirmée vraisemblablement par les médecins & chirurgiens de la maison gagnés, on a dès le lendemain procédé à l'inhumation.

Depuis est survenu de la part de l'Evêque de Troyes, dans le diocese duquel est l'Abbaye, défense d'enterrer cet Impie ; mais la chose étoit faite, & l'on présume avec assez de raison que ce Prélat, moins zelé que les autres, se sera conduit ainsi pour ne se brouiller avec personne.

12 *Juin* 1778. L'Académie Françoise s'est

adressée aux Cordeliers pour y faire faire un Service pour le repos de l'ame de M. de Voltaire; mais ces moines peu scrupuleux ont déclaré qu'ils en avoient reçu des défenses. La Compagnie a député vers M. le Comte de Maurepas, qui a répondu ne pouvoir rien faire à cet égard dans ce moment-ci & a exhorté Messieurs à prendre patience.

En conséquence l'Académie a arrêté qu'il ne seroit fait de Service pour aucun Académicien, que celui de M. de Voltaire n'eût été exécuté.

12 *Juin.* On commence à s'impatienter du silence de Me. Linguet: depuis son No. 24, le dernier de sa premiere année, rien ne paroît. Ses partisans même ne savent trop où il réside. On assure qu'on a délibéré à Geneve si l'on y recevroit ce fugitif turbulent, & il a été arrêté que non: ils craignent que cette exclusion n'ait été un exemple pour les divers Cantons de Suisse & même pour Neuchâtel. On le croit occupé encore à chercher un lieu où il puisse prendre pied, lui & son Journal, que les Puissances regardent avec assez de raison comme un libelle périodique. Peut-être sera-t-il obligé de retourner en Angleterre, d'où cependant on juge qu'il a reçu l'insinuation de sortir.

12 *Juin* 1778. Les *Finte Gemelle* n'ont eu aucun succès comme poëme: point d'Opéra bouffon plus triste; nulle gaieté, pas le mot pour rire, point de situation piquante. La musique contient des ariettes charmantes, mais

qui perdent beaucoup par l'ennui du récitatif, d'une longueur énorme. Il faut voir ce que ce genre-là deviendra après quelques représentations.

Quant au Ballet Pantomime des *petits riens*, il a été très applaudi : il a fait sortir les spectateurs de l'engourdissement où les avoit jettés le froid des Bouffons.

12 *Juin* 1778. Le Testament de M. de Voltaire à son ouverture a étonné tout le monde. On comptoit y trouver des dispositions qui feroient honneur à son esprit & à son cœur. Rien de tout cela ; il est très plat & sent l'homme dur, qui ne songe à personne & n'est capable d'aucune reconnoissance. Ce qui augmente l'indignation, c'est qu'il a deux ans de date & a été fait conséquemment avec toute la maturité de jugement possible. Voici les principaux articles.

A M. *Vagnieres*, son Secrétaire, son bras droit, dont il ne pouvoit se passer, qu'il appelloit son ami, son *fidus Achates*, 8000 livres une fois payées : rien à sa femme & à ses enfans.

A son domestique nommé *la Vigne*, qui le servoit depuis 33 ans, une année de gages seulement.

A la *Barbaras*, sa gouvernante de confiance, 800 livres payées une fois seulement.

Aux Pauvres de Ferney trois cens livres une fois payées.

Six livres Anglois à un M. *Durieu*; du reste rien à qui que ce soit.

A Madame Denis 80,000 livres de rentes & 40,000 livres d'argent comptant, en ce qu'il la fait sa légataire universelle : 100000 livres seulement à l'Abbé Mignot, son autre neveu, & autant à M. d'Ornoy.

13 *Juin* 1778. A en croire l'Avertissement mis à la tête *delle Finte Gemelle*, cet Opéra Bouffon offre des situations plus piquantes & plus comiques que ne le font ordinairement les ouvrages Italiens de ce genre, & en outre l'on s'est attaché particulierement au choix en l'élaguant. Le plan & le dialogue sont faciles. Les incidens ne sont point forcés. Les caracteres contrastent entr'eux, & ne dégénerent point dans un burlesque trop bas. Quant à la Musique, tout y est d'une vérité, d'un coloris & d'une fraîcheur dignes des connoisseurs. Cette derniere assertion peut être juste à quelques égards : mais pour ce qui précede : malgré le nom imposant de l'auteur, puisqu'on attribue le Poëme au Sr. Goldoni, on s'accorde généralement sur le froid & l'ennui du Poëme ; on ne varie que du plus au moins.

14 *Juin*. La Demoiselle d'Eon, trop violemment outragée par les Lettres du Sieur de Beaumarchais, pour ne pas chercher à donner à ses accusations toute l'authenticité & la légitimité possibles, fait imprimer un recueil du tout avec des additions & surtout une Lettre au

Comte de Vergennes. Son adversaire, peu curieux d'honneur, est à Marseille actuellement, occupé à faire des expéditions pour l'Amérique Angloise ; car, quoique les Insurgens lui aient retiré leur confiance, il travaille pour son propre compte, ou pour celui des dupes qui veulent bien s'associer à lui.

14 *Juin* 1778. Le Ballet des *petits riens* est composé de trois scenes épisodiques. La premiere est purement anacréontique ; c'est l'Amour pris au filet & mis en cage : la composition en est très agréable ; elle est parfaitement exécutée par la Demoiselle Guimard, le jeune Vestris & un petit enfant plein de graces. Dans la seconde, qui est le jeu de colin-maillard, c'est le Sieur Dauberval, dont le talent pour la pantomime gaie est si connu, qui le pousse au point de vérité le plus agréable & le plus folâtre. Une espiéglerie de l'Amour forme l'objet de la derniere scene. A deux Bergeres il en présente une autre déguisée en Berger ; elles en deviennent amoureuses & jalouses, & quand elles ont été bien dupes, leur compagne les désabuse. La Dlle. Asselin fait le rôle de l'homme supposé, & les Dlles. Guimard & Allard, quoique peu faites pour figurer ensemble, ceux de femmes. Dans cette scene, la plus piquante, la premiere Danseuse a principalement brillé, au point qu'à l'instant du dénouement on a crié *bis*. On est étonné de la multitude de fi-

gures variées, par lesquelles se prolonge la contredanse qui termine ce Ballet charmant.

14 *Juin* 1778. Il paroît que le Clergé ne s'est porté à son éclat fâcheux contre le cadavre de M. de Voltaire, que poussé à bout lui-même & ne pouvant pallier, comme il auroit désiré, la persévérance de ce damné mourant dans son incrédulité ; les prêtres n'ignorant pas que dans ces cas-là il faut mettre un peu d'astuce, afin de faire valoir le pouvoir de la religion, qui triomphe tôt ou tard des mécréans les plus intrépides. Le Curé de Saint Sulpice ne demandoit que l'instant d'un acte d'effroi, de complaisance ou même de dérision, tel que celui où s'étoit si heureusement trouvé l'Abbé Gauthier, pour administrer en conséquence quelque secours spirituel au moribond & s'en prévaloir. Malheureusement ce coryphée de l'impiété s'est toujours trouvé entouré de Philosophes qui, sous prétexte de lui rendre des soins, de lui donner des consolations, le soutenoient par leur présence & ranimoient les restes de son amour-propre. Enfin le Pasteur, dont la charité étoit infatigable, peu avant la mort de M. de Voltaire s'est encore approché de son lit, & lui a demandé s'il croyoit à la Divinité de *Jesus-Christ?* L'agonisant a hésité une minute ; puis a répondu : „ Monsieur le Curé, laissez-moi „ mourir en paix ;" il s'est retourné & est mort en effet, en réparant aux yeux de ses disciples la pusillanimité qu'il avoit montrée, lors de son

premier accident. Le Curé confus n'a pu employer la politique dont il comptoit se servir & a été forcé de rendre en quelque sorte hommage lui-même à la fermeté de l'Apôtre de l'incrédulité, en se comportant comme l'on a vu.

Le Gouvernement, dont la foiblesse se manifeste en tout, a fait défendre aux Comédiens de jouer aucune piece de M. de Voltaire jusqu'à nouvel ordre. Il a craint quelque fermentation dans le public ainsi rassemblé. Quel contraste avec le Couronnement du moderne Sophocle, il y a trois mois!

15 *Juin* 1778. Voici l'épitaphe Latine de M. de Voltaire, qu'on renouvelle plus justement dans cette circonstance:

Eu tibi dignum lapide Voltarium,
Qui
In Poesi magnus,
In Historia parvus,
In Philosophia minimus,
In Religione nullus;
Cujus
Ingenium acre,
Judicium præceps,
Improbitas summa;
Cui
Arrisere mulierculæ,
Plausere scioli,
Favere prophani;
Quem
Irrisorem hominum, Deumque,
Senatus, Populusque Athæo-physicus,
Ære collecto
Statua donavit.

15 *Juin* 1778. Malgré l'importance que le Sieur Palissot met à son *Triomphe de Sophocle*, prétendue comédie, rien de plus médiocre & même de plus plat. Cet écrivain, qui excelle dans la méchanceté, n'a pas le même talent pour louer.

Il prévient dans un Avis préliminaire, que cette piece avoit été envoyée le 24 Mars à Mlle. Vestris; qu'il avoit gardé l'anonyme, à raison du peu d'accueil qu'il attendoit personnellement des Comédiens, que son but étoit de la faire exécuter le jour où M. de Voltaire paroîtroit au spéctacle; ce qui eût lieu six jours après, c'est-à-dire le 30 Mars : il reproche aux acteurs de n'avoir pas eu en cette occasion l'enthousiasme du génie dont auroient été animés la Dlle. Clairon & le Sieur le Kain, & d'avoir voulu renvoyer cette nouveauté à la reprise d'*Irene*, ce qui ôtoit à l'auteur le principal caractere dont il se fait gloire, celui de Prophete, parce qu'il y prévoit tout ce qui s'est passé à cette fameuse journée, & à sa piece son mérite unique, celui de la surprise. C'est ce qui l'a déterminé à renoncer à se voir jouer, & à se faire imprimer.

Dans une Epitre Dédicatoire à M. de Voltaire, en date du 25 Avril, le Sieur Palissot prépare la palinodie, qu'il a chantée depuis dans le Journal du Sieur de la Harpe du 5 Juin. Quant à son drame, composé de quatre scenes, c'est le trait de Sophocle contre ses enfans mis en ac-

tion, que tout le monde connoît, avec quelques détails relatifs au héros du jour.

16 *Juin* 1778. Les Bouffons ont eu l'honneur de jouer samedi devant leurs Majestés: le Roi s'y est tellement déplu, qu'il n'a pu y tenir & après avoir prodigieusement bâillé, est sorti à la fin du premier acte, en déclarant qu'il ne s'étoit si fort ennuyé de sa vie. La Reine a fait meilleure contenance & quoiqu'on la vît bâiller presque malgré elle, S. M. assuroit que la musique étoit charmante & la dédommageoit de tout. Cela n'a pas empêché qu'on n'ait fait contre ces malheureux histrions l'épigramme suivante, qui porte cependant en grande partie sur le nouvel entrepreneur:

Avec son Opéra Bouffon
L'ami de Vismes nous morfond;
Si c'est ainsi qu'il se propose
D'amuser les Parisiens,
Mieux vaudroit rester porte close,
Que de donner si peu de chose
Accompagné de *Petits Riens*.

Ceci est relatif au Ballet & à son titre.

16 *Juin*. M. le Marquis de Villette, qui se flattoit de garder le cœur de M. de Voltaire & se proposoit de le placer dans sa Terre, où il lui auroit élevé un superbe Mausolée, a été obligé de le rendre à la famille qui l'a réclamé. Il paroît même qu'il en a résulté des tracasseries entr'eux, car Madame Denis, ne pou-

vant encore occuper sa maison rue de Richelieu, est cependant sortie de la rue de Beaune & est dans une maison d'ami.

17 *Juin* 1778. La seconde représentation des Bouffons qui devoit avoir lieu aujourd'hui, est remise à samedi, par l'arrivée de la basse-taille qui doit jouer le rôle de *Marescial*, qu'avoit rempli la premiere fois la Signora Farnesy. Le Sr. de Vismes se flatte que ce changement & d'autres plus essentiels produiront un excellent effet.

18 *Juin*. Les Journaux & autres ouvrages périodiques sont dans une grande crise par la catastrophe du *Mercure*, qui est suspendu depuis la déroute du Sr. la Combe qui en avoit l'entreprise. Cette suspension donne lieu à des projets de suppression totale de celui-ci & de plusieurs autres, pour en faire un qui s'enrichiroit de tant de dépouilles.

Celui de Mrs. Palissot & Clément vient de mourir d'inanition. Ces fameux critiques, dont le nom promettoit d'alimenter merveilleusement la malignité des lecteurs, n'ont pas répondu à cette attente, & l'on a été obligé, faute de souscriptions suffisantes, de s'arrêter au tiers du renouvellement de l'année.

Enfin Me. Linguet qui trouve aussi des obstacles, éveille l'espoir de ses concurrens.

19 *Juin*. Quoique l'auteur du *Courier de l'Europe* cherche à déguiser son évasion d'*Angleterre* pour ne pas décréditer sa feuille auprès

de ses lecteurs, son Correspondant ne dissimule pas qu'il réside aujourd'hui en France & il le place à Calais: cependant, par le rendez-vous des lettres qui est assigné à Boulogne sur mer, on seroit tenté de croire que c'est le lieu de sa résidence. Au reste, on s'apperçoit aisément de son embarras par le retard de ses nouvelles & la confusion qui y regne. Cette persécution misérable des Anglois est une preuve combien leur gouvernement est dégénéré de sa grandeur! combien les vues en sont aujourd'hui petites, mesquines & inconséquentes! Les feuilles de Londres ne passent même ici que difficilement & avec beaucoup de détours.

19 *Juin* 1778. L'Evêque de Rodès, grand intriguant de son métier, a si bien manœuvré qu'il a gagné en plein le procès qu'il avoit contre son Chapitre, & qu'il aura désormais la liberté d'y exercer son despotisme avec toute la tyrannie qu'il voudra. Il a obtenu de gros dommages & intérêts: en outre, les Mémoires répandus contre lui par ses adversaires sont supprimés comme libelles diffamatoires; l'Abbé de Porte-lance, député du Chapitre, est exilé dans un petit lieu du Rouergue par lettre de cachet.

19 *Juin*. Rien de plus plaisant que l'importance que mettent ici à leurs petits projets nos faiseurs de spéculations. Un Sieur de la Blancherie a imaginé une Correspondance générale sur les Sciences, la Littérature, les Arts & la

Vie des Gens de Lettres & des Artiſtes de tous les pays, & il ſe propoſe d'en publier tous les détails par quinzaine, ſous le titre de *Nouvelles de la République des Lettres & des Arts.* Il tient auſſi des aſſemblées hebdomadaires, indiquées ſous le nom de *Rendez-vous de la République des Lettres.*

Or, qu'eſt-ce que cet Agent général des Savans, des Gens de Lettres, des Artiſtes & des Etrangers diſtingués? Un jeune audacieux qui n'eſt connu par aucun talent. Où tient-il ſes aſſemblées? Dans un galetas du College de Bayeux, où il n'y a pas même de chaiſe & où il faut reſter debout depuis trois heures jusqu'à dix du ſoir que durent ces ſéances. Enfin, qu'y-fait-on? On y cauſe comme dans un Caffé, d'une façon plus incommode ſeulement. Qu'y voit-on? Des choſes qu'on trouveroit chez les Artiſtes & qui y feroient encore mieux, parce que ce feroit chaque jour & à toute heure? Où ſont ſes Correſpondances? Dans un gros livre, dans lequel il a écrit les adreſſes de quelques Savans ou Artiſtes étrangers qu'il a appriſes. —— Quant à ſon Journal, on reçoit bien l'argent pour les ſouſcriptions, mais rien ne paroît.

Malgré l'approbation que l'Académie des Sciences, on ne ſait pourquoi, a jugé à propos de donner à ce projet le 20 Mai, ſur le rapport de M. M. Francklin, le Roi, le Marquis de Condorcet & M. de Lalande, on peut aſſu-

rer par expérience que c'eſt juſques à préſent l'idée la plus folle, la cotterie la plus platte & la correſpondance la plus vuide.

19 *Juin* 1778. Comme on ſe diſpoſe à donner demain la ſeconde repréſentation des Bouffons, voici pour l'intelligence l'expoſition des *Finte Gemelle*.

Deux Seigneurs Languédociens, arrivent de Toulouſe à Paris, & deſcendent dans une auberge, dont la maîtreſſe ſe nomme *Olivetta*. *Iſabelle*, ſa voiſine, inſtruite de la venue de ces deux étrangers, ſe propoſe de s'amuſer à leurs dépens. Elle déploye ſon caractere vif & enjoué, & ſous un double rôle les captive tous deux. Chacun ſe glorifie de ſa conquête; l'un croit avoir touché le cœur d'une veuve charmante; l'autre celui d'une Demoiſelle auſſi belle qu'ingénue. Ce qui donne lieu à toutes les folies des amoureux en pareil cas. Enfin, la ſupercherie eſt découverte, & après quelques reproches, des menaces, des brouilleries & même des injures, arrive le raccommodement, d'où réſulte un double mariage.

Du reſte, les paroles rendues littéralement ont paru ſi peu propres à réuſſir, qu'aucun traducteur n'a oſé s'en charger & qu'on n'a mis en François que l'argument de chaque ſcene, très en bref.

20 *Juin* 1778. Les perſonnages des *Jumelles Suppoſées*, ſont *Belfiore*, l'un des deux gentilshommes Languédociens, d'un caractere doux

& facile, affichant son esprit & son amour pour les sciences : le rôle est rempli par le Signor *Caribaldi* tant vanté, mais dont la voix annonce un chanteur usé.

Isabella, la jeune Dame riche, aimant l'intrigue & habituée à prendre différens caracteres, tantôt celui de Madame *Accosta*, veuve éplorée, tantôt celui de *Preciosina*, fille sans expérience & ingénue. La Signora *Chiavacci* jouoit ce double personnage & est bien loin du talent dans le jeu & dans l'organe qu'il exigeroit.

Marescial, ami de *Belfiore*, est l'autre gentilhomme Languédocien, parlant beaucoup de guerre & de combats. Il faudroit un *Stentor* dans ce rôle, & l'on juge qu'une femme ne sauroit le rendre. Aussi la Signora *Farnesy* y a échoué.

Enfin la Signora *Rosina Byglioni* représente l'hôtesse *Olivetta*, espece d'entremetteuse, qui n'est que très subalterne dans la piece.

20 *Juin* 1778. L'embargo mis sur les pieces de Théâtre de M. de Voltaire a été levé enfin, & l'on a donné aujourd'hui *Nanine* pour débuter. Les Comédiens se proposent de jouer successivement toutes ses pieces, où ils esperent qu'indépendamment de leur mérite, la circonstance de sa mort & leur interdiction à cette époque attireront encore plus de monde.

21 *Juin*. La fureur a encore été vive samedi pour voir les Bouffons & malgré les protestations qu'avoient faites beaucoup d'amateurs de ne pas y retourner, la curiosité leur a fait bra-

ver l'ennui qu'ils prévoyoient, & qui n'a pas manqué de les saisir, car, malgré de grands retranchemens faits au récitatif, & la supression de scenes entieres, on soupiroit toujours après l'ariette, qui venoit trop tard & finissoit trop tôt.

Le Signor *Focbetti*, qui a rempli le rôle de *Marescial* & dont la basse-taille devoit produire un grand effet, a été très mal accueilli. On a préféré le dessus de la Signora Farnesy, & même son jeu, quoique l'un & l'autre fussent très médiocres.

Les Demoiselles *Granier* & *Gobler* ont débuté dans un Ballet entre les deux actes : la premiere dans le genre agréable, la seconde dans le genre noble. Elles ne sont pas non plus assez merveilleuses, pour que la diversion ait pu faire supporter le dégoût général des spectateurs fatigués des tristes Bouffons.

Il y a à parier que la troisieme représentation ne sera pas aussi suivie.

22 *Juin* 1778. M. Rousseau de Geneve, plus ami de la retraite que jamais, vient de quitter le séjour de Paris & de se retirer à la campagne, environ à dix lieues d'ici chez un ami qui lui a offert sa terre. Comme cette nouvelle s'est répandue depuis la mort de Voltaire, on a fait courir le bruit que le sort de ce célebre incrédule l'effrayoit & qu'il vouloit se soustraire à une persécution semblable : mais il est constaté que son évasion est antérieure.

On a voulu encore qu'elle fût la suite d'au-

tres craintes qu'il avoit à l'occasion des *Mémoires de sa vie*, paroissant imprimés dans le public: mais ces Mémoires, s'ils existent, sont fort rares; personne digne de foi n'atteste les avoir lûs ou même vus, & il faut savoir ce qu'ils contiennent pour raisonner pertinemment sur cet article.

22 *Juin* 1778. Le Sieur Panckoucke montre un Brevet, par lequel il est nommé pour succéder au Sieur la Combe dans l'entreprise du *Mercure*. Mais il se propose d'améliorer cet ouvrage d'un ennui périodique, il veut y joindre son Journal Politique & Littéraire, & le faire paroître trois fois par mois. Les coopérateurs seront pris entre les Académiciens principalement. Cependant le Sieur la Combe attribue sa banqueroute d'un demi-million aux ouvrages de plusieurs Académiciens & entr'autres au Poëme des *Incas* de M. Marmontel.

22 *Juin*. Les concurrens commencent à se mettre sur les rangs pour succéder à M. de Voltaire; si le successeur est nommé au tems prescrit par l'arrangement, ce sera l'Abbé de Radonvilliers, qui lui répondra.

22 *Juin*. Le nouveau spectacle des Boulewards doit s'ouvrir dans le mois prochain; la salle s'avance & produit un coup d'œil très agréable. On parle de le qualifier du nom de *Conservatoire*, parce que ce sera une espece d'école pour former des sujets au théâtre lyrique. Outre le Sieur Texier, à la tête

de l'entreprise, il y a un nommé *Abraham*, danseur de l'opéra, qui lui est associé pour sa partie.

23 *Juin* 1778. Entre les différentes épitaphes faites pour M. de Voltaire, il faut encore distinguer celle-ci, soit à cause de sa concision, de sa justesse & de son impartialité, soit à cause de l'illustre Auteur auquel on l'attribue, M. Rousseau de Geneve:

> Plus bel esprit que grand génie,
> Sans loi, sans mœurs & sans vertu,
> Il est, comme il a vécu,
> Couvert de gloire & d'infamie.

24 *Juin*. Les pieces de M. de Voltaire données samedi & lundi n'ont pas produit la sensation qu'en espéroient les Comédiens & ses partisans. *Nanine* a même eu peu de monde: quant à *Tancrede*, on a applaudi quelques endroits, où l'on a cru trouver des allusions, mais sans tumulte & sans cet enthousiasme excessif qu'on attendoit.

25 *Juin*. L'autorité du Sieur de Vismes sur les sujets du Théâtre Lyrique, bien loin de se consolider, reçoit chaque jour de nouvelles atteintes. Il a fréquemment des prises avec les Chanteurs, Danseurs, avec l'Orchestre & surtout avec les Demoiselles, qui lui parlent avec beaucoup d'irrévérence, & il est difficile qu'il puisse résister longtems à cette ligue générale.

26 *Juin* 1778. On confirme l'existence des

Mémoires de la vie de Jean-Jaques Rousseau ; on prétend qu'il y révele ingénuement beaucoup de choses peu honnêtes & même des crimes dont il est coupable, comme vols, &c. On ajoute que M. Le Noir l'a envoyé chercher, lui a demandé s'il avouoit ce livre & les faits qui y étoient contenus ? & qu'à tout il a répondu sans aucune tergiversation & cathégoriquement *oui* ; que là-dessus le Lieutenant de Police lui a conseillé de quitter Paris & de se soustraire aux recherches qu'on pourroit faire ; que telle est la cause de son évasion. Tout cela est si singulier & si absurde, qu'on ne le rapporte qu'à cause du personnage fort cynique & des auteurs de ce récit qui, par leurs liaisons avec le Ministre, semblent mériter quelque créance.

26 *Juin*. La Société Libre d'Emulation doit tenir aujourd'hui une assemblée générale & publique ; elle aura lieu dans une salle de l'hôtel de Soubise : elle est toujours sans une certaine consistance & même errante ; elle n'a aucun lieu fixe pour se réunir & varie souvent de domicile.

26 *Juin*. On parle encore d'une troupe foraine qui, outre celle du Sr. Texier, va s'établir sur les boulevards.

27 *Juin* 1778. Le Signor Tozoni a joué pour varier avant-hier le rôle de *Marescial* dans les *Finte Gemelle* & n'a gueres mieux réussi que le Signor *Focetti*. Il n'a pas l'étendue de voix

qu'exige ce personnage ; ce que ses partisans attribuent à sa timidité.

27 *Juin*. On parle beaucoup de deux Lettres manuscrites, à joindre à celles de M. de Voltaire au Curé de St. Sulpice, & du Curé de St. Sulpice à M. de Voltaire. Elles roulent à peu près sur la même matiere. C'est la Lettre de M. l'Evêque de Troyes au Prieur de Scellieres, & la riposte du Prieur au Prélat. Le premier, après avoir conféré à l'Archevêché avec M. de Beaumont, s'étoit adressé à ce moine pour lui intimer ses défenses motivées sur l'impénitence & l'incrédulité finale du Philosophe impie. On assure que la replique du Bénédictin est excellente, qu'il rend compte de toute sa conduite, & surtout de l'écrit qu'avoit produit l'Abbé Mignot, espece de Profession de Foi de M. de Voltaire, qu'il fit lors de son crachement de sang; il ajoute que son Supérieur se trouvant sur les lieux, il n'avoit pu que déférer à son autorité; il finit par avouer humblement son ignorance sur ces matieres. On veut que cette Epitre ait été dictée par l'Abbé Mignot, qui en fait part volontiers à ses amis intimes, mais n'ose trop la communiquer encore à cause du Clergé.

28 *Juin*. Les Comédiens François, qui depuis longtems nous font soupirer après quelque nouveauté, préparent enfin la tragédie des *Barmécides* de M. de la Harpe.

28 *Juin* 1778. La Société Libre d'Emulation a tenu vendredi sa séance publique.

M. de Saint Sauveur, Préſident, l'a ouverte par un très petit & très mince diſcours, dont le réſultat étoit de demander l'aſſiſtance du public, c'eſt-à-dire, l'augmentation des ſouſcripteurs, la meilleure maniere dont il puiſſe témoigner ſon approbation à la Société.

M. l'Abbé Beaudeau, le Secrétaire, a fait un diſcours en regle contenant trois diviſions. Dans la premiere, il a rendu compte des travaux de la Compagnie pour étendre & conſolider ſon exiſtence, en perfectionnant ſon organiſation.

Dans la ſeconde, il a détaillé les ſujets des Prix propoſés & n'a pas diſſimulé le peu de ſuccès qu'ils avoient eu; il a prétendu qu'il falloit ſe roidir & vaincre l'ingratitude & la difficulté des matieres.

Dans la troiſieme, il s'eſt étendu avec plaiſir ſur pluſieurs Inventions, ſinon parfaites, au moins décelant du talent & du génie, qui ont rêçu l'encouragement & des récompenſes de la Société.

Ce diſcours a été ſouvent applaudi. En général, la premiere partie où l'Auteur a voulu mettre de l'éloquence, a paru la moins bonne par un étalage de mots & de phraſes, auquel répugnoit ſon genre. Il a beaucoup mieux réuſſi dans les deux autres, par ſa dialectique, par ſon eſprit d'analyſe & de combinaiſon, par un dévéloppement clair, ſans trop le hériſſer de termes techniques, des objets relatifs aux arts ou

aux métiers, qu'il s'agissoit de mettre à la portée de tous les auditeurs.

Ensuite les Docteurs du Chanoy & Sallins ont cherché à faire connoître successivement aux spectateurs différens Mémoires & Machines nouvelles, dont les modeles étoient sur la table. L'Abbé Rosier a publié à la fin les Programmes des nouveaux Prix, au nombre de dix, montant à la somme de 9600 Livres.

Le Docteur Francklin étoit présent à cette assemblée, & sans doute il sera agrégé à la Société.

29 *Juin* 1778. Voici le titre du nouveau *Mercure*: *Mercure de France, dédié au Roi par une Société de gens de lettres, contenant le Journal Politique des principaux évènemens de toutes les Cours; les Pièces fugitives nouvelles en prose & en vers; l'Annonce & l'Analyse des ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles; les Causes célebres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Edits, Arrêts; les Avis particuliers*, &c.

M. de Fontanelle est toujours chargé de la partie politique; M. d'Aubenton des articles d'histoire naturelle; Messieurs Macquer & Bucquet de ceux de médecine & de chymie; l'Abbé Remy & M. Guyot des morceaux de jurisprudence; M. Suard de tout ce qui concerne la philosophie, les sciences & les arts; M. de la Harpe, enfin, de tout ce qui est du ressort

de la littérature & des spectacles: M. Imbert fournira des contes; M. M. Dorat & Berquin des idylles, des romances & des pieces fugitives, & Messieurs d'Alembert, Marmontel & Condorcet couronneront le tout par de la morale & de la métaphysique.

Il paroîtra en effet un volume de 120 pages de dix jours en dix jours.

29 *Juin* 1778. On vient de faire au Louvre une nouvelle Edition des *Maximes de M. le Duc de la Rochefoucaut.* Elle est d'une correction, d'une propreté, d'une élégance, qui fait honneur au goût de celui qui en a rédigé l'exécution typographique. On croit que c'est M. Suard, qui a fait précéder le tout d'une Notice de sa composition sur le caractere & les écrits de l'illustre auteur. On n'en a tiré qu'un petit nombre d'exemplaires pour les philosophes amis, & il ne s'en vend aucun.

29 *Juin.* Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 23 Juin 1778 ... Hier sont arrivés les portraits du Duc & de la Duchesse de Chartres; présens qu'ils font à la ville. Les Jurats sont allés les recevoir en cérémonie & les ont fait placer à l'hôtel de ville: on a tiré le canon à cette occasion.

29 *Juin.* Le *Jugement de Midas*, comédie en trois actes, mêlée de chants, a été jouée avant-hier pour la premiere fois aux Italiens, avec le succès complet qu'on avoit prévu chez Madame de Montesson.

30 *Juin.*

30 *Juin* 1778. Les Benédictins du couvent de *Sainte Croix de la Bretonnerie* sont supprimés, à peu près à l'instar des Célestins.

30 *Juin*. C'est aujourd'hui que l'Académie des Belles-Lettres doit procéder à l'élection d'un nouveau membre pour la place vacante par la mort de l'abbé Foucher. On compte que l'abbé Guenée, ce redoutable adversaire de M. de Voltaire dans sa querelle contre les Juifs, y sera nommé. Il a déjà eû les secondes voix à la derniere Election, où M. Larcher a passé; ce qui est presque une certitude de sa nomination.

30 *Juin*. Madame Diane de Polignac, Dame d'honneur de Madame Elisabeth, est une jeune personne qui n'est point mariée & sort de quelque couvent de Chanoinesses. On a trouvé assez singulier qu'on mît cette Princesse, à peine échappée de l'enfance, sous la tutelle d'une autre enfant, au lieu de la laisser à la garde de ses augustes tantes. Quoi qu'il en soit, tout le reste de la nouvelle maison de Madame Elisabeth étant à l'avenant, on lui inspire des goûts analogues. C'est ainsi qu'ayant commencé à monter à cheval durant le voyage de Marly, elle a pris une passion pour cet exercice & ne veut plus faire autre chose.

1 *Juillet* 1778. On commence à voir au pied de l'escalier du cabinet d'histoire naturelle de S. M. la statue du Comte de Buffon, qui est fort mal située en cet emplacement & n'est pas dans le point d'optique qu'il faudroit à ce mo-

nument coloſſal. M. de Buffon eſt debout, dans l'attitude d'un homme qui compoſe. Le Génie enflamme ſa figure, pleine de nobleſſe; il tient d'une main un poinçon & de l'autre un rouleau, ſuivant le coſtume antique: on lit au bas ces quatre mauvais vers ſous le titre d'*inauguration* :

Le Monarque commande & le marbre reſpire
Sous les traits de Buffon :
La nature applaudit & dans tout ſon empire
Fait révérer ſon nom.

Mais ſi ce Quatrain ne fait pas honneur au poëte, l'ouvrage en fait beaucoup au ciſeau du ſtatuaire, M. Pajon.

2 *Juillet* 1778. Voilà le jour de l'éleɛ̃tion du ſucceſſeur de M. de Voltaire qui approche & les concurrens commencent à ſe placer ſur les rangs & à former leurs brigues. On parle d'un qui excluroit bientôt les autres, ſi on lui mettoit ſérieuſement en tête d'y ſonger & s'il déſiroit cet honneur littéraire. Il s'agit du Prince de Condé. On aſſure que cette compagnie, craignant que l'orage élevé contre elle, il y a peu de tems, & qui lui a fait craindre pour ſa deſtruction, ne renaiſſe, voudroit perſuader à ſon Alteſſe par ſes flatteurs qu'elle eſt très digne de remplacer le plus bel eſprit du ſiecle; que ſon ſeul Diſcours aux Etats de Bourgogne, imprimé dans toutes les Gazettes, eſt un chef-d'œuvre d'éloquence, qui doit le faire aſſeoir au pre-

mier rang parmi les Orateurs: enfin, ils lui citent l'exemple de son oncle le Comte de Clermont, qui n'en a jamais tant fait certainement.

Mais d'autres gens dissuadent le Prince de cette folle vanité & lui disent qu'il doit se contenter de chercher à briller à la guerre parmi les héros de sa race.

3 *Juillet* 1778. Il paroît que le Clergé, malgré son zele amer, n'a pu s'escrimer comme il l'auroit désiré, contre le cadavre de M. de Voltaire, contre le Prieur qui l'a inhumé & l'Eglise qui l'a reçu dans son sein. La même foiblesse du gouvernement qui l'a empêché de se prêter aux actes de rigueur qu'auroit pu exercer la famille pour forcer le Curé de St. Sulpice, l'empêche d'autoriser les Prêtres à exercer leurs vengeances sacrées. Ce qui les pique surtout, c'est que ce héros d'impiété les ait persiflés jusqu'au dernier moment. Voici comme il faut restituer l'anecdote. M. le Curé de St. Sulpice a demandé à M. de Voltaire s'il croyoit en Dieu? A quoi il a répondu: „ oui ", très affirmativement; en ajoutant „ qu'il en avoit „ toujours fait profession, & que tous ses ouvrages l'attestoient." Interrogé ensuite s'il croyoit en *Jésus-Christ?* il a repliqué: „ *au nom* „ *de Dieu, ne m'en parlez pas*". Tels sont les termes plaisans, mais sacrementaux, dont les témoins oculaires déposent qu'il s'est servi.

3 *Juillet* 1778. Par les informations qu'on fait journellement sur le compte de Jean Jac-

ques Rousseau, on a tout lieu de croire que ses Mémoires prétendus dont on parle n'existent encore que manuscrits. Il n'est point hors du royaume, comme on l'avoit dit; il est toujours chez un M. de Girardin, fameux par ses jardins Anglois, qui lui a prêté un asyle chez lui, où il botanise & se livre à son goût pour la campagne & la retraite.

3 *Juillet* 1778. M. Dorat annonce son projet d'abandonner le *Journal des Dames*, dont les souscriptions ont diminué. On croit que le Sieur *Panckoucke* va le pensionner pour attirer à lui cette partie de Littérature & les pieces galantes dont elle étoit spécialement le dépôt.

4 *Juillet*. Les Lettres imprimées de Mlle. d'Eon ne sont autre chose que celles qui ont couru manuscrites cet hiver & qu'on a lu successivement dans le *Courier du Bas Rhin*; celui *de l'Europe*, absolument vendu au Sieur de Beaumarchais, ayant eu la malhonnêteté de refuser de publier sa défense, après avoir répandu les Lettres insolentes de celui-ci. On ne trouve pas davantage dans le petit recueil en question la fameuse Lettre à M. de Vergennes de 25 pages in-folio, la piece la plus intéressante à parcourir & à connoître: ce qui a trompé les lecteurs superficiels & peu instruits de cette querelle, c'est une Lettre en forme d'*Envoi à Monseigneur le Comte de Vergennes pour Madame la Comtesse*, en date du 15 Février 1778, par laquelle Mlle. d'Eon supplie ce Ministre de lui

présenter l'*Appel aux femmes* de la Chevaliere. Cette Epitre, qui n'étoit point dans le manuscrit, en effet est fort courte, ne roule que sur ce seul point & ne peut se confondre avec celle du 20 Janvier au même.

Quoi qu'il en soit, les honnêtes gens sont fort aises de la publicité de ces diatribes faites pour démasquer le scélérat qui en est l'objet.

4 *Juillet* 1778. Pour servir tous les goûts, le nouveau Directeur du Théâtre Lyrique a imaginé de remettre aussi de notre vieille musique. En conséquence on continue à y exécuter l'Acte de *Vertumne & Pomone*, du Ballet des *Elémens*; musique de Destouches, qu'on est à même de comparer à celle de la *Serva Padrona*.

5 *Juillet*. Le Sieur Bourgeois de Château-Blanc réclame contre la vanité du Sr. Saugrain, qui s'est fait annoncer dans les papiers publics pour l'auteur des fanaux dont on a parlé. Le premier prétend que son éleve ne fait que suivre ses modeles, ses instructions & même se servir de ses ouvriers. Il lui reproche, après l'avoir expulsé en quelque sorte de l'entreprise de la fourniture des lanternes de Paris & des gains considérables qui en résultent, de vouloir lui ravir aussi sa gloire. On ne peut qu'être touché des plaintes de ce vieillard, dont les talens se développent dans un dégré plus éminent encore dans son Fanal pour la Russie, objet de curiosité que vont voir les amateurs.

5. *Juillet*. Le fameux Jean-Jaques Rous-

ſeau n'a pas ſurvécu longtems à Voltaire ; il vient de mourir dans le lieu de ſa retraite à Ermenouville.

On dit aujourd'hui que les bruits qui ont couru ſur lui & ſes Mémoires viennent d'un *Supplément* à ſes Oeuvres, en effet imprimé, & où il y a beaucoup de choſes ſingulieres.

6 *Juillet* 1778. On croyoit que le Maréchal Duc de Richelieu, honteux du rôle infâme que lui font jouer ſes gens d'affaires, en perſiſtant à vouloir faire valoir le teſtament de la Dame de Gaya en ſa faveur, au préjudice de ſon légitime héritier, feroit le premier à provoquer un Arrêt qui infirmât cet acte de démence, d'injuſtice & de vanité puérile : mais il perſiſte ; ce qu'on a lieu de juger par un Mémoire de Me. Aved de Loizerolle contre ce Seigneur. Le nouvel orateur ne le plaſſante pas auſſi ſingulièrement que Me. Boucher, mais ne l'humilie pas mal & cherche à le faire rougir de ſa baſſe & ſordide cupidité.

6 *Juillet*. Le Sieur de Beaumarchais, toujours actif & cupide ; après avoir fait ſon expédition à Marſeille pour une ſpéculation maritime, s'eſt tranſporté à Aix, où il s'occupe férieuſement à faire juger ſon procès contre le Comte de la Blache.

6 *Juillet*. Le Sieur Panckoucke, en vertu du Brevet qui lui accorde l'entrepriſe du *Mercure*, éleve les plus grandes prétentions. Il ne ſe contente pas d'avoir déja englobé le *Journal*

François, celui *des Dames*, celui *de Politique & de Littérature*, il voudroit que les autres devinssent encore au moins tributaires du sien à cause de sa primatie.

7 *Juillet* 1778. C'est le deux de ce mois que Rousseau revenant de la promenade à neuf heures du matin, est mort d'une attaque d'apoplexie, qui n'a duré que deux heures & demie. Il avoit dessein depuis quelque tems de quitter Paris ; il a cédé aux instances de l'amitié & s'est établi sur la fin de Mai dernier dans une petite maison qui appartient au Marquis de Girardin, Seigneur d'Ermenouville, & située près du château.

Ce Seigneur lui a rendu les honneurs funebres: son corps, après avoir été embaumé & enfermé dans un cercueil de plomb, fut inhumé le samedi suivant 4 du présent mois, dans l'enceinte du Parc d'Ermenouville, dans l'isle dite *des Peupliers*, au milieu de la place d'eau appellée *le petit lac* & située au midi du château, sous une tombe décorée & élevée d'environ six pieds. Rousseau étoit né le 28 Juin 1712.

7 *Juillet*. Le Sieur Colalto, acteur de la Comédie Italienne dans le rôle de *Pantalon*, où il excelloit depuis environ vingt ans, est mort le dimanche 5 de ce mois. Il étoit en outre auteur de plusieurs canevas : mais la piece des *trois Jumeaux Vénitiens* doit rendre son nom immortel ; c'est sans contredit une des meilleures qu'il y ait au théâtre de ce Spectacle.

& l'on se ressouviendra longtems de l'art étonnant avec lequel le Sr. Colalto y exécutoit & varioit ses différens rôles.

8 *Juillet* 1778. Le tems d'entrer dans les Ordres avançant pour M. l'Abbé de Bourbon, & S. M. persistant à ne pas vouloir le gêner sur sa vocation, ainsi qu'elle le lui a déclaré au commencement de son regne, a voulu s'en assurer. Elle a prié Madame Louise d'y procèder en examinant les dispositions de ce jeune ecclésiastique. M. l'Abbé de Bourbon a témoigné une ardeur sincere pour cet état, & rien ne s'oppose plus à son désir. Il avoit même celui de se faire recevoir Docteur de Sorbonne, mais il s'est trouvé un obstacle d'étiquette: c'est qu'en vertu de sa naissance réconnue, il a prétendu devoir faire ses exercices dans le fauteuil & couvert. La Sorbonne étoit disposée à lui rendre cet honneur, mais M. le Comte de Maurepas qui n'aime point cette progéniture du feu Roi, a prétendu qu'il n'avoit qu'à se faire recevoir Docteur en Droit.

M. l'Abbé de Bourbon est toujours au Séminaire de St. Magloire, où il occupe une maison particuliere: Mrs. de Saint Fare & de Saint Albin, les bâtards du Duc d'Orléans & de Mlle. Marquise, aujourd'hui Madame de Villemonble, y sont aussi, mais ne fraient point avec le premier: sa mere s'y oppose.

8 *Juillet*. On donnera demain à l'Opéra la premiere représentation *delle due Contesse*, ou *les*

deux Comtesses, Intermede en deux actes, dont la musique est de Paésiello. Il sera suivi d'un nouveau Ballet Pantomime du Sieur Noverre, intitulé *Annette & Lubin.*

9 *Juillet* 1778. Il est question sérieusement d'abattre le petit Châtelet, qui obstrue le passage dans cette partie de la ville, débouché de grosses voitures considérables. En le faisant sauter, l'hôtel-Dieu auroit la facilité de prolonger une aîle parallele sur l'autre bord de la riviere, à celle qu'on construit à présent; ce qui assureroit pour jamais l'établissement de cet hôpital en ce lieu, d'où l'on a tenté vainement de l'ôter.

10 *Juillet.* Aux différens Journaux dont le *Mercure* nouveau doit s'enrichir, il faut joindre encore celui des *Théâtres*, qui vient de prendre fin.

10 *Juillet.* On assure qu'on n'a pu persuader au Prince de Condé de se mettre sur les rangs pour la place vacante à l'Académie Françoise, & qu'il renvoye cet honneur à M. Déformeaux, le véritable auteur du discours, qu'il a choisi entre plusieurs autres.

11 *Juillet.* Les *deux Comtesses* n'ont eu aucun succès comme poëme, il est sans contredit plus burlesque que les *deux Jumelles* & non moins plat. Il y a des ariettes charmantes, mais il faut passer à travers des scenes si longues & si ennuyeuses pour y parvenir, que les détracteurs du nouveau genre persistent à prétendre qu'il ne peut prendre ici.

Quant au Ballet pantomime d'*Annette & Lubin*, il a été supérieurement exécuté ; mais il est à craindre, qu'en prodiguant trop ce genre, il ne produise plus d'effet & ne devienne trivial.

12 *Juillet* 1778. On parle d'un Réglement fait depuis quelques jours à l'Opéra, par lequel les femmes à haute coëffure ne feront pas admises à l'Amphithéâtre. C'est le Sr. de Vismes qui a imaginé cette police, qui a d'abord l'air d'une plaisanterie, mais qu'on assure exister. On ne pourra le croire cependant qu'il ne soit affiché. On s'en moque en attendant. On dit que la Dlle. Saint Quentin, si renommée pour les nouvelles coëffures, en a imaginé une dernierement, qu'on appelle *à la de Vismes*, & que c'est une coëffure platte. Au reste, comme il ne va gueres en cet endroit que des filles, des actrices, ou des femmes à entrée, le Directeur actuel a peut-être cru pouvoir s'arroger le droit d'examen & d'exclusion.

13 *Juillet*. On prétend que le sujet des *Barmécides*, nouvelle Tragédie de M. de la Harpe, exécutée pour la premiere fois avant-hier, est tiré des *mille & une nuits*, c'est-à-dire d'un recueil des contes à dormir debout. Ceux dont la piece est tissue, y ressemblent beaucoup, mais sont cependant trop cruels & trop atroces pour produire sur le spectateur un pareil effet. On en jugera par les principaux traits de la fable. C'est d'abord le Calife *Aaron*

qui fait périr les *Barmécides*, pareeque l'un d'eux, son Ministre, a épousé secrétement la sœur de ce Souverain; c'est le bourreau chargé de l'exécution tyrannique qui s'attendrit & pour sauver le chef de cette famille, se permet de sang froid la barbarie de massacrer un esclave innocent qu'il substitue à son maître. C'est le tyran si sanguinaire qui oublie un enfant du Ministre que sauve le même bourreau. Ensuite le pere & le fils sont cachés séparément. Le dernier est porté en tribut parmi les enfans que l'Arabe est obligé d'offrir à *Aaron*; il devient, comme de raison, un grand homme & prend la place de son pere. Cependant le Calife s'est répenti de sa cruauté; il a fait élever un Mausolée au vieux Barmécide & tous les jours il y vient pleurer. Enfin un certain *Saed*, le sauveur du pere & du fils, déclare à ce dernier sa naissance & lui remet une lettre de son pere mort qui l'exhorte à le venger. Conjuration en conséquence toute préparée, à la tête de laquelle est une Princesse, véritable héritiere du trône & le seul reste de sa famille. *Barmécide* le jeune, en est aussi amoureux; mais *Aaron* la lui a refusée; ce qui le détermine encore plus aisément à devenir le chef de cette conjuration, sans qu'aucun sentiment de reconnoissance pour son bienfaiteur le fasse hésiter un instant. Arrive un vieillard, qui dit être chargé de révéler au Calife une conspiration, & ce vieillard c'est le vieux *Barmécide* ressuscité, qui trouve plus

grand de sauver la vie au tyran que de le détrôner. Il se fait connoître & apprend ce qui va résulter de sa révélation, il persiste. Imbroglio du diable qui naît de tout cela, dont le dénouement est une révolte, dans laquelle périt le fils d'*Aaron*, le seul peut-être qui méritât d'être épargné, n'étant pour rien dans tant d'horreurs. Les coupables sont sauvés par l'intercession du vieux *Barmécide*, en récompense de son zele héroïque, & *Aaron* fait épouser la Princesse au fils de son ancien Ministre & leur assure le Trône.

Tel est le canevas de cette tragédie, absolument contre les mœurs d'un bout à l'autre, où l'héroïsme même est faux & outré continuellement, est mêlé de bassesse & d'infamie ; en sorte qu'il n'y a pas un personnage à qui, avec un peu d'honnêteté dans l'ame, on voulût ressembler. On voit que l'auteur, pour faire des tours de force merveilleux, a absolument oublié de descendre dans le cœur humain & ne sait peindre ni ses foiblesses, ni ses vertus ; en sorte que tous ses caracteres sont manqués & ne peuvent conséquemment produire aucun intérêt.

13 *Juillet* 1778. Tout le monde se souvient du fameux l'Ecluse ; c'est lui qui reparoît sur la scene, qui va d'abord établir un spectacle à la foire Saint Laurent, & qui ensuite reviendra sur les Boulevards & se doit construire une

ſalle auprès de *Torré*. Il s'agit de ramener l'ancien Opéra-Comique à vaudevilles.

Le Conſervatoire s'avance & a déjà écrit en lettres d'or ſur ſon frontiſpice: *Eleves pour la Danſe de l'Opéra.*

14 *Juillet* 1778. Une Lettre d'un certain Marquis de Villevieille, protégé de M. de Voltaire, inſérée dans le *Journal de Paris* contre M. de la Harpe, qui n'a ſemblé profiter de la faculté d'ouvrir la bouche ſur le compte du défunt, que pour critiquer ſon maître & ſon bienfaiteur, ayant paru à la veille de la premiere repréſentation des Barmécides, l'a ſingulierement ému, au point qu'il en a verſé des larmes de rage. Il s'eſt remis cependant; ſon amour-propre l'a raſſuré & il a fait bonne contenance en cet inſtant fatal, malgré les huées fréquentes. Après la piece, ayant trouvé le Sieur la Rive chargé du rôle d'*Aaron*, qui a produit quelque effet au cinquieme acte & a relevé la tragédie, dont la chûte devenoit complette, il l'a embraſſé, en lui diſant qu'il lui devoit *ſon triomphe*. Mais cette joie affectée n'étoit pas ſincere; le poëte ſouffroit intérieurement & il en a eu une diarrhée violente. A la ſeconde repréſentation, s'étant apperçu qu'il y avoit très peu de monde aux *Barmécides*, ce ſpectacle lui a ſerré le cœur encore; il n'a pu y tenir & eſt ſorti. Cependant, comme la ſorte de public qui y aſſiſtoit, n'étoit compoſée que de ſes prôneurs ou gagiſtes, il a recueilli

beaucoup d'applaudissemens & des messagers fideles lui en sont venus rendre compte; ensorte qu'il est un peu mieux portant, mais non sa piece, que vient étouffer de concert une chaleur excessive

15 *Juillet* 1778. Les Lettres de Hambourg apprennent que Mlle. Raucoux, qui s'étoit retirée dans cette ville avec la Dlle. Souck, non moins renommée qu'elle pour le vice dont on accusoit la premiere, s'y étant permis des escroqueries qui ont attiré l'attention de la justice, ces deux courtisannes, malgré l'étatalage de leurs charmes, ont été condamnées à être fouettées, marquées & bannies. Quelle chûte, pour l'une, dont le début à la Comédie Françoise lui avoit attiré une célébrité sans exemple juques-là, & pour l'autre, ayant vu dans ses fers le frere d'un grand Roi!

16 *Juillet.* M. le Marquis de Girardin est par sa mere un petit-fils du fameux *Hatte*, ce fermier général renommé pour ses richesses, dont il a eu une grande partie. Il étoit un des plus dociles disciples de Rousseau, & lui & sa femme l'imitoient en tout dans leur genre de vie très cynique. Ils ont regardé comme une bonne fortune de recueillir le cadavre du Philosophe : outre ce devoir rempli envers un grand homme, ils rendent ainsi leur jardin à l'Angloise le plus curieux par un monument unique, & l'on assure qu'ils ont commandé un Mausolée à un fameux sculpteur.

17 *Juillet* 1778. On a été bien ſurpris de voir le Docteur Francklin chargé des affaires les plus graves ſe prêter à la fête que lui a donnée ces jours-ci la *Loge des Neuf Sœurs* & paſſer une journée entiére parmi un tas de jeunes gens & de poëtereaux, qui l'ont enivré à l'envi d'un encens fade & puérile.

On lui a donné le tablier de M. de Voltaire,

18 *Juillet* 1778. *Le Baptême à la Grecque à M. le Comte Strogonoff, Seigneur Ruſſe, ſur le baptême de Mlle. ſa fille.*

Oui, vous baptiſez mieux que nous,
Cher Comte, il faut que j'en convienne:
Le Diable eſt mieux chaſſé par vous
Que dans notre Egliſe Romaine.
Que peuvent quelques gouttes d'eau
Contre la tache originelle?
Chez nous à peine elle ruiſſelle,
Vous y plongez l'enfant nouveau:
Voilà, Comte, ce qui s'appelle
Envoyer le Diable à vau-l'eau.
Quand Pierre dans ſon eau-luſtrale
Trempant ſon triſte goupillon,
Croyoit par ſon aſperſion
Donner la grace baptiſmale
A mainte & mainte Nation,
A coup ſûr plus d'un Néophite
Dût, échappant à l'eau bénite,
Garder ſa tache & ſon Démon.
Jean Baptiſte étoit bien plus ſage,

Il conduifoit dans le Jourdain
Hommes & femmes de tout âge,
Accompagnés de leur parrain.
Là baignant fes cathécumenes
Et par-deffus & par deffous;
Les Diables, comme des hiboux,
De leurs corps fortoient par douzaines,
Et s'échappoient par tous les bouts.
Il n'eft point d'efprit plus rebelle
Que celui qui fe fit ferpent
Pour tenter la femme d'Adam.
Eve, fans doute, étoit très belle:
Lucifer en plus fut ardent
Pour fe bien cantonner chez elle.
Depuis toute beauté femmelle
N'a point dans fon corps de parcelle
Où ne fe loge le méchant,
Joli minois, taille élégante,
Pieds délicats & faits au tour,
Tettins arrondis par l'Amour,
Bras potelés, bouche charmante,
Par deffus tout, un œil fripon,
Tous ces appas ont leur démon.
Lifez Bougeant (*) fur ce chapître,
Et vous plaindrez à jufte titre
Notre fouci, notre embarras,
Quand d'une immonde fourmilliere
Nous voulons purger tant d'appas

(*) Le Pere Bougeant, Jéfuite, auteur d'un petit Traité *fur l'ame des bêtes & fur celle des femmes*, qu'il prétend animées par des démons.

Par notre Baptême ordinaire
Il faut le vôtre en ce cas-là,
Surtout pour fille de Comtesse,
Qui dans quinze ans nous offrira
L'esprit, la grace enchanteresse
De la Maman qui la forma.
Je ne dis rien de son Papa,
Que le plus mince éloge blesse;
Mais pourtant, si je connoissois
Quelque mot qui rimât en *Ecque*,
Sans le flatter je m'écrierois:
Vive le Baptême à la Grecque!

18 *Juillet* 1778. Mercredi dernier la piece des *Barmecides* est presque tombée dans les regles. Il n'y a eu que 850 livres de recette. Le comédien Monvel, dont M. de La Harpe avoit fort maltraité l'*Amant bourru* dans son Journal, a pris sa revanche par une *Complainte* sur l'air *des Pendus*, intitulée *les Barmécides*. C'est une critique très détaillée & conséquemment un peu longue de cette tragédie; elle est très juste & le résumé des observations de tous les connoisseurs. Elle a vingt-trois couplets.

19 *Juillet*. Aujourd'hui on a fait sur l'eau, depuis le Pont-neuf jusques aux Invalides, différens exercices du scaphandre, tendans à démontrer la sûreté & l'utilité de ce corcelet, dont l'Abbé de la Chapelle prétend être l'inventeur & construit par M. Hirault. Il est certain aujourd'hui qu'on parle fortement d'une descente en Angleterre, que ce vê.ment

pourroit être d'un grand fecours, s'il conſervoit à l'individu effectivement toute la liberté des mouvemens & lui donnoit la facilité de faire les évolutions qu'il voudroit.

19 *Juillet* 1778. Aujourd'hui que le *Jugement de Midas*, ayant un ſuccès général, a permis à ſon auteur M. Delhi de ſe nommer, on lui en conteſte l'invention, on veut qu'il ait pris ce ſujet dans une piece Angloiſe, quoiqu'elle ne ſoit nullement dans le génie du théâtre comique de cette nation, & qu'elle ſoit remplie de ſcenes délicates, de détails charmans, de jolies choſes qui ſemblent plutôt appartenir à la nôtre. *Apollon* ſurtout a un ton de perſiflage digne du petit-maître de la cour le plus ſpirituel & le plus exercé.

Quoique la mélodie en ſoit très agréable, on ne la trouve pas auſſi céleſte qu'on la voudroit dans la bouche de ce Dieu & de ce Dieu de la muſique.

20 *Juillet*. M. Diderot eſt un de ceux qui craignent le plus la publicité des Mémoires de Rouſſeau ; il dit qu'ayant paſſé près de vingt ans de ſa vie dans la plus grande intimité avec lui, il ne doute pas que ce cynique ne diſſimulant rien & nommant chacun par ſon nom, n'ait relevé beaucoup de choſes qu'il préféreroit de voir reſter dans l'oubli. On jugeroit par ſes diſcours que Rouſſeau étoit un méchant homme au fond.

21 *Juillet*. M. Jean Jacques Rouſſeau étoit

fort lié avec un horloger, beau-pere du Sr. Corencé, l'un des entrepreneurs utiles du *Journal de Paris*. On croit que c'est cet horloger qui est dépositaire des papiers & autres effets littéraires de la succession de ce Philosophe. Comme on avoit fait courir des bruits sinistres sur sa mort, qu'on prétendoit volontaire, il se répand un extrait des minutes du Bailliage & Vicomté d'Ermenouville du 3 Juillet, par lequel il est constaté juridiquement & d'après la visite des gens de l'art, que Rousseau est mort d'une apoplexie séreuse.

Quant aux motifs de sa retraite, ils sont également contenus dans un écrit de sa main daté du mois de Février 1777, par lequel l'on voit que forcé de quitter Paris par la modicité de son reveau, il demande une retraite. Il ne rend point compte, au surplus, des raisons qui l'avoient obligé de se priver des secours qu'il se procuroit en copiant de la musique, genre de travail dont il s'étoit abstenu depuis quelque tems. Voici ce singulier Mémoire domestique :

„ Ma femme est malade depuis longtems, „ & le progrès de son mal qui la met hors „ d'état de soigner son petit ménage, lui rend „ les soins d'autrui nécessaires à elle-même, „ quand elle est forcée à garder son lit. Je „ l'ai jusqu'ici gardée & soignée dans toutes „ ses maladies ; la vieillesse ne me permet „ plus le même service. D'ailleurs, le ména-

„ ge, tout petit qu'il est, ne se fait pas tout
„ seul; il faut se pourvoir au dehors des cho-
„ ses nécessaires à la subsistance & les prépa-
„ rer; il faut maintenir la propreté (*) dans
„ la maison. Ne pouvant remplir seul tous ces
„ soins, j'ai été forcé, pour y pourvoir, d'es-
„ sayer de donner une servante à ma femme.
„ Dix mois d'expérience m'ont fait sentir l'in-
„ suffisance & les inconvéniens inévitables & in-
„ tolérables de cette ressource dans une posi-
„ tion pareille à la nôtre. Réduits à vivre ab-
„ solument seuls, & néanmoins hors d'état de
„ nous passer du service d'autrui, il ne nous
„ reste dans les infirmités & l'abandon qu'un
„ seul moyen de soutenir nos vieux jours:
„ c'est de trouver quelqu'asyle où nous puis-
„ sions subsister à nos frais, mais exempts
„ d'un travail qui désormais passe nos forces,
„ & de détails & de soins dont nous ne som-
„ mes plus capables. Du reste, de quelque
„ façon qu'on me traite, qu'on me tienne en
„ clôture formelle ou en apparente liberté,
„ dans un hôpital ou dans un désert, avec
„ des gens doux ou durs, faux ou francs, (si
„ de ceux-ci il en est encore) je consens à

(*) Il est écrit en note en cet endroit: „ mon
„ inconcevable situation, dont personne n'a d'idée,
„ pas même ceux qui m'y ont réduit, me force
„ d'entrer dans ces détails ".

„ tout, pourvu qu'on rende à ma femme les „ soins que son état exige, & qu'on me don„ne le couvert, le vêtement le plus simple & „ la nourriture la plus sobre jusqu'à la fin de „ mes jours, sans que je ne sois plus obligé „ de me mêler de rien. Nous donnerons pour „ cela ce que nous pouvons avoir d'argent, „ d'effets & de rentes, & j'ai lieu d'espérer „ que cela pourra suffire dans des provinces où „ les denrées sont à bon marché, & dans des „ maisons destinées à cet usage, où les ressour„ces de l'économie sont connues & pratiquées, „ surtout en me soumettant, comme je fais de „ bon cœur, à un régime proportionné à mes „ moyens."

22 *Juillet* 1778. *Apologie de l'Etat Religieux, dans laquelle on prouve que les Ordres & les Congrégations réguliers sont très utiles à la religion & à la société: & que l'Incrédulité seule peut avoir intérêt à les deshonorer & à les détruire.* Telle est une brochure nouvelle fort rare, parcequ'étant spécialement dirigée contre la *Commission concernant les Réguliers*, celle-ci a le plus grand intérêt d'en empêcher la publicité.

23 *Juillet.* On parle déja d'un nouvel opéra, que le Chevalier Gluck doit nous donner cet hiver: c'est *Iphigénie en Tauride.* Ce sujet noir & tragique est parfaitement dans son genre. Reste à savoir si l'auteur du poëme

qu'on ne nomme pas encore, aura fait des paroles dignes de ce grand maître.

24 *Juillet* 1778. Les ennemis de Me. Linguet triomphoient depuis quelque tems de son silence & de son inaction ; ils s'étoient même enhardis à publier qu'il avoit été arrêté & le plaçoient dans diverses citadelles tour à tour : il passe pour constant, au contraire, que n'ayant pu se fixer en Suisse, il est venu à Paris pour l'arrangement de ses affaires domestiques, qu'il y est resté quelques jours & a obtenu la permission d'emporter ses meubles & effets, même avec quelques immunités : on ajoute enfin qu'il a eu audience des Ministres contre lesquels il a écrit si amérement & qu'ils l'ont accueilli avec bonté.

25 *Juillet*. Tout ce qui concerne un grand homme & surtout M. de Voltaire, étant précieux, voici les pieces dont s'étoit muni l'Abbé Mignot avant de se rendre à Scellieres.

1o. Il requit du Curé de Saint Sulpice la renonciation suivante :

„ Je consens que le corps de M. de Voltaire „ soit emporté sans cérémonie, & je me départs „ à cet égard de tous droits curiaux ".

2o. Il extorqua de l'Abbé Gaulthier la déclaration suivante :

„ Je soussigné certifie à qui il appartiendra, „ que je suis venu à la requisition de M. de „ Voltaire, & que je l'ai trouvé hors d'état de „ l'entendre en confession ".

3°. Le tout étoit précédé de la déclaration suivante :

„ Je soussigné déclare, qu'étant attaqué de-„ puis quatre jours d'un vomissement de sang, „ à l'âge de 84 ans, & n'ayant pu me traîner „ à l'église, M. le Curé de St. Sulpice ayant „ bien voulu ajouter à ses bonnes œuvres celle „ de m'envoyer M. l'Abbé Gaulthier Prêtre, „ je me suis confessé à lui, & que si Dieu „ dispose de moi, je meurs dans la sainte „ religion Catholique, où je suis né, espérant „ de la miséricorde Divine qu'elle daignera „ pardonner toutes mes fautes, & que si j'a-„ vois scandalisé l'église, j'en demande par-„ don à Dieu & à elle. *Signé* VOLTAIRE, le „ deux Mars 1778, dans la maison de M. le „ Marquis de Villette, en présence de Mr. l'Ab-„ bé Mignot, mon neveu, & de M. le Marquis „ de Villevieille, mon ami.

26 *Juillet* 1778. Le Sieur Couture, l'Architecte chargé de la construction du Palais, se plaignoit depuis le commencement de ses travaux d'être gêné par la Tour de Montgomery. Ce vieux monument faisoit partie de la Conciergerie, il servoit à renfermer les fameux coupables; Damiens y avoit été. Le Premier Président d'Aligre y étoit attaché, il ne vouloit point la laisser démolir, ensorte qu'il avoit fallu faire deux plans. Enfin, au moment critique M. d'Aligre a consenti à la démolition & rien ne peut plus empêcher l'artiste de s'évertuer; il va

ſe donner carriere & le nouvel édifice coûtera infiniment plus qu'on l'auroit déſiré.

27 *Juillet* 1778. M. le Chevalier du Coudrai qui avoit commencé de faire imprimer les *Anecdotes ſur M. de Voltaire*, a vu ſon ouvrage arrêté au milieu de l'impreſſion. Cependant il paroît que les journaux commencent à ſe donner carriere & l'on trouve dans celui de Bouillon, intitulé *Journal Encyclopédique*, du 15 Juillet, un recueil de faits & de pieces qui ne peuvent que déplaire au Clergé.

27 *Juillet*. On montre manuſcrite la Préface des Mémoires de Rouſſeau. Si elle eſt authentique, elle donneroit lieu de croire qu'ils contiennent les faits étranges dont on a parlé & bien d'autres. C'eſt vraiſemblablement ce qui a fait courir tous les bruits qui ont mis en l'air les amateurs & les curieux, mais inutilement juſqu'à préſent.

27 *Juillet*. C'eſt Madame Denis qui avoit permis au Marquis de Villette de prendre le cœur de M. de Voltaire ; ſes neveux s'y ſont oppoſés. On voit en conſéquence une lettre, ſignée *Abbé Mignot*, *de Dampierre*, *d'Hornoy*, adreſſée au libraire *Panckoucke*. Elle eſt du 15 Juillet. La voici :

Monſieur,

Un bruit accrédité par quelques papiers publics étrangers, s'étant répandu dans Paris, que le

cœur

cœur de feu M. de Voltaire avoit été distrait de son corps, pour qu'il lui fût fait des obseques particulieres ; nous, ses neveux, plus proches parens mâles, par conséquent chargés du soin de ses funérailles, assurons, comme nous l'avons déjà fait dans une protestation publique déposée chez Me. Dutertre, Notaire, & signée de toutes les parties intéressées, que le testament de feu M. de Voltaire, ni aucun écrit émané de lui, n'indiquent qu'il ait jamais voulu que cette distraction fût faite en faveur de qui que ce soit, ni d'aucun monastere, ni d'aucune église ; que nous n'y avons point consenti, ni pu, ni dû y consentir ; que le procès-verbal d'ouverture & d'embaumement déposé chez le même Notaire, ne fait aucune mention de cette prétendue distraction, qu'il ne paroît aucun acte qui en fasse foi ; & que dans de pareilles circonstances ce qui pourroit avoir été entrepris à cet égard, feroit absolument illégal ; que ce qui pourroit avoir été distrait du corps de M. de Voltaire sans aucune des formalités indispensables, ne feroit susceptible d'aucun honneur funebre. Nous vous prions, Monsieur, pour l'intérêt de l'ordre public & de la vérité, d'insérer cette assertion dans le prochain Mercure. Nous sommes très-parfaitement, Monsieur, vos très-humbles & très-obéissans serviteurs, l'Abbé *Mignot*, *de Dampierre*, *d'Hornoy*.

28 *Juillet* 1778. Extrait du regiſtre des actes de sépulture de l'Abbaye Royale de Notre

Dame de Scellieres, Diocese de Troyes.....

„ Ce jourd'hui deux Juin 1778 a été inhumé dans cette église Messire François-Marie Arouet de Voltaire, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, âgé de 84 ans ou environ, décédé à Paris le 30 Mai dernier, présenté à notre église le jour d'hier, où il est déposé, jusqu'à ce que, conformément à sa derniere volonté, il puisse être transporté à Ferney, lieu qu'il a choisi pour sa sépulture; ladite inhumation faite en présence, &c."

Cette piece est encore tirée du *Journal Encyclopédique*, où l'on lit d'autres circonstances ajoutées pour rendre plus odieuse la conduite du Clergé envers le cadavre de M. de Voltaire, dont la conduite prouveroit qu'il a au moins voulu satisfaire à l'extérieur.

1°. Le journaliste avance que lors de son accident du mois de Mars, ce fût M. de Voltaire qui, de son propre mouvement, envoya chercher l'abbé Gaulthier, qui s'étoit, il est vrai, présenté à lui lors de son arrivée, & lui avoit offert, en cas de maladie, les secours spirituels.

2°. M. de Voltaire se confessa, pendant plus d'une heure, à l'abbé Gaulthier & donna ensuite la déclaration qu'on a vue, dans laquelle cependant par une contradiction assez sensible avec l'écrivain, il regarde M. l'abbé Gaulthier comme un délégué de M. le Curé & envoyé par

ce Pasteur ; ce qu'il n'auroit pu dire s'il l'eût mandé lui-même ; d'ailleurs, comment ce bon Prêtre souffre-t-il que M. de Voltaire dise cela dans un écrit dont il a participation, qu'il doit garder entre ses mains ? Ce qui annonceroit de sa part du moins un mensonge pieux, s'il se fût déclaré venir de la part du Pasteur, lorsque celui-ci n'en savoit rien.

3°. M. le Curé de Saint Sulpice, suivant le même récit, vint voir M. de Voltaire le même jour, prit copie de cette profession de foi & la déclara authentique par un écrit qu'il donna à M. l'abbé Mignot, en ajoutant seulement que l'abbé Gaulthier n'avoit pas été envoyé par lui, comme le malade l'avoit cru. Le malade n'avoit donc pas envoyé chercher le confesseur.

4°. M. de Voltaire, durant sa derniere maladie de près de quinze jours de durée, n'a jamais eu la tête libre deux minutes de suite. Le journaliste oublie que deux pages avant il rapporte la lettre écrite par le moribond à M. de Lally, lettre qui n'annonce rien moins qu'un homme en délire, & qu'un homme occupé de sa conscience ; cependant, dit-il, c'est cette raison qui a empêché M. le Curé de Saint Sulpice de le voir, comme il étoit invité par la famille.

5°. Enfin le samedi 30 Mai, M. de Voltaire, dans un instant lucide, ayant envoyé chercher M. l'abbé Gaulthier, M. l'abbé Mignot

alla chercher aussi le Curé, qui vint avec le Confesseur ; mais par le peu de mots que M. de Voltaire prononça avec peine, ces deux Messieurs jugerent, & M. le Curé en prit à témoins la famille, qui étoit présente, *que le malade n'avoit pas sa tête.*

La fausseté de ce récit se démontre par les contradictions dans les faits.

28 *Juillet* 1778. Jeudi dernier les Comédiens Italiens se proposoient de jouer *l'Inconnu persécuté*, intermede Italien ajusté au Théâtre par M. Moline, musique d'Anfossi. Mais M. de Vismes le leur a fait défendre, prétendant que c'étoit aux Bouffons à exécuter ces pieces.

29 *Juillet*. Voici cette Préface que Rousseau destinoit à ses Mémoires ; elle est courte & en forme d'Avertissement, mais d'une tournure originale & vraiment éloquente.

„ Je forme une entreprise qui n'eût jamais „ d'exemple, & l'exécution n'aura point d'i„ mitateurs. Je veux montrer à mes semblables „ un homme dans toute la vérité de la nature ; „ & cet homme c'est moi.

„ Moi seul je sens mon cœur, & je connois „ les hommes. Je ne suis fait comme aucun de „ ceux qui existent : je ne vaux pas mieux ou „ moins ; je suis autre. Si la nature a bien ou „ mal fait de briser le moule dans lequel elle „ m'a jetté, c'est ce dont on ne peut juger „ qu'après m'avoir lu.

„ Que la trompette du jugement dernier
„ sonne quand elle voudra, je viendrai, ce li-
„ vre à la main, me présenter devant le sou-
„ verain juge. Je dirai hautement: voilà ce que
„ j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je fus:
„ j'ai dit le bien & le mal avec la même fran-
„ chise; je n'ai rien tu, rien déguisé, rien pal-
„ lié; je me suis montré coupable & vil, quand
„ je l'ai été; j'ai montré mon intérieur, comme
„ tu l'as vu toi-même, Etre Eternel! rassem-
„ ble autour de moi l'innombrable foule de
„ mes semblables; qu'ils écoutent mes confes-
„ sions, qu'ils rougissent de mes indignités,
„ qu'ils gémissent de mes miseres: que chacun
„ dévoile à son tour son cœur au pied de ton
„ trône; & qu'un seul te dise ensuite, s'il l'o-
„ se, je fus meilleur que cet homme-là."

30 *Juillet* 1778. On va faire enfin dans cette Capitale l'Essai des Pompes ou Machines à feu pour élever l'eau de la Seine & la distribuer dans les différens quartiers de la ville & faux-bourgs, & le projet passé au Conseil a été approuvé par le Parlement. Les Lettres patentes sur Arrêt du Conseil sont du 7 Février 1777 & l'enrégistrement du 16 de ce mois. Le privilege, sans s'arrêter aux demandes des Sieurs Dauxiron, officier réformé au Régiment d'Austrasie, & Capron, architecte, est accordé aux Sieurs Perier freres, pour quinze ans, à commencer du jour que leurs machines commenceront à servir. Il est exclusif; mais le Gou-

vernement ne s'ôte pas la liberté d'exécuter quand il voudra, le plan de M. de Parcieux, ou de tout autre dont l'utilité sera reconnue.

Les freres Perier sont en outre obligés de mettre leurs Machines en état de perfection & de distribuer 150 pouces d'eau au moins dans trois ans, à compter du jour de l'obtention de leur Privilege ; à faute de quoi il sera nul.

31 *Juillet* 1778. Divers accidens déja arrivés au dessus du sol sous lequel on a ouvert des carrieres, qui environnent & pénetrent dans Paris, ont donné l'allarme au gouvernement, qui a pris les précautions dont on a parlé cet hiver. Un nouveau, plus effrayant, est arrivé lundi sur les onze heures du matin sur une carriere longeant le chemin de Mesnil-montant; sept personnes ont été englouties sous la terre, qui s'est entr'ouverte, sans qu'aucune ait pu se sauver; on a remarqué seulement une femme revenant à plusieurs reprises de terre & enfin écrasée par de nouveaux éboulemens.

Ces sept personnes sont les Sieurs Favier, deux freres, dont l'un Procurer au Châtelet & l'autre Maître maçon; un Sieur le Gris, ancien homme d'affaires de la Maison de la Rochefoucault & sa femme; enfin la veuve d'un apothicaire, sa fille & sa petite-fille. A cette affreuse annonce le malheureux gendre est devenu fol.

Depuis ce tems deux cens ouvriers le jour & autant la nuit travaillent sans relache à

chercher les cadavres & surtout à mettre ces lieux hors d'état d'occasionner de nouveaux malheurs; c'est une dépense de 100 pistoles par séance, c'est-à-dire de 2000 livres en 24 heures.

M. le Premier Président, le Lieutenant de Police, d'autres Magistrats & gens présidans aux travaux, visitent fréquemment ce lieu, qui attire tout Paris. C'est un spectacle pour les oisifs de cette capitale, & le chemin de Mesnil-montant est plus fréquenté que celui de Versailles.

La nuit on s'assemble sur les boulevards pour contempler une illumination résultant de quatre cens terrines ou pots à feu, qui de loin forment un coup d'œil & indiquent ce goufre funéraire.

On n'a encore rien trouvé, pas même les vestiges d'un grand orme, à l'ombre duquel les engloutis se reposoient & qui s'est enfoncé avec eux.

31 *Juillet* 1778. On doute que le *Sieur* de Vismes puisse suffire à l'entreprise qu'il a formée concernant l'opéra. Les fonds lui manquent & le Sieur Compain, valet de chambre de la Reine qui lui en fournissoit, semble se dégoûter d'un représentant ne faisant que des sottises & de plus en plus désagréable aux acteurs, danseurs, ménétriers & au public; ensorte qu'on présume qu'il se servira de son crédit auprès de S. M. pour faire expulser ce Directeur. On pense que pour plus de solidité on lui substituera une Compagnie. Jamais machine n'a été

t difficile à consolider que celle de ce spectacle.

31 *Juillet* 1778. Pour suppléer à la foire Saint Ovide qu'on supprime, on va rouvrir décidement la foire Saint Laurent: c'est-là que le Sieur l'Ecluse, ancien acteur de l'opéra comique de Paris, se propose de donner un spectacle varié de différens genres, mêlé de pieces poissardes, pantomimes, à spectacle & divertissemens. En conséquence il invite les auteurs qui voudront courir ces diverses carrieres de lui communiquer leurs ouvrages.

1 *Août*. Pendant le Ministere de M. Turgot & l'Administration de la Police exercée par M. Albert, plusieurs particuliers avoient profité de la liberté introduite sous ces Messieurs pour réaliser divers Projets: entr'autres un Sieur le Rey avoit formé un *Bureau d'indication* dans cette Capitale, qui a subsisté jusqu'à présent; il répandoit même dans les Provinces des affiches pour se faire connoître. Le Gouvernement actuel, sous prétexte que ces sortes d'établissement ont besoin de son attache pour en faire la sûreté & établir la confiance, par un Arrêt du Conseil du 12 Juin publié depuis peu, a renversé la spéculation du Sieur le Rey.

1 *Août* 1778. L'existence des Mémoires de Rousseau en manuscrit n'est plus douteuse; M. Le Miere atteste lui en avoir entendu faire la lecture en 1771. Ce fût en faveur du Prince Royal de Suede alors à Paris; elle eût lieu chez M. le Marquis de Pezay, & ce fut le philoso-

phe Genevois qui lui-même en régala l'assemblée peu nombreuse. La lecture dura depuis sept heures du matin jusqu'à onze heures du soir, sauf l'intervalle du dîner & du souper; en sorte qu'on voit que l'ouvrage est long & doit faire deux volumes bien conditionnés.

Il passe pour assez constant encore que Rousseau étant malade dangereusement, craignant de mourir & envisageant le sort funeste de Mademoiselle le Vasseur, sa femme, lui dit de ne point s'affliger sur ce qu'elle deviendroit après lui; qu'il lui donna en même tems la clef de son secrétaire, lui en fit tirer un paquet, en lui apprenant que c'étoient ses Mémoires manuscrits, qu'elle pourroit vendre & dont elle tireroit bon parti. Si l'on en croit la suite de l'anecdote, elle se seroit laissé séduire par les offres d'un libraire étranger qui lui en auroit donné mille Louis, qui en auroit même imprimé un volume; mais qui, touché du chagrin & des plaintes du philosophe, avoit suspendu & promis de ne rien mettre en lumiere qu'après sa mort. Voici le moment où il a la liberté de le faire.

On veut qu'en outre il y ait dans Paris un autre manuscrit de ces Mémoires, que tout le Parti Encyclopédique cherche à soustraire par le rôle qu'y jouent les coryphées & qu'ils savent ne devoir pas être à leur honneur.

2 *Août* 1778. Le Sieur de Beaumarchais n'a pas manqué de répandre à Aix un Mémoire,

où dès le titre il s'annonce pour un persiffleur. Il porte : *Réponse ingenue du Sieur Pierre Augustin Caron de Beaumarchais, à la Consultation très injurieuse répandue à Aix par le Sieur Falcoz Comte de la Blache.* Il est daté du 17 Juin & signé des Maîtres Romau, Tributis & Pazery, Avocats de Provence, & M. de St. Marc, Conseiller Rapporteur. Il résulte de cet écrit, quant au fond, que les Magistrats, en voyant comme hommes que le Sr. de Beaumarchais n'est rien moins qu'intact, ne pourront le condamner comme juges, par son adresse à couvrir son escroquerie.

3 *Août* 1778. M. le Duc de Chartres n'est arrivé de Versailles qu'hier au soir à cinq heures; tout le Palais étoit rempli de courtisans qui l'attendoient. L'abbé de Launay lui a présenté à la descente de son carrosse une piece de vers intitulée *Bulletin du Parnasse.* Le Prince a eu peine à monter ses escaliers à cause de la foule qui l'entouroit; peu après il s'est rendu à l'opéra, pour y recueillir de nouvelles acclamations de joie.

3 *Août* 1778. L'ignorance où l'on est encore en France sur la maniere d'exploiter les mines, ce qui oblige d'avoir recours à des étrangers pour les mettre à la tête de ces travaux, est le motif sur lequel on établit la fondation faite par le Roi à la Monnoye depuis peu d'une chaire de Professeur en Métallurgie & en Minéralogie Docimastique. Les Lettres patentes sont du 11

Juin & l'enrégiſtrement en ladite Cour du 8 Juillet.

C'eſt en faveur de M. Sage, membre de l'Académie des Sciences, Adjoint pour la Chymie, qu'a été créée la chaire nouvelle. Il faiſoit depuis pluſieurs années gratuitement des cours publics & ſes illuſtres écoliers ont concouru à le faire ainſi dédommager de ſon zele.

3 *Août.* Saint Cernain est un endroit du Rouergue ſi vilain, que M. l'Evêque de Rodez y paſſant ne pût s'empêcher de s'écrier: „ ah! l'abominable lieu!" Il s'en eſt reſſouvenu & par une vengeance raffinée & bien digne d'un Prélat, y a envoyé l'Abbé de Portelance, pour lui apprendre à plaider contre ſon Evêque.

3 *Août.* L'ouverture du nouveau Spectacle des Boulevards eſt fixé décidément au 1 Septembre. La ſalle eſt charmante & d'un très bon goût, le théâtre vaſte & propre à exécuter tout ce qu'on voudra. Le nombre des éleves pour l'Opéra eſt de 80 ſujets. On donnera pour commencer un Prologue relatif au lieu & une Pantomime intitulée *la Jérusalem délivrée.* Elle ſera exécutée d'après celle de Servandoni, repréſentée il y a plus de 25 ans ſur le grand Théâtre des Tuilleries.

On prétend que la miſe dehors des entrepreneurs de ce petit ſpectacle forain ſera de plus de 500,000 livres. Il eſt vrai qu'il doit être auſſi le magaſin du théâtre lyrique.

3 *Août* 1778. On annonce une piece récemment éclose de la Minerve de M. Cailhava d'Estandoux, ayant pour titre *les Journalistes.* Il prétend que cette facétie ne doit pas se laisser refroidir & veut être joué tout de suite; mais on assure qu'aucun Censeur n'ose prendre sur lui d'approuver cette iniquité.

4 *Août. Mémoire pour M. l'Archevêque Electeur de Treves, contre le Sr. Martin, en présence du Sr. Regnault, sur l'état du Comté de Stenai; la soumission de ce Comté au Concordat Germanique, & l'exécution en France de l'Indult, qui donne à M. l'Archevêque Electeur de Treves, la Collation des Bénéfices dans les mois réservés au Pape.* On juge par le titre combien ce *Factum* peut être important & mérite d'être développé plus au long.

5 *Août* 1778. Les comédiens François ont enfin accordé les entrées à M. de Mauroy, autre descendant de Racine, qui les sollicitoit depuis quinze ans. Il est allé les remercier à leur comité du mercredi & a été émerveillé du cérémonial de la troupe. Arrivé à la porte, on lui a dit que les comédiens étoient assemblés pour délibérer, qu'on alloit les avertir & l'on l'a prié d'attendre. Deux députés sont venus le recevoir au bas de l'escalier, l'ont introduit & après les complimens réciproques les mêmes députés l'ont reconduit où ils l'avoient pris.

6 *Août.* Rien de plus curieux à voir que le délire des Parisiens en faveur du Duc de Char-

tres, qui étoit fort mal dans leur esprit depuis l'aventure de Madame la Duchesse de *Bourbon*. On a rendu compte de la maniere dont il avoit été accueilli le dimanche: avant de se montrer à l'opéra il fut obligé de paroître sur son balcon avec Madame la Duchesse & d'y recevoir les acclamations de tout le peuple.

Rendu à l'Opéra tout le monde se leva & il fut applaudi pendant vingt minutes, l'orchestre se joignoit aux clameurs de l'assemblée en exécutant une fanfare triomphale. On avoit délibéré de lui présenter une couronne, mais on n'osa pas.

Le soir on exécuta un concert après souper chez ce Prince, où Mlle. Arnoux & Larrivée chanterent. La voix de la premiere ne répondit pas à son zele, & elle fut huée.. C'est le Sr. Moline qui avoit fait les vers présentés à leurs Altesses, dans le ton de l'adulation la plus platte & la plus dégoûtante.

Le lundi la comédie Italienne que le Prince honora aussi de sa présence, exécuta un petit compliment relatif à son retour. Le soir les *Cracovistes*, c'est-à-dire ces oisifs qui se rassemblent en foule au palais royal sous l'arbre de Cracovie & s'y entretiennent de nouvelles, dans leur reconnoissance pour le héros qui leur fournissoit une si ample matiere à disserter, se cottiserent; ils firent venir de la musique & exécuter un feu d'artifice. Les habitans des rues adjacentes avoient illuminé leurs fenêtres du côté du palais royal & toute la populace eut la liberté

d'entrer dans le jardin & même dans le palais.

Le mardi M. le Duc de Chartres fut encore recueillir un grain d'encens à l'Opéra du Sr. Larrivée, faisant le rôle de *Ricimer* dans *Ernelinde*, & mêmes folies dans le jardin jusqu'au départ de son Altesse, qui a converti en deuil tant de réjouissances.

Le Duc & la Duchesse n'avoient pu se refuser à se promener dans la nuit du lundi & parvenus sous les fenêtres de Mlle. Arnoux, cette Actrice voulut réparer son honneur en les célébrant de nouveau par son chant & faisant des efforts de voix plus heureux.

7 *Août* 1778. Extrait d'une Lettre de Toulouse du 29 Juillet..... Un nommé Delpeche, fils d'un chirurgien, fou & enfermé comme tel dans une pension bourgeoise, s'est échappé sans qu'on s'en apperçût: vêtu décemment, une canne à la main, il est entré dans la grand' chambre comme l'audience tenoit, il s'est avancé au milieu des Magistrats & leur a dit: „ je suis „ Louis XVI; vous êtes tous des ignorans & je „ veux réformer vos arrêts." L'Abbé de Barès, Conseiller clerc, se trouvant auprès de cet insolent, a voulu le saisir; mais il lui a allongé un coup de canne que l'Abbé a été très heureux d'éviter; la canne a frappé sur le bureau si violemment qu'elle s'est cassée. Le Président de Senaux ayant eu la hardiesse d'approcher du furieux, du bout de la canne resté aux mains de cet homme a été frappé aux testicules & vive-

ment blessé; grande rumeur, on crie: „ huis„ siers, soldats, au secours!" Enfin on arrête le quidam, on l'interroge, on reconnoît son état & qui il est; on le met aux fers & l'on doit lui faire son procès d'interdiction & de *renfermement* pour le reste de ses jours.

7 *Août*. Par une lettre du 30 Juillet datée de Bruxelles, Me. Linguet annonce aux journalistes de Paris que ses Annales vont recommencer au 15 d'Août & qu'il rendra compte de tout: ses partisans sont comblés de joie & ses ennemis tremblent.

8 *Août* 1778. Le Mémoire pour l'Archévêque de Treves est de Me. Camus, Avocat. Il est intéressant & par le client, qui est un Souverain demandant justice, & par le fond, où l'on agite des questions relatives au droit des nations.

L'Archevêque de Treves, autorisé par le traité de Fontainebleau, fait avec Louis XIV le 12 Octobre 1661, & enrégistré à Metz le 12 Septembre 1662, en vertu des lettres patentes du 8 Novembre 1661, à choisir de concert avec le Roi des arbitres pour prononcer sur un point qui touche immédiatement l'exercice de sa jurisdiction, n'en a point voulu d'autre que la Cour des Pairs.

Les questions principales que cet Electeur Ecclésiastique agite en présence de cette Cour auguste, sont au nombre de deux. Quelle est la loi qui détermine l'exercice du pouvoir de M. l'Archevêque de Treves, quant à la Collation

des Bénéfices dans la partie de son diocese, située en France, qu'on nomme le Comté de Stenay? Le jurisconsulte démontre que c'est le Concordat Germanique.

Quelles sont les conditions que l'on peut exiger, d'après les principes du droit des nations, pour autoriser l'Archevêque de Treves à user dans le Royaume de droits qui lui ont été concédés par un Indult: mais qui, suivant nos propres principes, suivant des maximes toujours cheres aux François, les principes des libertés de notre église doivent être regardés beaucoup plus comme une prérogative inhérente à son siege, que comme un privilege accordé à sa personne? Me. Camus prouve encore que l'indult du Prélat doit être exécuté en France, sans autre permission que celle résultant des traités de 1646 & 1661; qu'il n'a pas besoin d'enrégistrement, parce qu'il ne faut décider par les principes des loix civiles les choses qui appartiennent au droit des gens, & qu'en supposant même que cet enrégistrement fût nécessaire, ce défaut de formalité pourroit tout au plus annuller l'indult, mais non le droit, qui resteroit entier; que la collation seroit toujours valable, parceque le pacte accessoire au Concordat, pacte qui donne à l'Archevêque de Treves la Collation des Bénéfices dans les mois réservés au Pape, subsiste toujours.

Tel est le résumé de cet écrit très savant & don-

donnant des notions curieuses & étendues sur le droit public d'Allemagne.

8 *Août* 1778. Entre les folies extraordinaires faites au retour du Duc de Chartres & pendant son séjour, dans les trois soirées des dimanche, lundi & mardi, il ne faut pas omettre l'anecdote d'une petite farce à l'occasion de l'Amiral Keppel. On avoit habillé un mannequin, désigné pour figurer cet Amiral; on a chanté une complainte sur sa défaite, en présence de M. le Duc & de Madame la Duchesse de Chartres, on l'a traîné dans un tombereau, & après l'avoir bien baffoué on l'a jetté à l'eau dans le bassin du jardin, avec toutes les injures, les imprécations, que se peut permettre dans sa frénésie la populace grossiere. On a été surpris que leurs Altesses autorisassent chez elles un spectacle aussi indécent.

9 *Août* 1778. La Faculté de Médecine est toujours dans des transes à l'occasion de la Société royale de médecine, sa rivale, dont le crédit se manifeste de plus en plus; cependant elle a remis ses réflexions sur les lettres patentes qu'avoit obtenues cette derniere, entre les mains de M. le Garde des Sceaux & ne désespere pas de triompher, tant qu'elles resteront sans enrégistrement. Elle a encore reçu un désagrément bien sensible: elle se proposoit de rendre un décret comminatoire contre ceux de ses membres qui, par une lâche perfidie, abandonnoient ses intérêts & étoient entrés dans la

Société Royale; il étoit queſtion de les inviter à rentrer dans ſon ſein, à peine d'une excluſion abſolue. M. de Laſſone a eu le crédit de prévenir ce coup par un Arrêt du Conſeil ſignifié au Doyen, qui lui défend de laiſſer donner ſuite à la délibération ſuſdite. Du reſte, il eſt défendu plus ſéverement que jamais à la Faculté de rien faire imprimer de relatif à cette querelle.

10 *Août* 1778. C'eſt le lundi 17 que doit s'ouvrir la *foire Saint Laurent* & la Police a en conſéquence rendu une ordonnance concernant ce qui doit être obſervé pendant la tenue de cette foire.

11 *Août* 1778. L'Académie Françoiſe a décidément renvoyé l'élection du ſucceſſeur de M. de Voltaire à un tems très éloigné, c'eſt-à-dire qu'elle n'aura gueres lieu qu'au mois de Novembre ou de Décembre. Elle eſpere d'ici là avoir quelque ſatisfaction ſur le ſervice qu'elle déſire faire faire pour le repos de l'ame de ce grand homme: elle a député vers M. le Comte de Maurepas à cet effet, qui, ſans rien promettre de poſitif, a paru diſpoſé à s'y prêter, quand la premiere fermentation ſeroit paſſée.

12 *Août* 1778. On regrettoit fort qu'un Tableau ſur bois de Valentin, repréſentant la naiſſance de la Vierge, qu'on voyoit aux Jacobins de la rue Saint Jaques, fût dégradé au point d'être devenu méconnoiſſable.

Le Sieur Dubuquoy s'eſt offert de le reſtaurer, ou plutôt de détacher la peinture du bois

pour la remettre ſur toile, de conſerver exactement toutes les parties du deſſin, & de faire revivre les couleurs ; ce qu'il a exécuté en moins de trois mois. On propoſe aux amateurs de l'aller voir & d'admirer le talent de ce jeune artiſte.

13 *Août* 1778. On a fait une gravure politique, caricature dans le goût Anglois, où le Commerce de cette nation eſt repréſenté ſous l'emblême d'une vache, dont un Boſtonien ſcie les cornes ; un Hollandois joyeux deſſous la traye ; un François en profite & remplit ſon vaſe de lait ; un Eſpagnol indécis ſemble en vouloir avoir quelque choſe, mais dans un vaſe beaucoup plus petit. On voit dans la partie ſupérieure à droite, la ville de Philadelphie, un vaiſſeau (*l'Aigle*) eſt dans le Port, où il fait naufrage : ce qu'on remarque par ſes manœuvres briſées, ſes voiles déchirées, ſes mâts rompus. Devant la ville les deux freres Howe ſont à table & dorment, ſans avoir aucun ſouci de leur flotte & de leur armée.

Plus bas eſt un Anglois dans la plus profonde triſteſſe : un dogue qui déſigne ſans doute la force de la Nouvelle République, attaque le Lion déſarmé & qui eſt ſans vigueur pour ſe garantir de ſes morſures & s'en venger.

Il eſt ſurprenant que cette Eſtampe, injurieuſe non ſeulement aux Anglois, mais où l'Eſpagne joue un pietre rôle, ſe vende ici publiquement & ſans doute avec l'aveu du Miniſtere.

14 *Août* 1778. On a donné hier au Théâtre Lyrique pour 4e. Intermede, qu'exécutent les *Bouffons*, *il Curioso Indiscreto*, ou *le Curieux Indiscret*; Opéra Bouffon en trois actes du Sr. Pasquali Anfossi. On a pu comparer la musique avec celle de Piccini, de Pergolese & de Paésiello.

15 *Août* 1778. On n'a pas manqué de plaisanter M. le Duc de Chartres sur ses exploits maritimes, sur son retour à Paris, sur son ostentation de se montrer à l'opéra, & sur la sotte admiration dont l'ont accueilli les badauds: ce vaudeville, un des meilleurs faits depuis longtems, où l'on retrouve le sel de nos anciens & toute la gaîté françoise, a été fort accueilli à la ville & même à la cour: l'on sait que M. le Comte de Maurepas, qui aime la raillerie & la souffre, l'a goûté beaucoup & l'a entendu chanter à sa table en petit comité. Il est sur un air très à la mode au retour du Parlement, *les Revenans*: ensorte que cet air même fait épigramme. L'auteur s'adresse à Son Altesse Sérénissime:

Vous faites rentrer notre Armée;
L'Angleterre très allarmée
Vous en louera:
Et vous joindrez à ce suffrage
Les lauriers & le digne hommage
De l'Opéra.

Quoi! vous avez vu la fumée!
Quel prodige! la Renommée
Le publiera:
Revenez vîte, il est bien juste
D'offrir votre personne auguste
A l'Opéra.

Tel cherchant la toison fameuse,
Jason sur la mer orageuse
Se hazarda;
Il n'en eût qu'une, & pour vos peines
Je vous en promets deux douzaines
A l'Opéra.

Chers badauds, courez à la fête:
Parmi vous criez à tue-tête
Bravo! Bravo!
Cette grande action de guerre
Est telle qu'il ne s'en voit guere
Qu'à l'Opéra.

Grand Prince, poursuis ta carriere,
Franchis noblement la barriere
De l'Opéra:
Par de si rares entreprises
A jamais tu t'immortalises
A l'Opéra.

15 *Août* 1778. L'Arrêt intervenu sur partage d'opinions le 10 Mai 1777, en accueillant la fin de non recevoir opposée par les Libraires, aux différentes demandes du Sr. Luneau, l'a placé dans la classe des 4000 souscripteurs.

ou environ de l'Encyclopédie; il a jugé que volontairement obligé à prendre pour 980 livres un exemplaire complet de l'ouvrage, il s'efforçoit contre toute raison de se soustraire à la loi de son engagement, par des demandes en restitution, aussi dénuées de fondement qu'injurieuses.

Tel est le début d'un nouveau Mémoire des libraires associés à l'Encyclopédie, ayant pour titre *Dernier Etat des Chefs à juger en l'instance &c.* Il est de Me. Serpaud. Il restoit à statuer sur la demande des souscripteurs intervenus & sur les dépends, dommages & intérêts que le Sr. Luneau & les Libraires demandoient respectivement en réparation des calomnies dont ils s'accusoient: l'affaire, toujours à la Grand'Chambre, étoit cette fois au rapport de l'abbé de Malezieu.

Les libraires, dans leur diatribe prétendent que les intervenans ne figurent dans la contestation qu'à l'ombre des billets de garantie que leur a donnés le Sr. Luneau. Ils lui reprochent d'avoir répandu un mois après l'Arrêt de partage, une lettre datée du 13 Juin, circulaire, accompagnée d'un certificat à obtenir de la bienveillance des souscripteurs de province, contenant une multitude de griefs contre l'Arrêt, une sortie odieuse sur l'intégrité & la vigilance du ministere public, une déclamation réchauffée des différens libelles distribués depuis huit ans par cet adversaire infatigable dans sa méchanceté.

Ainsi d'une part étant démontré que le Sr. Luneau est leur véritable & seul adversaire, ils ne doutent pas qu'ayant déjà succombé en son nom, il ne subisse le même sort en la personne de ses prête-noms ; & de l'autre ayant refuté les calomnies de cet accusateur par des éclaircissemens ultérieurs sur les emballages & ports, sur les planches & sur tous les détails de leur manipulation, ils s'attendent à la justice la plus complette & la plus glorieuse.

Le paragraphe sur les emballages est ce qu'il y a de plus curieux dans cet écrit : on y voit que l'Encyclopédie, de plus en plus mémorable par les orages qui l'assaillirent en 1759, conserva des protecteurs également zélés & puissans & que le gouvernement même en paroissant la proscrire, en favorisa la continuation & le débit, mais avec un très grand mystere.

16 *Août* 1778. M. Luneau toujours actif & courageux ayant reçu le 7 Août le Mémoire des Libraires, c'est-à-dire peu de jours avant le jugement à intervenir, a ramassé ses forces & a fait un Mémoire en réponse, où ramenant la cause à son point de vue actuel, savoir s'il a calomnié le Sr. le Breton, il prouve qu'il a été forcé de faire, de dire & d'écrire tout ce qu'il a fait, dit & écrit ; qu'ayant son propre honneur à venger, il ne pouvoit se laver qu'en dévoilant la turpitude de ses adversaires.

Malgré sa vigoureuse défense M. Luneau a perdu la semaine derniere ; il a été condamné

aux dépens, &c. ainsi que les parties intervenantes, déboutées de leurs prétentions.

17 *Août* 1778. La *Complainte des Barmécides*, pantomime farce, a eu plus de succès infiniment que la Tragédie, malgré l'affectation de M. de la Harpe à regarder ses onze représentations comme un triomphe. Il a fait imprimer cette piece & l'a dédiée à un certain Comte de Schowalow, Russe, qui avoit eu la bonhommie à chaque fois où la recette au dessous de 800 livres menaçoit le poëte de voir les *Barmécides* tomber dans les regles, d'envoyer un supplément qui prévint ce malheur.

Quant à la Complainte, c'est une critique très détaillée, très juste, très exacte de la tragédie, sur laquelle elle est calquée presque scene par scene. Il faut avouer qu'on a chargé la caricature d'une maniere bien méchante, qu'on y couvre l'auteur d'un ridicule, dont l'auroit dû préserver son titre de membre de l'Académie Françoise, & que depuis la comédie des *Philosophes* & celle de *l'Ecossoise*, on n'a pas vu au théâtre rien d'aussi licentieux. La *Lanterne magique* est faite pour désespérer l'amour-propre le plus aveugle & le plus imperturbable; on y fait passer en revue, en tableaux, les reconnoissances multipliées, les caracteres vicieux de l'ouvrage; dans d'autres on y fait des additions, des inepties, des mauvais vers, des pensées fausses; enfin dans les derniers, par des especes de quatrains

on

on tire à bout portant sur l'auteur & même sur son moral, qui n'est pas peint en beau.

Le tout se termine par l'enterrement du fils d'*Aaron*, le seul mort de la tragédie, & par celui de la tragédie même, ainsi que de tous les instrumens qui ont servi à la pantomime farce. Une Harpe y figure, & l'actrice qui la tient ne voulant pas souffrir cette insulte à son instrument, il se brise & l'on jette les fragmens dans la fosse, d'où l'on souhaite qu'il ne ressorte rien. *Requiescat in pace!*"

17 *Août* 1778. Tandis qu'à Paris on persifle M. le Duc de Chartres sur sa prétendue victoire remportée dans le combat naval d'Ouessant, nos ports retentissent de chansons à sa gloire & à la gloire du Ministre: en voici une, faite à Bordeaux par le fils d'un Négociant nommé Pericy; elle est sur l'air: *c'est la fille à Simonette*:

Ecoutez bien la nouvelle
Que je vais vous raconter;
Le récit est très fidelle!
Vous pouvez tous y compter:
Il s'agit de notre gloire,
De valeur & de succès,
Dès qu'on parle de victoire
Ça regarde les François.

D'Orvilliers hors de la Manche
Arboroit depuis longtems
Pavillon & flame blanche,
Entouré de braves gens.

Keppel paroît; on le pique ;
Animé par le dépit,
Il va comme un hérétique.
Attaquer le Saint Efprit.

Aifément on imagine
Qu'en voyant ce furibond,
Le Saint Efprit l'illumine
D'une nouvelle façon.
D'Orléans qui vient combattre
Faifant pointer fes canons,
Se bat comme un Henri Quatre ;
C'eft l'ufage des Bourbons.

D'Orvilliers qui partout veille,
Chauffe l'Anglois Amiral,
Qui baiffe bientôt l'oreille
Devant l'affreux bacanal.
Que faire? à quoi fe réfoudre?
Il fe fauve au fil de l'eau,
Difant qu'il a vu la foudre
Embrafer tout fon vaiffeau.

Pourfuivant ce téméraire
Nos trois braves Généraux,
Sur les Côtes d'Angleterre
Ont fait briller leurs fanaux;
Keppel en rufe fertile
A bientôt fçu leur prouver
Qu'un marin vraiment habile
Sans fanaux peut fe fauver.

Sartine accourt à Verfailles,
La joie étoit dans fon cœur;
Louis apprend la bataille

Avec le nom du vainqueur;
Quel doux transport d'allégresse
Produit cet exploit fameux:
Tout lui plaît, tout l'intéresse
Dans ses sujets valeureux.

D'un avenir bien sinistre,
Je vois l'Anglois menacé;
Laissons faire ce Ministre,
Il a si bien commencé:
Avant la fin de la guerre
Il fera, je le prédis,
La police en Angleterre,
Comme il l'a faite à Paris.

17 *Août* 1778. *Mémoire pour le jeune Comte de Fabroni, Comte perpétuel de l'Empire, Officier au Régiment de Lorraine Infanterie, plaignant.*

Contre le Sr. Sagui, ci-devant Officier au même Régiment, accusé.

Il s'agit dans cet écrit d'une des accusations les plus affreuses pour un homme d'honneur, d'une accusation de vol. Des ménagemens dont on ne peut concevoir le motif, ont fait répandre dans le récit du fait très-intéressant une obscurité sur certains endroits, & des reticences qui désolent à la lecture.

Cette affaire commence en 1774; elle a d'abord été instruite par devant les officiers municipaux de la ville de Dunkerque & est pendante actuellement au Conseil supérieur d'Arras.

La tournure de ce Mémoire à consulter le fait

connoître dans ce pays-ci : c'est un Me. Jame, Avocat, qui, par une délibération du 17 Juin, estime que le Sr. de Fabroni est complettement justifié du soupçon, aussi odieux qu'absurde, hasardé contre son honneur, & dans le fait & dans le droit; cependant il reste toujours décrété d'ajournement personnel, ce qui n'indiqueroit pas que les juges vissent de même. Le véritable auteur de ce mémoire est M. de la Dixmerie.

17 *Août* 1778. Il paroît une Lettre imprimée fort rare d'un anonyme, *aux auteurs du Journal de Paris.* Elle est datée du 13 Juillet 1778; elle roule sur la mort de Jean-Jacques Rousseau & en contient les particularités. L'écrivain semble avoir pour but de refuter tous les bruits qui ont couru à l'occasion de cet événement singulier & de justifier le grand homme mis mal à propos au rang des philosophes du jour, c'est-à-dire, de ceux qui n'ont aucune religion ni créance.

Certaines gens ne trouvent pas que le défenseur ait rempli son objet, par les circonstances de l'accident de Jean-Jacques, par ses propres paroles, & le genre des douleurs dont il se plaint, par la certitude qu'il a de sa fin prochaine; ils en inferent, au contraire, une suite de preuves qu'il s'est empoisonné & ne peut être péri, de l'apoplexie sereuse, énoncée au procès verbal.

A l'égard de ses propos, ces mêmes criti-

ques estiment qu'on pourroit très aisément les regarder comme ceux d'un Déiste, d'un Matérialiste, ou même d'un Athée; ils y observent en outre un amour-propre excessif & bien contradictoire avec la maniere dont Rousseau parle de lui même dans sa Préface.

Ces réflexions caustiques n'empêchent qu'il n'y ait beaucoup de naturel & d'onction dans les phrases entrecoupées du moribond, causant avec sa femme, & qu'on ne lise avec attendrissement tout ce récit, quelque puérile & minutieux qu'il soit.

18 *Août* 1778. M. Caze, fils du fermier général, est un jeune Maître des requêtes, amoureux fol de Mlle. Le Fevre, actrice des Italiens, femme du Sieur Dugazon, de la comédie françoise. Pour mieux couvrir son jeu, jouir plus à son aise de l'une, il avoit présenté l'autre chez son pere. On sait que cet acteur est grand farceur, même en société & le jeune magistrat & lui faisoient souvent des parades pour amuser la compagnie & les maîtres de la maison. On ne sait comment le Sieur Dugazon s'est douté des motifs de son introduction dans cette famille & du bon accueil qu'il y recevoit. La jalousie s'est emparé de lui & pour avoir une preuve complette de l'infidélité de sa moitié, un matin il s'est introduit dans l'appartement du jeune Caze, a fermé les portes & le pistolet sur la gorge, l'a forcé de lui rendre les lettres & le portrait de Mlle. Le Fe-

vre. Il s'eſt en allé après cette expédition. M. Caze revenu de ſa frayeur & le ſuivant ſur l'eſcalier, crioit à l'aſſaſſin ! au voleur ! qu'on arrête ce coquin ! .... Dugazon, ſans s'effaroucher, ni ſans précipiter ſon pas, répond avec un grand ſang-froid : *à merveille, bien joué, la ſcene eſt excellente; les domeſtiques y ſeroient pris, s'ils n'étoient accoutumés à nos farces.* ...... Avec ces propos il gagne la porte & laiſſe les valets incertains ſi c'eſt une comédie ou non.

Il y a quelques jours qu'après la comédie Italienne, M. Caze ſe trouvant ſur le théâtre, Dugazon l'apperçoit, laiſſe s'écouler la foule, & dans un moment où perſonne ne le regardoit, il applique *preſto* un ou deux coups de canne ſur les épaules du Maître des Requêtes, puis ſe remet en poſture : M. Caze ſe retourne, voit ſon rival, fait des menaces ; on ne ſait ce que cela veut dire, on approche ; Dugazon, ſans ſe déconcerter, lui demande qu'il s'explique, ſi c'eſt une parade qu'il veut jouer encore ? Le magiſtrat perdant la tête de rage, lui répond qu'il eſt un aſſaſſin qui vient de lui donner des coups de canne. L'acteur le perſifle, prétend que cela n'eſt pas poſſible, qu'un hiſtrion comme lui n'auroit jamais cette effronterie ; bref n'y ayant pas de témoins, cela n'a pas d'autres ſuites. Juſqu'à préſent il n'y a gueres que de quoi rire : mais ce qu'on ne pardonne pas au Sieur Dugazon, c'eſt que

s'enhardiſſant du ſuccès de ſon rôle dans les deux poſitions critiques où il s'étoit trouvé & de l'imbécillité du robin, il s'eſt vanté du tout & principalement des coups de canne, dans différens ſoupers & en préſence de beaucoup de ſpectateurs. Cela révolte les honnêtes gens & l'on voudroit que le Sr. Dugazon fût puni.

18 *Août* 1778. La foire St. Laurent s'eſt ouverte hier avec toute la ſolemnité qu'exigeoit ſa longue clôture. Le Sr. l'Ecluſe s'y eſt ſignalé par ſon ſpectacle, où M. le Lieutenant de Police a aſſiſté & a recueilli la doſe d'encens que lui devoit ce directeur.

19 *Août* 1778. *Eliſabeth Leſcop*, condamnée à mort à Rennes, par jugement rendu le 30 Juin 1774, au rapport de Meſſire Duroſcouet, commiſſaire pour l'exécution de ce même jugement, conſeillée par l'exécuteur déclara qu'elle ſe croyoit enceinte, on fût obligé de ſurſeoir & profitant de cet intervalle elle obtint des lettres patentes qui renvoyerent au Parlement de Rouen la reviſion de ſon procès, dont il réſulta ſon renvoi hors d'accuſation par arrêt du 15 Juillet 1777.

Par le même arrêt le Parlement, faiſant droit ſur les concluſions du Procureur général, ordonna que le Sr. Duroſcouet fût ajourné à comparoir en perſonne. Sa contumace néceſſita une converſion en décret de priſe de corps, & cette affaire eſt encore pendante au Parlement.

Elifabeth Lefcop reproche à ce magiftrat de s'être refufé à recevoir le teftament de mort de deux des accufés, qui, condamnés à périr & prêts à être exécutés, après leur confeffion avoient fait des déclarations à la décharge de la plaignante & même de Marie Lefcop, fa fœur, condamnée avec eux, à fon rapport; qu'ils l'avoient conjuré, preffé de faire rédiger ces déclarations facrées pour la décharge de leur propre confcience; qu'il s'y étoit refufé durement, obftinément, &c.

On voit le récit de ce fait atroce dans une Confultation du 23 Juin 1777, fignée *Legouvé*, *Maultrot*, *Du Ponchel*, *Hutteau*, & l'on attend la juftification annoncée du Sr. Durofcouet. Il eft bien à fouhaiter qu'on faffe un exemple éclatant de ce magiftrat prévaricateur.

20 *Août* 1778. Il court dans le monde fur l'affaire des Srs. de Queyffat deux lettres bien fingulieres, l'une du Maréchal de Broglio au Garde des Sceaux, en date du 24 Juillet, & l'autre, *Réponfe du Garde des Sceaux au Maréchal*, datée du 27.

Par la premiere, le Maréchal s'intéreffant vivement aux trois freres, dont l'un lui a, dit-on, fauvé la vie, témoigne fa douleur au chef fuprême de la juftice fur leur fort & le confulte pour favoir fi l'arrêt du Parlement, n'ayant pû être caffé au Confeil, deshonore les coupables aux yeux de la loi?

M. de Miromefnil décide affirmativement que

non & croit que les Sieurs de Queyssat se trouvent ainsi blanchis par sa décision. Le résultat, au contraire, de ces deux épitres est, de jetter beaucoup de ridicule sur le maréchal & le garde des sceaux, qui malgré leur dignité & leur zele ne peuvent commander à l'opinion publique: on a affecté de les consigner dans le *Journal de Paris*, & sans doute elles seront insérées dans les autres gazettes & écrits périodiques.

21 *Août* 1778. On prétend que la Reine a singulierement annoncé au Roi la certitude de sa grossesse: „ Sire," lui a t-elle dit, „ je viens „ vous demander justice contre un de vos su„ jets qui m'a violemment insultée".... Le Roi, ému du ton sérieux de S. M., s'est empressé de la faire expliquer: „ oui, Sire," a-t-elle continué, „ il s'en est trouvé un assez „ audacieux, le dirai-je! pour me donner des „ coups de pieds dans le ventre." Alors son auguste époux a compris le calembour & en a ri de bon cœur.

Quoi qu'il en soit, voici des vers composés à ce sujet:

Avec trop de lenteur s'annonçoit à nos vœux
L'auguste rejetton que nous donnent les cieux;
Mais le récit d'une victoire
A paru l'animer soudain;
N'en doutons pas, c'est un Dauphin:
Dès l'instant qu'il respire, un Bourbon sent la gloire.

21 *Août* 1778. Le Parlement s'occupe tou-

jours de l'affaire des Proteftans. M. Dionis Du-féjour & M. d'Eprémefnil font les plus ardens à fa pourfuite. On connoît le zele du dernier, contre lequel fa compagnie eft en garde: quant à l'autre, c'eft un philofophe froid fur toutes les matieres publiques; en forte que fes confreres ont été furpris de le voir prendre feu en cette occafion; & comme il paffe pour un homme peu croyant, le parti Janféniſte n'eft pas moins difpofé à le contrarier. Il n'y a pas d'apparence que les comités qui fe tiennent à ce fujet chez le Premier Préfident, concluent rien avant les vacances. En attendant on a fait répandre dans le public une brochure, compofée dans l'efprit qui dirige aujourd'hui le gouvernement. Elle a pour titre: *Dialogue fur l'état civil des Proteftans en France*, & ne fe vend que fourdement, pour ne pas trop fcandalifer Nosfeigneurs du Clergé, contre lefquels elle eft fpécialement dirigée.

21 *Août*. Les nouveaux arrêts du Confeil du 30 Août dernier, concernant la Librairie, reftent en vigueur, malgré les réclamations fans nombre, auxquelles ils ont donné lieu. On voit même un Arrêt du Confeil du 30 Juillet, où le législateur s'applaudiffant, du fuffrage de l'Académie Françoife dans fes Réflexions préfentées à ce fujet, a égard à quelques-unes des objections de cette Compagnie & interprête en conféquence certains articles.

Un nommé Allemand, libraire de Marfeille,

ayant manqué à un Inſpecteur de la Librairie, S. M. l'a interdit de ſes fonctions pour punition, par Arrêt du Conſeil du premier Août.

En un mot, M. le Camus de Neville ſoutient M. le Garde des Sceaux de ſon mieux & l'excite à tenir ferme & à uſer de la plus grande rigueur.

Cependant un nouvel orage s'éleve & l'on voit deux Mémoires, l'un du Sr. Paucton contre la Dame veuve Deſaint libraire, & un Précis de celle-ci en réponſe; par leſquels on juge que les tribunaux vont s'occuper de ces Arrêts, qui n'étant point revêtus de lettres patentes, vraiſemblablement en feront rejettés.

21 *Août* 1778. Voici les couplets que la troupe des aſſociés a fait chanter à l'ouverture de ſon théâtre pour célébrer le Lieutenant général de Police qui l'inſtalloit.

I. COUPLET.

La Foire perſonnifiée chante:

Je revois la clarté du jour;
Et mon cœur ſe r'ouvre à l'amour;
Affreuſe léthargie!
Je brave ton pouvoir:
Ne crois pas que j'oublie
Le Noir; vive le Noir!

II. Couplet.

Mont d'or, l'un des Acteurs de la piece d'ouverture.

Thémis protege nos essais,
Amis, soyons sûrs du succès;
Nanteuil (*) daigne y sourire.
Pour nous quel doux espoir!
Ne cessons de redire,
Vive, vive le Noir!

III. Couplet.

Le Charbonnier, idem.

Le feu qui nous brûle en ce jour
Vaut mieux que stila de l'Amour;
Si la reconnoissance
Devient not' premier devoir,
Le cœur fait dir' d'avance
Vive, vive le Noir!

IV. Couplet.

La Poissarde, idem.

Des ribans que j'aimons le mieux
Pour nous parer sont d'ribans bleux:
Si Jerom' veut me plaire;
Si Jerom' veut m'avoir,
Je voulons qu'il préfere
Le Noir, vive le Noir!

(*) Le gendre de M. le Noir.

V. COUPLET.

Deuxieme Poissarde.

Je n'oublirons jamais que c'est ly
Qui nous a fait r'venir ici:
Le portrait d'la ressemblance
Cheuz nous voulons l'avoir,
J'ons dans le cœur sa présence,
Vive, vive le Noir!

22 *Août* 1778. M. Luneau a profité de l'occasion de publier son mémoire pour répandre en même tems sous prétexte d'addition aux pieces justificatives, *Mémoire sur une Société Typographique qu'on pourroit établir à Paris, laquelle se chargeroit de faire imprimer, pour le compte seulement des gens de lettres, les ouvrages qui mériteroient cette distinction & qui consacreroit ensuite à leur bien être le produit tout entier qu'on retireroit du débit de ces impressions.*

Le projet est fort simple & avantageux à tout le monde.

1°. M. Luneau pose pour principe que la vente d'un livre produit presque toujours le double des avances de l'impression, c'est-à-dire, cent pour cent.

2°. C'est sur ce gain que la Compagnie, après s'être remboursée de ses frais, de ses intérêts & d'un dividende en sus qu'il estime à trois pour cent, donneroit un tiers du bénéfice restant à chaque auteur & placeroit les deux autres tiers en contrats.

3°. L'homme de Lettres qui auroit donné lieu à une pareille conftitution, en jouiroit durant fa vie.

4°. On préleveroit fur la totalité de la maffe de ces rentes, un dixieme, deftiné à faire des penfions aux jeunes littérateurs, dont les talens prématurés mériteroient des fecours.

5°. Le protecteur de cet établiffement difpoferoit de toutes les rentes vacantes par la mort de ceux qui en auroient joui, en faveur des perfonnes qui auroient bien mérité de la république des lettres, même des femmes & enfans des auteurs morts dans l'indigence.

6°. Nulle gêne à cet égard; les gens de lettres qui préféreroient de faire imprimer & débiter par eux-mêmes, le pourroient, comme de coutume.

7°. Il découleroit de cette inftitution une quantité d'avantages pour la perfection des lettres, que la réflexion fait fentir & qui feroient trop longs à difcuter ici.

8°. Enfin il répond à cette objection miférable: *ce projet ruinera les Libraires*: il affure que les libraires feront toujours ce qu'ils ont été, les organes matériels deftinés à transmettre au public les richeffes de la république des lettres, foit par l'impreffion, foit par la vente, qui leur refteront affectés.

On ne peut nier que ce *Profpectus*, qui pourroit être encore plus clair & mieux rédigé, ne foit féduifant & propre à affecter un Chef de la li-

brairie, comme M. *le Camus de Neville*, jeune Magistrat plein d'ardeur & ami des nouveautés capables de l'illustrer dans son département.

22 *Août* 1778. Le Sieur Paucton est auteur d'un ouvrage intitulé : *Métrologie, ou traité des mesures, poids & monnoyes de l'antiquité & d'aujourd'hui.* Il s'est arrangé avec la veuve Desaint, & lui a cédé la propriété de son manuscrit faisant un volume in 4°., moyennant une somme de 1200 livres payables à certaines époques.

Le traité est du 13 Septembre 1777. L'arrêt du Conseil sur la durée des privileges en librairie, quoique daté du 30 Août précédent, n'a été connu des libraires & du public que le 23 Octobre suivant, jour où il fût apporté par M. le Lieutenant de Police à la Chambre Syndicale & transcrit en sa présence sur les Regiltres de cette chambre.

Le Sieur Paucton se prévalant de son traité toujours valable aux yeux de la loi, puisque l'arrêt du conseil n'est pas enrégistré, en poursuit l'exécution au Présidial; la Dame Desaint s'appuyant, au contraire, de l'arrêt du Conseil, demande que le Sr. Paucton soit débouté aux offres qu'elle fait de remplir son engagement, *aussitôt qu'on lui assurera une propriété libre, perpétuelle & incommutable, telle que celle qui fait la base dudit traité.*

En conséquence Me. Agier, Avocat du Sr. Paucton, déclame violemment, à l'occasion de cet Arrêt, & répete tous les argumens spécieux

qu'on a déjà fait valoir contre un acte de despotisme aussi marqué.

Me. Camus, l'Avocat de la veuve Desaint, se réduit à un dilemme bien simple : ou le Sr. Paucton a promis ce qui n'étoit pas en son pouvoir, & en ce cas le traité est nul : ou il fera juger qu'il a faculté d'exécuter l'engagement qu'il a contracté, & c'est ce que demande uniquement sa cliente.

Cette cause, bien propre à jetter du ridicule, de l'odieux & du mépris sur l'ouvrage de M. *le Camus de Neville*, le déterminera sans doute à engager M. le Garde des sceaux à ne point la laisser à la décision des juges ordinaires & à la faire évoquer au Conseil.

23 *Août* 1778. Il s'éleve de toutes parts de petits spectacles dans les environs de Paris, comme pour entretenir l'oisiveté du peuple & fomenter la corruption des mœurs; car, quoi qu'en aient dit les défenseurs du théâtre, c'est l'effet qu'il produit, surtout dans le genre en question. M. Bertin, trésorier des parties casuelles, favorise une troupe de petits enfans qui s'est installée dans une salle nouvellement construite vis à vis du château de la Muette, dans le bois de Boulogne, & elle fleurit sous les auspices de ce Crésus, qui se mêle aussi de littérature. Ils donnent des nouveautés & ont des poëtes à leurs gages : ils jouent même des pieces du théâtre françois & ont dernierement exécuté *Nanine*.

24 *Août*

24 *Août* 1778. Le Préſidial n'ayant point été arrêté par le Conſeil dans l'affaire du Sieur Pauc-ton contre la Dame Deſaint, a jugé comme on l'avoit prévu, &, ſans aucun égard à l'arrêt du Conſeil, a conſervé la propriété de la femme Libraire dans toute l'intégrité qu'elle exigeoit.

On aſſure que M. le Camus de Neville eſt furieux & a dit qu'il apprendroit à ces petits juges du Châtelet à reſpecter un arrêt du Conſeil.

24 *Août*. M. l'Abbé de Luberſac, dont l'imagination travaille ſans ceſſe à inventer des monumens de gloire à élever aux Souverains, a compoſé un deſſin en l'honneur de *Catherine II*, Impératrice de toutes les Ruſſies; il repréſente une place publique & un trophée magnifique. Ce deſſin colorié a été exécuté par le Sr. Preud'homme, peintre d'hiſtoire. On le voit à la bibliotheque du Roi.

24 *Août*. Comme le concert ordinaire des Tuileries en l'honneur de la fête du Roi ne doit avoir lieu que le jour de Saint Louis, qui eſt en même tems un jour d'opéra, il doit y en avoir un aujourd'hui au Luxembourg pour *Monſieur*. Ce ſera une ſorte d'inauguration de ce palais, une priſe de poſſeſſion publique qu'en fera cette Alteſſe Royale.

25 *Août* 1778. Aujourd'hui à la ſéance publique de la Saint Louis pour la diſtribution du Prix, on a répandu dans l'auditoire une épitaphe de M. de Voltaire, dont le Buſte placé au deſſus du Directeur & le ſeul qui ſoit dans la

salle, sembloit le rendre le dieu de l'assemblée proposé à ses hommages. Cette épitaphe est attribuée à M. de la Place :

O Parnasse, frémis de douleur & d'effroi !
Muses, abandonnez vos lyres immortelles ;
Toi dont il fatigua les cent voix & les aîles
Dis que Voltaire est mort, pleure & repose-toi !

Le Buste dont il s'agit, est celui exécuté par M. Houdon peu de tems avant la mort de l'Académicien ; il est d'une grande vérité.

Une innovation non moins extraordinaire & qui doit faire frémir le Clergé, c'est que l'Académie dérogeant cette année au réglement par lequel elle avoit arrêté de proposer désormais aux condidats pour sujet du Prix de poésie quelque morceau d'Homère à traduire, a choisi un nouveau sujet : c'est *un ouvrage en vers à la louange de M. de Voltaire.* Elle laisse le genre du poëme & la mesure des vers à l'option des auteurs : elle désire que la piece n'excede pas deux cens vers.

Le Prix devoit être, suivant l'usage, une médaille d'or de la valeur de 500 livres ; pour le rendre plus considérable & plus digne du sujet, un ami de M. de Voltaire a prié l'Académie d'accepter une somme de 600 livres, qui, jointe à la valeur du Prix, fera une médaille d'or de 1100 livres.

Non content de cette apothéose littéraire, M. d'Alembert, dans le courant de l'*Eloge de*

Crébillon, en parlant de la velléité instantanée du gouvernement de faire ériger un monument à ce grand Tragique, a pris occasion de l'anecdote pour ramener M. de Voltaire; il a prédit qu'un jour, sans doute, ce même gouvernement auroit une volonté plus ferme envers un génie qui fait beaucoup plus d'honneur à la Nation, non seulement dans le même genre, mais dans quantité d'autres; il a dit que déja les Etrangers en donnoient l'exemple à la France. Que l'Académie ne pouvoit que hâter le moment par ses vœux & ses sollicitations & se borner à reproduire sa foible image aux spectateurs; il s'est en même tems retourné vers le buste, le mouchoir à la main & les larmes aux yeux, & l'enthousiasme général qui s'étoit déjà manifesté à l'annonce du Prix & toutes les fois qu'on avoit nommé M. de Voltaire, a redoublé & tout le monde a battu des mains, pleuré & sanglotté.

Le sujet du Prix proposé, ce buste exalté, & toute la scène jouée par M. d'Alembert, concertée entre les Académiciens de son parti, *n'avoient pas été* approuvés de tous, & *l'on a jugé que les Prélats & autres membres du Clergé continuoient à faire schisme sur ce point*, en ce qu'aucun ne s'est trouvé à la séance.

On prétend, au surplus, que l'Impératrice des Russies, qui honoroit M. de Voltaire du

commerce le plus intime, se propose en effet de lui faire dresser un mausolée dans ses Etats.

26 *Août* 1778. *Copie de la lettre écrite par l'Evêque de Troyes au Prieur de Scellieres.*

„ Je viens d'apprendre, Monsieur, que la famille de M. de Voltaire qui est mort depuis quelques jours, s'étoit décidée à faire transporter son corps à votre Abbaye pour y être enterré, & cela parce que le Curé de Saint Sulpice leur avoit déclaré qu'il ne vouloit pas l'enterrer en terre sainte.

Je désire fort que vous n'ayez pas encore procédé à cet enterrement; ce qui pourroit avoir des suites fâcheuses pour vous; & si l'inhumation n'est pas faite, comme je l'espere, vous n'avez qu'à déclarer que vous n'y pouvez procéder sans avoir des ordres exprès de ma part.

J'ai l'honneur d'être bien sincerement, Monsieur, votre très humble & très obéissant serviteur ✠ Evêque de Troyes."

Réponse du Prieur.

A Scellieres, 3 Juin.

Je reçois dans l'instant, Monseigneur, à trois heures après-midi, avec la plus grande surprise la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du jour d'hier 2 Juin : il y a maintenant plus de 24 heures que l'inhumation du corps de M. de Voltaire est faite dans notre église, en présence d'un peuple nom-

breux. Permettez moi, Monſeigneur, de vous faire le récit de cet événement, avant que j'oſe vous préſenter mes réflexions.

Dimanche au ſoir 31 Mai, M. l'Abbé Mignot, Conſeiller au Grand Conſeil, notre Abbé commandataire, qui tient à loger un appartement dans l'intérieur de notre monaſtere, parce que ſon abbatiale n'eſt pas habitable, arriva en poſte pour occuper cet appartement. Il me dit après les premiers complimens, qu'il avoit eu le malheur de perdre M. de Voltaire ſon oncle, que ce Monſieur avoit déſiré dans ſes derniers momens d'être porté après ſa mort à ſa terre de Ferney; mais que le corps qui n'avoit pas été enſeveli, quoiqu'embaumé, ne ſeroit pas en état de faire un voyage auſſi long; qu'il déſiroit, ainſi que ſa famille, que nous vouluſſions bien recevoir le corps en dépôt dans le caveau de notre égliſe; que ce corps étoit en marche, accompagné de trois parens, qui arriveroient bientôt. Auſſitôt M. l'Abbé Mignot m'exhiba un conſentement de M. le Curé de Saint Sulpice, ſigné de ce Paſteur, pour que le corps de M. de Voltaire pût être tranſporté ſans cérémonie; il m'exhiba en outre une copie collationnée par ce même Curé de Saint Sulpice, d'une profeſſion de la Foi Catholique Apoſtolique & Romaine que M. de Voltaire a faite entre les mains d'un prêtre approuvé en préſence de deux témoins, dont l'un eſt Monſieur Mignot, notre Abbé, ne-

veu du pénitent, & l'autre un Monsieur le Marquis de la Villevieille. Il me montra en outre une lettre du Ministre de Paris, M. Amelot, adressée à lui & à M. de Dampierre d'Hornoy, neveu de M. l'abbé Mignot & petit-neveu du défunt, par laquelle ces Messieurs étoient autorisés à transporter leur oncle à Ferney, ou ailleurs. D'après ces pieces qui m'ont paru & qui me paroissent encore authentiques, j'aurois cru manquer au devoir de Pasteur si j'avois refusé les secours spirituels dûs à tout Chrétien & surtout à l'oncle d'un Magistrat qui est depuis 23 ans Abbé de cette Abbaye & que nous avons beaucoup de raisons de considérer: il ne m'est pas venu dans la pensée que M. le Curé de Saint Sulpice ait pu refuser la sépulture à un homme dont il avoit légalisé la profession de foi, faite tout au plus six semaines avant son décès & dont il avoit permis le transport tout recemment, au moment de sa mort: d'ailleurs, je ne savois pas qu'on pût refuser la sépulture à un homme quelconque mort dans le Corps de l'Eglise & j'avoue que selon mes foibles lumieres je ne crois pas encore que cela soit possible. J'ai préparé en hâte tout ce qui étoit nécessaire. Le lendemain matin sont arrivés dans la cour de l'Abbaye deux carosses, dont l'un contenoit le corps du défunt, & l'autre étoit occupé par M. d'Hornoy, Conseiller au Parlement de Paris, petit-neveu, par M. Marchand de Varennes, Maître-d'hôtel du Roi,

& M. de la Houilliere, Brigadier des armées, tous deux cousins du défunt. Après-midi, M. l'Abbé Mignot m'a fait à l'église la présentation solemnelle du corps de son oncle, qu'on avoit déposé; nous avons chanté les vêpres des morts; le corps a été gardé toute la nuit dans l'église environné de flambeaux. Le matin depuis cinq heures tous les ecclésiastiques des environs, dont plusieurs sont amis de M. l'Abbé Mignot, ayant été autrefois Séminaristes à Troyes, ont dit la messe en présence du corps, & j'ai célébré une messe solemnelle à onze heures avant l'inhumation, qui a été faite devant une nombreuse assemblée. La famille de M. de Voltaire est repartie ce matin, contente des honneurs rendus à sa mémoire & des prieres que nous avons faites à Dieu pour le repos de son ame. Voilà les faits, Monseigneur, dans la plus exacte vérité. Permettez, quoique nos maisons ne soient pas soumises à la jurisdiction de l'ordinaire, de justifier ma conduite aux yeux de votre Grandeur: quels que soient les priviléges d'un Ordre, ses membres doivent toujours se faire gloire de respecter l'Episcopat, & se font honneur de soumettre leurs démarches, ainsi que leurs mœurs, à l'examen de nos Seigneurs les Evêques: comment pouvois-je supposer qu'on refusoit, ou qu'on pouvoit refuser à M. de Voltaire la sépulture qui m'étoit demandée par son neveu, notre Abbé Commandataire depuis 23 ans, Magistrat depuis 30 ans, Ecclésiastique

qui a beaucoup vécu dans cette Abbaye & qui jouit d'une grande considération dans notre Ordre; par un Conseiller au Parlement de Paris, petit-neveu du défunt; par des Officiers d'un grade supérieur, tous parens & tous gens respectables? Sous quel prétexte aurois-je pu croire que M. de Saint Sulpice eût refusé la sépulture à M. de Voltaire, tandis que ce Pasteur a légalisé de sa propre main une profession de foi faite par le défunt, il n'y a que deux mois, tandis qu'il a écrit & signé de sa propre main un consentement que ce corps fût transporté sans cérémonies? Je ne sais ce qu'on impute à M. de Voltaire; je connois plus ses ouvrages par sa réputation qu'autrement; je ne les ai pas lu tous; j'ai ouï-dire à M. son neveu, notre abbé, qu'on lui en imputoit de très repréhensibles qu'il avoit toujours désavoués: mais je sais d'après les Canons qu'on ne refuse la sépulture qu'aux Excommuniés, *latâ sententiâ*, & je crois être sûr que M. de Voltaire n'est pas dans le cas. Je crois avoir fait mon devoir en l'inhumant, sur la requisition d'une famille respectable & je ne puis m'en répentir. J'espere, Monseigneur, que cette action n'aura pas pour moi des suites fâcheuses; la plus fâcheuse, sans doute, seroit de perdre votre estime; mais d'après d'explication que j'ai l'honneur de faire à votre Grandeur, elle est trop juste pour me la refuser.

Je suis avec un profond respect, &c.

28 *Août*.

28 *Août* 1778. M. Lœuillard, jeune homme qui n'a pas encore dix-neuf ans, est celui dont la piece a été la plus goûtée de l'Académie; le Directeur a déclaré que si tout son ouvrage avoit été soutenu comme la fin, il auroit eu le Prix. Il est à remarquer que c'est un Américain & qu'il est peut-être le premier qui soit entré dans une pareille lice.

M. de Murville a eu le second rang, & M. le Chevalier de Langeac le troisieme.

On a fait mention avec éloge de trois autres pieces, dont une de M. le Marquis de Villette.

28 *Août* 1778. On a commencé depuis peu à découvrir la Chapelle de la Vierge à Saint Sulpice & les amateurs s'empressent d'aller voir ce beau morceau. On sait que le Plafond en a été peint à fresque par le Moine.

29 *Août*. Le premier Numéro de la suite des Annales de Me. Linguet a enfin paru, à la grande satisfaction de ses admirateurs & au grand regret de ses ennemis. On y a d'abord remarqué une Epitre dédicatoire au Roi, qui est la quatrieme à S. M.; mais celle-ci enchérissant sur les autres, est d'une longueur excessive & telle que Monarque n'en a jamais lu, ni reçu. L'auteur a cru, sans doute, que l'importance de la matiere méritoit cette exception, car il y parle beaucoup de lui.

Suit un Avertissement trois ou quatre fois plus long, enfin quelques pages de faits & de nouvelles.

Par une bisarrerie qui accompagne partout

sa destinée de ce célebre fugitif, on juge à la façon de s'expliquer sur le lieu où il recommence son ouvrage, qu'il n'est pas encore bien sûr d'y rester. Comme il parle de tout cela avec beaucoup d'ambiguïté, il faut y suppléer par ce qu'on a recueilli de ses lettres particulieres.

Il n'a point pu prendre pied ni à Lausanne, ni à Neuchatel, ni à Geneve, ni en aucun endroit des contrées voisines, parce que partout on a désiré lui donner un censeur, dont il n'a pas voulu.

Il a donc traversé la France de nouveau & a imaginé de s'établir à Bruxelles; il a été très accueilli du Prince Charles, qui a souscrit pour quinze exemplaires de ses feuilles & a engagé toute sa cour à en faire autant; mais il a trouvé encore des contrariétés pour se fixer ouvertement dans cette ville; il a été réduit à s'établir dans un petit village auprès d'Ostende, où il a monté son imprimerie. Le singulier c'est qu'avec tout cet appareil il prétend pouvoir rester caché & dérober à ses ennemis le lieu de sa retraite.

On a par quelques phrases de sa feuille la confirmation de son rapprochement des Ministres, qu'il n'ose encore exalter ouvertement & *nominatim*, mais qu'il commence à célébrer & à aduler sous le mot générique de Gouvernement. On juge que ce n'est que par un reste de honte de part & d'autre, qu'il n'a pas une tolérance ouverte. D'ailleurs, sans doute, on veut éprou-

ver s'il est capable de résipiscence. Mais s'il a fait la paix avec les Ministres, il est toujours en guerre ouverte avec les Encyclopédistes, les Economistes, les d'Alembert, les Marmontel, les Morellet, les la Harpe, & beaucoup d'autres; M. le Marquis de Villette commence à recueillir sa part de ses injures &, sans doute, ce n'est pas pour la derniere fois.

30 *Août* 1778 Malgré le succès prétendu de M. de la Harpe, succès dont lui seul parle & que lui seul certifie, on cite un fait bien propre à le refuter & bien désolant, c'est que les onze Représentations de sa tragédie n'ont produit qu'environ 14000 livres de recette; c'est que l'avant-derniere représentation n'a pas monté à 800 livres & la derniere à 900 livres: c'est que le parterre n'étoit garni que de ses partisans, qu'on appelloit *les peres du désert*.

31 *Août*. Le *Dialogue sur l'état civil des Protestans en France*, se passe entre un Président du Parlement, un Conseiller d'Etat & le Curé de Saint.... Par un arrangement assez bizarre c'est le Curé qui défend la cause des Religionnaires & soutient que la réhabilitation des Protestans dans le Corps Civil, loin de préjudicier aux intérêts de l'Eglise & de l'Etat, ne pourroit que contribuer à la gloire de l'une & au bien de l'autre: le Magistrat, au contraire, veut que ce soit un paradoxe insoutenable, capable de révolter tout François qui sait l'histoire & d'indigner tout Catholique qui sait son cathéchisme;

que l'assertion du Pasteur est (surtout dans la bouche d'un Prêtre) une erreur grossiere en fait de politique, & un blasphême en fait de religion, en ce que la paix du royaume ne pourroit subsister avec des Citoyens Protestans & le scandale seroit trop monstrueux de marier des Hérétiques sans sacrement.

Le membre du Conseil joue son rôle, en pesant de part & d'autre les raisons & en les conciliant par une distinction, savoir qu'il ne s'agit pas des Protestans du XVI^e^. ou XVII^e^. siecle, mais de ceux du XVIII^e^., décide enfin que ce qui auroit été dangereux à l'égard des premiers, seroit très salutaire à l'égard des seconds.

31 *Août* 1778. Depuis longtems on parloit dans ce pays-ci de deux nouveaux volumes, servant de suite à l'*Observateur Anglois*, ou *Correspondance secrette entre Milord All' Eye & Milord All' Ear.* On n'en pouvoit savoir davantage, parce qu'on assuroit que le Ministere avoit donné les ordres les plus séveres pour empêcher leur introduction: rien ne peut arrêter la cupidité industrieuse, il en a percé des exemplaires qu'on a à force d'argent & ceux qui ont lu cet ouvrage, prétendent qu'il y a des Lettres sur la Marine, sur le Ministre de ce Département, sur ses opérations, & sur les Officiers sous ses ordres, extrêmement piquantes, instructives & donnant à nos ennemis des connoissances qu'ils recueilleront, sans doute, avidement. Ils attribuent à cette cause l'inquiétude & la vigilance

du Gouvernement : mais c'est à *Londres* & non à *Paris* qu'il faudroit, si c'étoit possible, en empêcher le débit & la publicité.

31 *Août.* Me. Linguet a d'autant plus de peine à se départir de son rôle d'Aretin moderne, qu'il l'a trouvé très lucratif l'année derniere & qu'une année de son Journal tous frais faits lui a rendu 50,000 livres nettes. Son projet étoit de profiter de l'engouement général pour se faire ainsi rapidement une fortune, qu'il bornoit à 300,000 livres : alors il seroit venu les manger paisiblement à Paris. Mais son inaction de quatre mois & les voyages qu'il a été obligé de faire, lui ont écorné considérablement son petit trésor ; ensorte qu'il faut recommencer sur nouveaux frais. Au reste, il auroit les cent mille écus qu'il désire, & un million, qu'on ne croit pas que son caractere turbulent lui permît de goûter la vie qu'il a en perspective ; il sera toujours le premier à troubler son propre repos, & comme lui a dit un de ses confreres, *le plus cruel ennemi qu'il ait, c'est lui même.*

1 *Septembre* 1778. Il faut se rappeller la malheureuse affaire de Bretagne, où deux femmes appellées *Lefsop* furent condamnées au supplice, dont l'une ne l'évita qu'en se prétextant grosse ; elle eût ainsi le tems de faire voir son innocence & connoître la prévarication du Rapporteur, nommé Roland Durofcouet, qui n'avoit pas voulu entendre le testament de mort des autres accusés déchargeant cette femme, ainsi que sa sœur

exécutée. Ce procès se poursuivoit depuis 1774; enfin il est terminé.

Lettre de M. de Guer, du mercredi 19 Août, à M. le Duc de Rohan-Chabot .... Nous jugeâmes hier (mardi 18) le Sieur Roland Duroscouet. Nous le déclarâmes indigne & incapable de posséder jamais aucune place de judicature quelconque: nous le condamnâmes en 300 livres d'amende envers le Roi, en 12000 livres de dommages & intérêts pour la *Lescop* & dans tous les frais, tant au Conseil qu'au Parlement."

On trouve cet Arrêt bien doux; mais les Magistrats ont eu peur que le Sieur Duroscouet, étant un des membres voués au Maupeou & de son tripot, auteur du jugement du 30 Juin 1774, on ne les accusât de partialité & de vengeance; d'ailleurs le Sr. Duroscouet est d'une grande maison de Bretagne & tient à tout ce qu'il y a de plus illustre. Tout cela n'excuse point la foiblesse du Parlement envers un juge prévaricateur, qui a fait sciemment périr une femme innocente; c'étoit le cas de la peine du talion, & même d'une plus forte, à raison de l'abus d'autorité.

2 *Septembre* 1778. Les comédiens François donnent demain la premiere représentation d'une piece nouvelle, ayant pour titre l'*Impatient*, comédie en un acte & en vers.

3 *Septembre*. La petite comédie de l'*Impatient* jouée aujourd'hui a été reçue avec beaucoup d'indifférence. Elle est très médiocre & ce ca-

ractère plus exprimé par les mouvemens extérieurs que par les actions, n'est point assez marqué pour produire de l'effet. On la dit d'un M. Lanthier débutant, qui n'est pas encore connu & dont cet ouvrage ne peut donner une grande idée.

4 *Septembre* 1778. Les volumes 3 & 4 de *l'Observateur Anglois*, embrassent les diverses opérations de l'année 1776, dans XLIII Lettres extrêmement variées. On y trouve de quoi satisfaire tous les goûts. On discute dans quelques-unes l'affaire *des Insurgens* & nos négociations avec eux; dans quelques autres on parle en effet de notre Marine & des nouvelles opérations de M. de Sartine; ailleurs on résume les Ordonnances du Comte de Saint Germain & les changemens qu'elles ont occasionnés: il s'agit aussi de la Magistrature & des grandes questions auxquelles la derniere Révolution a donné lieu. Les événemens particuliers importans, qui se sont passés durant cet intervalle, ne sont pas oubliés & quelques-uns fournissent matiere à des détails amusans, à des dialogues gais & surtout critiques: telles sont les Lettres sur *Freron*, sur l'*Académie*, sur l'Abbé de *Voisenon*, sur Madame *Gourdan*, &c. &c.

4 *Septembre*. Le ramonage général établi par Arrêt du Conseil du 22 Février 1777, commence à prendre forme & à s'établir en corps, ainsi que différens autres pour différentes parties de la Police de Paris déja mis sur pied. Ils ont un

uniforme, ils ont des chefs, ils doivent être disciplinés & pourront au besoin être convertis en troupes, même militaires, si le cas le requéroit; car sous cette apparence de l'utilité publique & d'un service plus sûr, plus prompt & moins dispendieux, on voit que le Despotisme prend toutes sortes de formes pour avoir des bras à sa disposition, toujours prêts à écraser leurs concitoyens dans des tems d'allarmes & de trouble.

5 *Septembre* 1778. Les heureux événemens de la guerre des Insurgens, nos alliés, contre l'Angleterre, fournissent de nouveaux sujets à ces caricatures mordantes, par lesquelles nos rivaux nous ont si fort persiflés dans la derniere guerre. On voit aujourd'hui chez nos marchands d'estampes & toujours de l'agrément de la Police, *l'Anglois de retour de Philadelphie*, & *la marchande Angloise réduite au produit de l'exportation de ses marchandises en Amérique.* Le premier, maigre, décharné, sec, le bâton blanc à la main, les cheveux plats & mal peignés, est dans l'attitude d'un homme obligé de remonter ses culottes, qui ne tiennent point sur ses hanches; du reste, son accoutrement misérable & rétréci, sa figure allongée, son air d'humiliation, & toute l'habitude de son corps, pouvant se soutenir à peine, peignent sa détresse Quant à la femme, ce n'est gueres dans son genre qu'une repétition du premier, & par conséquent elle ne vaut pas l'autre. On court avec fureur après ces gravures en-

luminées, propres à amuser & réjouir les badauds.

7 *Septembre* 1778. Pour dédommager le Duc de Chartres de la chanson satyrique où l'on le persifle, en voici une plus flatteuse: elle est intitulée *le Déjeûner Anglois*. Elle est sur l'air, *Jupin un jour en fureur*.

I.

J'ai souvent fait réflexion,
Que le matin d'une victoire
Tous les favoris de la gloire
Avoient le sommeil profond:
Ainsi Condé, tel Alexandre,
Aux champs d'Arbelle & de Rocroi,
  Dormoient dans la bonne foi, *Bis.*
  Qu'on devoit les attendre. *Bis.*

II.

Monseigneur, il faut vous lever;
Dit Foissi (*) chaud comme une braise;
L'Amiral de la flotte Angloise
Vous demande à déjeûner.
Quoi, dit Bourbon, cet hérétique
Vient visiter le Saint Esprit?
  Par ma foi, sans contredit, *Bis.*
  L'aventure est unique. *Bis.*

(*) Nom de l'Ecuyer de S. A. S.

III.

Q'on s'apprête à le fêtoyer ;
Dit Bourbon à fon équipage ,
Pour maître-d'hôtel de paffage
Je choifis un canonier.
L'Amiral arrive & s'étonne
De trouver tout prêt le repas ;
 On traite jufqu'aux goujats, *Bis.*
 Car Monfeigneur l'ordonne. *Bis.*

IV.

Pour mieux régaler les Anglois
On joignit à la bonne chere
Un excellent vin de tonnere
Que Mars fit tirer exprès.
Les têtes angloifes tournerent
Pour avoir vuidé maint flacon;
 Parbleu! le vin étoit bon, *Bis.*
 Mais beaucoup en creverent. *Bis.*

V.

Keppel rentrant fur fon palier
N'avoit non plus tête fort faine ;
Soit trop de boiffon, foit migraine,
Il tomba dans l'efcalier :
Pour le remettre dans fa route
Bourbon ordonne en quatre mots ,
 Qu'on allume les falots. *Bis.*
 Keppel n'y voit plus goute. *Bis.*

7 *Septembre* 1778. L'objet du théâtre du Sr. l'Ecluse seroit de ramener le genre poissard & de faire revivre les pieces de Vadé ; ce Directeur fait lui-même la poissarde avec une grande vérité, mais jusqu'à présent son spectacle a peu de succès.

8 *Septembre.* Depuis *il Curioso Indiscreto* (le Curieux Indiscret,) opéra bouffon en trois actes, musique du Sr. Anfossi, le 4e. joué sur le Théâtre Lyrique, on a affiché pour le 5e. *la Frescatana*, la Paysanne de Frescati, opéra bouffon en trois actes de Paesiello. Deux Acteurs nouveaux, *il Signor Gherardi*, musicien au service du Grand Duc, & *il Signor Pinetti* débuteront dans cette nouveauté.

9 *Septembre.* Au défaut du Sallon de Peinture qui n'a pas lieu cette année, les curieux & amateurs vont à l'église de Saint Sulpice voir la superbe chapelle de la Vierge. Cette chapelle fut commencée, ainsi que toute l'église, en 1645, par M. Olier, Curé, fondateur & premier supérieur de la communauté & du séminaire : la Reine *Anne* d'Autriche en posa la premiere pierre le 20 Février 1646. Elle a subi divers changemens. Messonnier en 1733, Servandoni depuis, ont voulu enchérir sur ce qu'avoit fait Gittard, d'après les dessins de Gamard, qui en avoit été le premier auteur : les Slootz y ont ajouté & M de Wailly vient de réparer autant qu'il a pu les fautes commises par ses dévanciers. Voilà pour ce qui concerne l'Architecture.

Le plafond peint à fresque par le Moine avoit été considérablement endommagé, lors de l'incendie de la foire Saint Germain; M. Callet, jeune Artiste qui a débuté l'année derniere au Sallon, s'est chargé de le réparer & d'y ajouter du sien pour remplir le local vuide, au moyen des changemens considérables faits dans la forme & la construction de cette chapelle.

La statue de la Vierge en marbre, de la façon de M. Pigal, étant l'objet principal, tous les autres lui doivent être subordonnés; aussi fixe-t-il partout l'attention. On admire la modestie, la douceur, la pureté de cette figure, & le jour ménagé d'en haut semble lui donner un air transparent & céleste, qui en caractérise la béatitude, mais dérobe un peu les traits à l'observateur.

10 *Septembre* 1778. *L'ombre de Voltaire au Curé de Saint Sulpice, par un Genevois.* Tel est le titre d'une piece en vers en l'honneur de ce grand poëte, où l'on mal-mène furieusement & le Pasteur & le Clergé; on l'apothéose, malgré les Prêtres. Il y a de la facilité dans la versification, de la philosophie dans les discours, qu'on fait tenir au personnage censé écrire au Curé; & c'est pour mieux observer, sans doute, le costume, que l'auteur s'est permis de prendre plusieurs pensées & maximes de morale qu'on retrouve en cent endroits des œuvres de M. de Voltaire.

Le clergé, qui n'avoit pas besoin de ces injures pour exciter sa fureur contre les mânes de ce coryphée de l'impiété, a été très piqué du sujet choisi par l'Académie & se remue pour le faire changer.

10 *Septembre* 1778. Les lettres patentes que sollicitoit la Société royale de Médecine & à l'enrégistrement desquelles s'opposoit la Faculté, ont cependant été reçues & admises par le Parlement; on y a mis quelques adoucissemens propres à les rendre moins désagréables à ce corps antique.

11 *Septembre.* Il est toujours question d'ôter la manutention de la machine lyrique au Sieur de Vismes, à qui l'on a déjà soustrait la Caisse par arrêt du Conseil : on se plaignoit qu'il en dissipoit les fonds & ne payoit pas les sujets. Un autre intriguant veut le supplanter & est bien propre à le faire ; c'est le Sieur de Beaumarchais.

12 *Septembre. La Paysanne de Frescati*, malgré beaucoup d'invraisemblances, d'absurdités & de choses dégoûtantes, offre cependant une sorte d'intérêt, de curiosité, qui rend ce poëme, quoique d'une longueur excessive, beaucoup moins ennuyeux que les autres. Il y a d'ailleurs plus de mouvement, de vivacité & de chaleur; les acteurs, en plus grand nombre, en diversifient la scene, & de fréquens changemens de décorarion procurent le plaisir des yeux qu'on est accoutumé d'éprouver à l'opéra, où tous les sens doivent être satisfaits.

Le ſujet de la piece eſt pris vraiſemblablement de l'*Ecole des femmes* de Moliere, & reſſemble à beaucoup de la même eſpece, où une pupille ſe moque d'un vieux tuteur qui l'aime, le dupe & répond à la paſſion d'un autre : tel en eſt le fond, qui ne préſente dans les détails de l'imbroglio rien d'aſſez neuf pour mériter qu'on entre dans un plus grand développement ; on obſervera ſeulement qu'il y a dans le dialogue une gaîté, quelquefois légere & ſouvent groſſiere, mais qu'on n'avoit pas encore trouvée dans ces opéra annoncés vainement pour bouffons.

La muſique, extrêmement variée, abondante, riche juſques dans le récitatif, par l'accompagnement, eſt pleine d'effets piquans, agréables & même ſublimes. Les ariettes ſe ſuccedent & ſe repouſſent merveilleuſement ; elles ſont toujours analogues aux tableaux multipliés qu'amenent les ſituations vraiment pittoreſques pour le muſicien.

Cette farce italienne, qui a eu un ſuccès très ſupérieur aux précédentes, le doit principalement aux deux nouveaux acteurs : le Sr. Gherardi, faiſant le perſonnage du tuteur, a une ſuperbe baſſe taille, qu'il déploye avec une aiſance ſinguliere ; il eſt d'ailleurs mime juſqu'au bout des doigts & a une phyſionomie heureuſe, parfaitement analogue à ſon rôle. Celui du Berger amoureux & chéri eſt rempli par le Sr. Pignetti, dont l'ame toute de feu ſe peint ſur ſa figure & dans ſes mouvemens. Sa haute-contre nette eſt

d'un beau timbre ; elle a en outre la douceur & l'onction de la passion tendre & simple, comme doit être l'amour d'un villageois. Enfin la Signora Chiavacci, qu'on connoissoit déjà, a paru mieux placée que jamais dans le rôle de la paysanne. Sa gaîté, sa naïveté & sa finesse ont tour à tour réuni tous les suffrages.

Il y avoit peu de monde à la premiere représentation de cette piece ; mais il n'y a pas de doute qu'elle n'attire beaucoup de foule à la seconde.

Le Ballet d'*Alcimadure* qui termine, de la composition du Sr. d'Auberval, est la pantomime de l'opéra de ce nom. On sait combien il prête aux tableaux folâtres & champêtres. Mlle. Cecile & le Sr. Nivelon y excellent dans les premiers rôles : les Srs. Vestr' Allard, Dlles. Dorival & Dorothée brillent dans le second grouppe & complettent la gaîté de ce divertissement, dont la musique est d'ailleurs vive & dansante.

12 *Septembre* 1778. On avoit commencé un *Journal de Monsieur*, connu sous le titre de *Table générale des Journaux anciens & modernes, contenant les jugemens des journalistes sur les principaux ouvrages en tout genre de science, de littérature & d'arts, suivis d'observations impartiales.* Il avoit été interrompu pendant un an ; il reparoîtra incessamment sous le nom de Madame la Présidente d'Ormoy & toujours sous les augustes auspices du Frere du Roi. Il doit recommencer au 1 Octobre.

13 *Septembre* 1778. Depuis que M. le Duc de Bouillon a gagné ſon procès, il eſt comme un enfant; il eſt venu à l'opéra, il a revu Mlle. La Guerre, pour laquelle il a déja fait tant de folies, & quoiqu'il l'eût quittée pour avoir trouvé ſon laquais couché avec elle, la paſſion s'eſt rallumée plus fortement que jamais : il a dit qu'il l'aimoit toujours, il a voulu paſſer la nuit avec elle & en reconnoiſſance des nouveaux plaiſirs qu'elle lui a procurés, lui a donné mille louis, une bague, un ſervice en porcelaine, &c.

14 *Septembre.* On réduit tout en Cours aujourd'hui : un Sr. Bacquoi Guedon, danſeur de la comédie françoiſe & éleve de Matignon, annonce un *Cours Public de Danſe*, qui commencera le mois prochain; il en répand un *Proſpectus* détaillé & ſavamment énoncé: ſon Cours ſera diviſé en trois parties.

1°. Il traitera du maintien de l'individu, des différentes poſitions, des attitudes reſpectueuſes, des attitudes décentes, des attitudes familieres ou de protection, en un mot de tout ce qui a rapport à l'habitude du corps, depuis qu'on ſe leve juſqu'à ce qu'on ſe couche.

2°. Il développera les élémens de la Danſe, il apprendra à ſentir la meſure & à la ſuivre, il corrigera les oreilles pareſſeuſes ou fauſſes & achevera d'enſeigner la théorie de ſon art.

3°. Après tous ces préliminaires il mettra ſes écoliers au menuet & leur en fera deſſiner la figure, il leur enſeignera la maniere de le *phra-*

ſer,

ser, de le moduler avec des mouvemens analogues aux airs: il terminera par les différens pas de contredanse.

15 *Septembre* 1778. Les lettres patentes du Roi, données à Versailles au mois d'Août 1778, portant *Etablissement d'une Société Royale de Médecine*, ont été enrégistrées en Parlement le premier Septembre 1778.

Dans le préambule fort long, on fait l'éloge de ces sortes de Sociétés qui, sans nuire aux corps plus anciens dont elles émanent, par la réunion des personnes les plus savantes & les plus recommandables, pour tenir des conférences entr'elles, afin de perfectionner leurs propres connoissances par la communication de leurs découvertes & de s'enrichir même de celles des étrangers, en augmentent la gloire & la splendeur.

La nouvelle Société sera présidée à perpétuité par le premier Médecin du Roi. Elle sera composée de trente Associés ordinaires, tous Docteurs en Médecine & de douze Associés libres. Il y aura soixante Associés regnicoles, & autant d'Associés étrangers. Il y aura trois Officiers, un Directeur, un Vice-Directeur & un Secrétaire.

Les occupations de la Société seront, outre les recherches sur les maladies contagieuses des bestiaux & sur les remedes & moyens propres à les prévenir ou à les arrêter, de constater tous les faits intéressans de médecine théorique & pratique, & essentiellement tout ce qui peut

avoir rapport aux maladies épidémiques & autres qui se répandent quelquefois dans les provinces.

La Déclaration du 25 Avril 1772, portant établissement de la Commission Royale de médecine, est révoquée & l'on attribue à ladite Société l'examen des remedes nouveaux, tant internes qu'externes, en outre l'examen des eaux médicinales & minérales, &c.

Pour satisfaire aux inquiétudes & plaintes de la Faculté, on lui accorde 1o. que le Doyen en charge & le Doyen d'âge auront droit d'assister à toutes les séances de la Société, & que leurs noms seront inscrits entre ceux des officiers de cette Compagnie: 2o. que sur les 30 Associés ordinaires, vingt seront toujours choisis dans son sein: 3°. que la Société nommera tous les ans deux Commissaires, pour se transporter deux fois l'année à la Faculté & lui faire part des découvertes, recherches ou observations de la Société sur les objets qui pourront être relatifs aux progrès de la science: 4o. enfin, que S. M. n'entend rien innover aux honneurs, émolumens, privileges & prérogatives de la Faculté, & déclare que les Associés ordinaires, libres, regnicoles & étrangers, & les Correspondans de ladite Société ne pourront, à raison desdites qualités, enseigner ou exercer la médecine dans Paris, qu'ils n'en aient le droit, conformément aux ordonnances, &c.

Suit un tableau des membres composant ac-

tuellement la Société royale de Médecine, à la tête desquels on voit *le Roi*, Protecteur.

16 *Septembre* 1778. Quoiqu'on fasse beaucoup d'éloge du ballet de *Ninette à la cour*, de la composition de M. Gardel, comme ce n'est qu'une pantomime calquée servilement sur la piece de ce nom, on ne peut y admirer aucune invention, aucun trait de génie de l'artiste; &, ni celui-ci, ni *Alcimadure*, ni vingt autres de cette espece, ne valent pas la *Belle au bois dormant*, ballet du même genre exécuté chez Audinot, mais dont le sujet infiniment riche prête à tout ce que l'imagination peut inventer pour satisfaire le plaisir des yeux, le premier d'un pareil spectacle, tandis qu'il occupe l'esprit & nourrit le cœur.

17 *Septembre*. Avec les tomes 3 & 4 de l'*Observateur Anglois* il est arrivé ici une seconde édition des deux premiers, où entr'autres changemens on remarque dans le deuxieme une Lettre XVIIIe. sur un livre intitulé *l'ombre de Louis XV devant Minos*. On juge par le titre combien elle peut être vigoureuse.

18 *Septembre* 1778. On annonce une brochure sur le Conseil, où tous les membres de ce corps sont peints successivement; ce qui peut donner lieu à d'excellens portraits. Mais la brochure est infiniment rare & comme le grand nombre, à commencer par le chef, ont le plus grand intérêt d'en arrêter la distribution, on n'en peut parler encore que sur parole.

18 *Septembre*. L'Impératrice des Russies ayant

témoigné le désir de faire acheter pour son compte la bibliotheque de M. de Voltaire, on ne doute pas que la famille ne lui fasse le cadeau de la lui envoyer & de la prier de l'accepter gratuïtement.

19 *Septembre.* Le Sieur de Beaumarchais, qui sait tirer parti de tout, profite de l'engouement du public pour ses mémoires, & vraisemblablement dans l'espoir de les bien vendre dans cette capitale y en a fait parvenir une quantité considérable d'exemplaires.

On a déjà parlé de celui intitulé *Réponse ingénue de Pierre Augustin Caron de Beaumarchais, à la Consultation injurieuse que le Comte Joseph Alexandre Falcoz de la Blache a répandue dans Aix;* mais comme plus connu aujourd'hui à Paris, il y a fait une forte sensation, il semble exiger plus de détails sur les morceaux propres à amuser le public.

Dans le préambule, l'écrivain met en scene un colporteur qui lui apporte un Mémoire du Comte de la Blache, d'où il résulte un dialogue de persiflage entre cet homme & le Sr. de Beaumarchais, conséquemment pleine de discussions ennuyeuses, & cependant lardée de morceaux oratoires dans le genre d'éloquence du personnage bavard, diffus & ayant l'art de rapprocher de la cause les choses les plus étrangeres. On y trouve une définition de la Noblesse, qu'il appelle sa profession de foi sur la Noblesse, un morceau d'érudition concernant une

ancienne loi des Lombards, un autre historique sur des lettres d'Henri IV & de ses Ministres, l'anecdote d'une de ses conversations avec un Maître des requêtes, de ses juges; on y trouve jusques à une citation de l'Apocalypse; enfin un portrait des deux nations Françoise & Angloise, appliqué aux circonstances.

Il intitule la seconde partie, *les ruses du Comte de la Blache*, & c'est ici que redoublant de sarcasmes & d'injures, il se livre à tout son talent de dénigrer & de diffamer en se jouant & en riant. Les endroits remarquables sont: le début sur les avantages de la Noblesse & le différent rôle que chacun des deux adversaires a joué auprès du Sr. Duverney; la peinture de la triste destinée des vieillards livrés à leurs collatéraux, & une sortie contre les célibataires; tout l'historique ressassé de la naissance & des suites de son procès par devant les divers tribunaux; une digression sur la fierté; un trait d'érudition, encore sur une loi d'Henri IV; la confirmation du bruit incroyable qu'il avoit reçu des offres d'accommodement de la part du Comte de la Blache, qui, au moment où les parties alloient signer, suivant Beaumarchais, disparoît & se rend à Aix pour gagner les devans: il n'est pas jusques à la facétie de Mlle. d'Eon qu'il amene & dont il voudroit tourner en dérision les imputations, afin d'être dispensé d'y répondre. Il termine par une peroraison tou-

jours mêlée de cette onction & de ce persiflage, qu'il amalgame si bien & dont l'art est à lui seul.

Suit une Consultation du 17 Juin, où les consultans électrisés par ce chaud & plaisant client deviennent presqu'aussi verbeux & aussi ricaneurs que lui & où, par une emphase monstrueuse, ils font arriver le nom du Sr. de Beaumarchais à la postérité & figurer dans nos annales.

19 *Septembre* 1778. Le *Conservatoire* nouvellement institué pour former des éleves de la danse propres au théâtre lyrique, n'a point ouvert au premier Septembre, comme il s'en flattoit: l'argent qui a manqué tout à coup aux entrepreneurs a retardé les travaux, & l'on ne sait plus quand ce spectacle commencera; on y continue toujours les répétitions.

20 *Septembre* 1778. M. de Vismes cherche par toutes sortes de moyens à exciter la curiosité du public; il a imaginé d'annoncer pour jeudi dernier une nouvelle maniere d'éclairer la salle avec un reverbere: l'exécution n'a point répondu à son espoir. Il a fait la faute capitale de n'avoir pas consulté le seul homme en état de réussir dans une pareille tentative, le Sr. Bourgeois de Châteaublanc, qui à une grande pratique de son art joint une théorie profonde, & est non-seulement ingénieux méchanicien, mais encore savant physicien: il est fâcheux qu'il soit parvenu à un âge qui ne lui permet plus de continuer ses travaux.

Il faut se ressouvenir que c'est à lui qu'on doit l'illumination actuelle de Paris, dont la confection, l'entretien des lanternes & la dépense du luminaire ne coûtent pas 320,000 livres par an.

21 *Septembre.* Le prétendu extrait du livre intitulé l'*Ombre de Louis XV devant Minos*, qu'on trouve dans la XVIIIe. Lettre insérée au second volume de la seconde Edition de l'*Observateur Anglois*, est absolument fictif, au gré de ceux qui ont lu la brochure en question: c'est une tournure de l'auteur, pour faire passer des choses qui auroient été regardées comme trop fortes & trop hardies, produites directement: c'est un plan absolument neuf de l'ouvrage qui, bien rempli, seroit très intéressant & dont on donne des esquisses; on veut, au contraire, que le livre brûlé fût plat & grossier, sans aucun mérite réel.

21 *Septembre* 1778. On attribue à M. Blin de Saint Maure l'*Epitre de l'Ombre de Voltaire au Curé de St. Sulpice.*

22 *Septembre. Le Tartare à la Légion*: tel est le titre du second mémoire du Sieur de Beaumarchais: il l'intitule ainsi, parce qu'il prétend que le Comte de la Blache traîne à sa suite une foule d'avocats, de procureurs, de solliciteurs, d'huissiers, de records ligués contre lui. On juge que son adversaire dans une Requête en lacération & brûlure contre le premier Mémoire du Sieur de Beaumarchais, s'est surtout prévalu de l'audace de ce client à se jouer de tout

& à citer jusques à l'apocalypse dans son Factum. Dans le reste de l'ouvrage, où il revient sur ses premieres discussions, il en veut violemment à Caillard, l'Avocat du Comte à Paris, & comme cet Avocat est mort, il le traite de la façon la plus indigne & la plus insolente. Pour cette fois il s'oublie, il ne se possede plus, il n'est plus plaisant; c'est un enragé qui se livre sans mesure à toute sa fureur & se flatte, sans doute, que sa dent imprimée sur le cadavre de l'orateur percera jusqu'au client.

Ce mémoire, où il n'y a que peu d'endroits spirituels & fins, ne vaut pas le premier à beaucoup près & a été enfanté dans l'accès de la passion la plus effrénée.

On sait que ces deux mémoires ont été, suivant l'arrêt du Parlement, lacerés par un huissier de la cour & l'auteur condamné à donner en réparation mille écus aux hôpitaux. On sait que par une fanfaronade bien digne de l'homme, le Sieur de Beaumarchais a dit que ce n'étoit pas assez & en a envoyé deux mille.

23 *Septembre* 1778. Tous les amateurs & curieux de livres sont très fâchés que la bibliotheque de M. de Voltaire passe en Russie; elle étoit précieuse, non par la beauté des éditions ou la rareté & la singularité des livres, mais par des notes de sa main, dont ils étoient tous chargés. On dit que son Dictionnaire Encyclopédique en avoit à l'infini.

24 *Septembre*. La sécheresse étonnante qu'il

a fait

a fait en France & dans cette Capitale depuis plusieurs mois, a fait sentir plus que jamais la nécessité de chercher les moyens de fournir une plus grande abondance d'eau dans la ville de Paris. En conséquence M. de Caumartin, le Prévôt des marchands actuel, ayant le zele de tous ceux qui entreprennent une administration nouvelle, reçoit avec empressement les différens Mémoires qu'on lui fournit sur cet objet. On distingue entr'eux celui d'un Anglois, qui propose une machine à feu, supérieure à toutes celles connues; il l'établiroit à l'isle Louvier, & il prétend qu'il fourniroit de l'eau en profusion à tout Paris pour 20,000 livres par an d'entretien.

25 *Septembre* 1778. Un faiseur de projèts, qui suppose que celui de la nouvelle salle de la comédie françoise n'est pas encore arrêté, fait part du sien au public ; on voit que son objet est de faire sa cour surtout à *Monsieur*: en conséquence il place la salle attenant son palais, rue de Vaugirard, à l'ancien hôtel de la Gueriniere ; il forme des issues correspondantes à la place St. Michel & jusques à Ste. Genevieve, & il prétend que son plan embelliroit considérablement le quartier en question.

25 *Septembre*. Le Sieur de Beaumarchais se prétend fait pour quelque chose de mieux que pour la direction de l'opéra & se défend d'en avoir jamais eu l'idée ; il monte de mieux en-

mieux sa maison de commerce & vise à une fortune considérable.

26 *Septembre.* Les membres principaux de la danse & du chant du théâtre lyrique font de violens efforts sous le nouveau Prevôt des marchands pour faire casser le bail du Sr. de Vismes & être chargés de la régie à sa place. Ils offrent de déposer 600,000 livres & de dégager la ville des 87,000 livres qu'elle paye par an à l'administrateur. On ne doute pas que tous frais faits une bonne administration ne rendît 40,000 écus de gain & plus. Sans le crédit du Sr. Compain, valet de chambre de la Reine, le soutien du Sr. de Vismes, il y a grande apparence qu'on n'hésiteroit pas à accepter.

26 *Septembre* 1778. On assure que la démarche du Clergé pour s'opposer au projet de l'Académie Françoise, qui a proposé l'Eloge de M. de Voltaire aux candidats, n'a pas eu de succès à la cour; que M. le Comte de Maurepas a répondu à la requête des curés de cette capitale, que c'étoit à eux à prier pour le repos de l'ame du défunt, & aux gens de lettres à célébrer son génie & ses ouvrages.

Cette inconséquence du gouvernement est d'autant plus grande, que l'Académie de Toulouse ayant donné, il y a quelques années, pour sujet du Prix l'*Eloge de Bayle*, dont la naissance fait honneur à la province de Languedoc, il ne voulut pas en permettre l'exécution & obligea l'Académie de changer son annonce. Assurément

M. de Voltaire mort hors du sein de l'Eglise, à qui elle a refusé la sépulture, & dont les ouvrages, sans être aussi remplis de raison & de bon sens que ceux de Bayle, sont cependant plus dangereux par la séduction & le charme du style, ne méritoit pas plus d'exception que cet impie.

Quoi qu'il en soit, si le plan de l'Académie s'effectue, on décerne déjà le Prix à un M. Fontanes, jeune poëte, qui a prévenu l'annonce & lu son ouvrage devant plusieurs académiciens avec les plus grands applaudissemens: seulement il est trop long & il faudra qu'il l'élaguë.

27 *Septembre* 1778. Quoiqu'on connoisse depuis longtems combien les éloges prodigués dans les sociétés particulieres sont trompeurs, on est cependant étonné à la lecture du *Poëme des Mois* de M. Roucher, comment on a pu tant exalter cet ouvrage. Il n'est point encore public, mais on en voit des chants imprimés qui confondent les lecteurs, & surtout ceux dont l'auteur par son débit avoit surpris l'admiration. Le style en est pur & correct; la rime heureuse & riche; il est plein d'images & de poésie; les vers en sont ronflans & harmonieux, & malgré ces qualités on ne peut en lire un chant sans fatigue & sans ennui: qu'y manque-t-il donc? le don de plaire & surtout celui d'intéresser! Il faut attendre, au surplus, qu'il paroisse dans sa totalité, pour en juger l'ensemble plus pertinemment.

Chaque chant est accompagné de notes fort

longues & fort savantes, qui grossissent le livre de moitié. On y rencontre des choses qui ne sont pas faites pour y être & qui semblent n'y avoir été mises que pour allonger; telle est, par exemple, une dissertation sur l'exportation des bleds, insérée dans les notes du premier chant sur le mois de Mars; telle est dans celui d'Avril une longue tirade de M. Cabanis, jeune poëte âgé à peine de vingt ans, qui a entrepris la traduction de l'Iliade & en a déja rendu quatre chants: M. Roucher nous en reproduit deux ou trois cens vers & nous les donne comme dignes de l'original, quoiqu'ils lui soient bien inférieurs.

28 *Septembre* 1778. M. de Vismes, d'après le conseil qu'on lui a donné, a fait inviter le Sieur Bourgeois de Châteaublanc à venir examiner son reverbere, à le critiquer & à lui donner ses idées pour en fabriquer un meilleur.

28 *Septembre*. On voit par la lecture de l'ouvrage de M. Roucher, que ce poëte est de la secte des Economistes; ce qu'on juge aisément par l'éloge de M. Turgot, inséré à la fin du premier chant: comme il en est le meilleur morceau, on va le citer; il vient après celui d'Henri IV, qui savoit tout le cas qu'on doit faire des cultivateurs:

Tu le savois aussi, toi qui nous a fait voir
L'ame d'un citoyen au séjour des esclaves,
Turgot, sage Turgot! de cruelles entraves
Enchaînoient dans leur course & Bacchus & Cérès;

Quelle main oſera les venger? Tu parois;
Et ſoudain je les vois, pour enrichir ton Prince,
Librement circuler de province en province:
Le Commerce renaît, prend un vol plus hardi,
Et les Moiſſons du Nord nourriſſent le Midi.
Miniſtre, de qui Rome eût adoré l'image,
Au nom du Laboureur je viens te rendre hommage:
Ton Eloge en ce jour me doit être permis.
Quand la faveur des Rois te faiſoit des amis,
Je me ſuis tu: mon vers ſuſpect de flatterie
Eût été vainement l'écho de la Patrie;
Mais lorſque tu n'as plus d'autre éclat que le tien;
Lorſque de ton pouvoir mon ſort n'attend plus rien,
Je puis, libre de crainte, ainſi que d'eſpérance,
Bénir mon bienfaiteur & l'ami de la France.

29 *Septembre* 1778. Un M. de Montfort qui ſe dit ancien officier des deux Corps de l'Académie & de l'Artillerie de S. M. Sicilienne, aujourd'hui Ingénieur du Duc d'Orléans & qui s'eſt fait donner l'adjonction de M. l'Archer dans la direction des Plans du Roi à l'hôtel Royal des Invalides, y a établi depuis un an environ un attelier de voitures en carton: il prétend que ce carton n'eſt pas plus flexible que le bois & en a toute la ſolidité; que ſon épaiſſeur n'eſt que de deux lignes dans les plus grandes voitures, qui ſont huit fois plus légeres que les voitures ordinaires de la même grandeur; qu'elles ſont en outre élaſtiques, au point de céder aux plus violens chocs, ſans en être endommagées, ſauf dans leur vernis. Il

prétend qu'il regne encore la plus forte antipathie entre l'eau & ce vernis, que ces voitures sont à l'épreuve de l'humidité & supportent indistinctement le froid & le chaud; qu'elles doivent ces excellentes qualités à la préparation de la colle, dont il se sert pour les construire.

Ce carton est susceptible, comme le bois, d'être ferré ; Il prend toutes les formes qu'on veut lui donner, & M. de Montfort est actuellement occupé à faire pour le Duc d'Aumont une gondole, qui contiendra 60 personnes.

Les brancards, les trains de ces voitures & les roues sont de bois, mais infiniment mieux traités que ceux des autres. Les premiers sont absolument dégagés de fer & de la plus grande légereté & souplesse, par le secret qu'il a d'amalgamer le nerf de bœuf avec le bois.

M. de Montfort raconte qu'il doit une pareille découverte à la nécessité; que voyageant en Afrique, la difficulté des chemins lui suggéra d'essayer d'exécuter une voiture en carton qui pût être facilement enlevée & transportée à bras dans les passages les plus embarrassans.

M. de Sartine, qui cherche à réunir dans son département tout ce qui peut tendre à améliorer & à perfectionner les constructions, a proposé à M. de Montfort, auteur de carrosses & gondoles en carton, de faire des essais pour la construction de bâtimens de mer de la même fabrique. Cet ingénieux artiste prétend que cela

feroit très possible & d'autant plus utile que le boulet feroit repoussé par l'élasticité de son carton, & qu'au cas où il perceroit, il feroit simplement son trou & n'occasionneroit point les éclats qu'on fait être ce qu'il y a de plus dangereux dans un combat.

M. de Montfort n'a point accepté pour le présent la proposition, étant surchargé de besogne pour la cour & obligé de veiller par lui-même, de mettre même la main à tous les ouvrages qui sortent de chez lui.

30 *Septembre* 1778. M. de Visines, pour donner quelque satisfaction aux partisans de notre musique, qui ne peuvent se déterminer encore à goûter la nouvelle, fait faire des répétitions de *Castor & Pollux*. Cet opéra doit être remis incessamment avec une pompe extraordinaire: les *Gluckistes* & *Piccinistes* sont en l'air & se réunissent pour ce moment critique, où il sera décidé si la révolution est tellement consommée qu'il faille même renoncer à ce chef-d'œuvre de Rameau: époque de l'apogée de sa gloire.

1 *Octobre*. La Reine a pris tellement goût pour le jeu, surtout depuis sa grossesse, qui ne lui permet pas d'aller autant qu'elle a coutume, qu'il y a réguliérement un Pharaon établi chez S. M. C'est M. de Chalabre, le fils du joueur si renommé, qui est son banquier. Dernièrement il a représenté à la Reine qu'il ne pouvoit suffire à son emploi & avoit besoin d'un second: S. M. y a consenti & lui a dit de

choisir qui il voudroit. Il a jetté les yeux sur un M. Poinçot, Chevalier de St. Louis, qui la premiere fois où il s'est rendu au cercle de la Reine, n'a pu, suivant l'étiquette, s'asseoir, n'ayant pas le brevet de Colonel, le dernier grade qui donne ce droit ; il se trouvoit ainsi debout seul, lorsque S. M a paru : elle s'en est apperçue & sans égard au cérémoniel si essentiel à Versailles, a ordonné qu'on donnât un siege à M. Poinçot. Ce qui fit gémir les courtisans rigides, attachés aux formes.

2 *Octobre* 1778. On commence à aller voir le fanal que le Sieur Bourgeois de Châteaublanc fait exécuter pour l'Impératrice des Russies. Il est si immense, qu'on est obligé d'y travailler dans un attelier particulier, qu'on a formé à l'hôtel de Condé. Il doit être placé sur une des côtes de son Empire & sera vu de douze lieues, lorsqu'il sera à son point d'exhaussement.

3 *Octobre*. Les officiers revenus du camp de Bayeux, levé le 28 Septembre, confirment ce qu'on a dit, que les manœuvres exécutées par ordre du Maréchal de Broglio, suivant sa nouvelle tactique, n'ont pas eu l'approbation du grand nombre des officiers généraux : ce Général étoit pour l'*ordre profond*, c'est-à-dire, pour attaquer par colonnes d'une grande profondeur, au lieu de suivre l'*ordre mince*, qui consiste à se former en lignes très étendues sur quelques hommes de hauteur seulement.

4 *Octobre.* Quoique M. l'abbé Mignot, neveu de M. de Voltaire, ainsi que M. d'Hornoy, n'aient eu qu'une somme de 100,000 livres pour leur portion de cet héritage, à laquelle le vieillard de Ferney les a réduits, tandis que Madame Denis a recueilli 80,000 livres de rentes & 400,000 livres d'argent comptant, le premier se pique de générosité; il a commandé un mausolée, qu'il doit placer dans son abbaye de Scellieres en l'honneur de M. de Voltaire. Il s'ensuit que l'abbé Mignot renonce à envoyer les cendres de son oncle à Ferney & se propose de les conserver à perpétuité. C'est un nommé Clodion, Sculpteur, qui est chargé du monument.

Le Prieur, que le Clergé vouloit faire expulser par son Général, l'Abbé de Pontigny, fier de la protection du Gouvernement, est aujourd'hui tout entier dans les intérêts du parti des Philosophes. Il a triomphé absolument de la persécution élevée contre lui, & le comité ministériel tenu entre le Comte de Maurepas, M. Amelot & M. Necker, relativement à tout ce qui a concerné cette affaire, depuis la maladie de M. de Voltaire jusqu'au dernier effort tenté par les Curés, dirige toutes les démarches nouvelles & y préside. C'est à ce comité qu'a recours aujourd'hui l'Académie Françoise, pour faire faire le service qu'elle attend avant de procéder à l'élection d'un successeur de M. de Voltaire; mais cette grace est plus difficile à obtenir à cause de la capitale, où il doit avoir lieu, où

s'eſt paſſé le ſcandale & où ſe trouve en quelque ſorte le Clergé réuni.

5 *Octobre* 1778. L'abbé Jabineau eſt un Janséniſte renommé, connu même par pluſieurs perſécutions qu'il a déja eſſuyées: malgré cela ſon génie turbulent, ſon zele pour le parti & ſon activité ne lui permettent pas de reſter oiſif. On ſait l'identité que les Janſéniſtes veulent mettre entre toutes les affaires parlementaires & les leurs. Quoique celle actuelle de Rouen n'ait aucun rapport direct à eux, en qualité de meilleurs patriotes que les autres, à ce qu'ils prétendent, ils y ont pris beaucoup d'intérêt: l'abbé Jabineau, accoutumé aux manœuvres clandeſtines pour l'impreſſion de leurs pamphlets, a prêté ſon miniſtere pour celle des Remontrances & autres pieces relatives à toute la conteſtation du Parlement de Normandie avec la Cour, qui devient de plus en plus intéreſſante. Il étoit allé à Orléans travailler à cette beſogne, elle étoit finie & il revenoit muni d'une certaine quantité d'exemplaires. Il a été trahi, on l'a arrêté & fouillé en conſéquence aux barrieres & il a été conduit à la Baſtille.

5 *Octobre* 1778. C'eſt décidément le Sr. Panckoucke qui ſera l'agent matériel de l'édition générale qu'on ſe propoſe de faire des Oeuvres de M. de Voltaire: Madame Denis lui a remis toutes les pieces néceſſaires. On ne nomme point encore l'homme de lettres qui préſidera à l'opération; il en faudroit même pluſieurs, tant elle ſera immenſe & diverſifiée.

5 Octobre 1778. M. de Foncemagne, de l'Académie Françoise, menace ruine & il est à craindre qu'il ne laisse une autre place vacante avant qu'on ait donné un successeur à M. de Voltaire : son grand âge & la nature de sa maladie dans la vessie ne laissent plus d'espoir.

6 Octobre. Le Sieur Panckoucke, que Me. Linguet outrage depuis longtems avec tant de fureur & d'opiniâtreté, seroit peut-être peu sensible à ce qui intéresse son amour-propre, si son cruel ennemi ne cherchoit en même tems à décrier ses entreprises de librairie & à les faire échouer. C'est ainsi qu'il voudroit faire tomber le *Mercure* dès sa régénération.

Le Sr. Panckoucke lui a répondu dans le volume d'hier 5 Octobre, en assurant qu'il a 7000 souscripteurs pour son journal. Mais en outre, peu content de cette défense très modérée & réduite à une simple note, il voudroit bien rendre injure pour injure, invective pour invective ; en conséquence il a rassemblé depuis longtems toutes sortes d'anecdotes scandaleuses sur Me. Linguet, & s'imaginant que Me. Falconet, qui a recueilli une si forte dose de fiel que lui a prodigué l'Avocat expulsé, lors du procès des Verons, ne seroit pas fâché de trouver occasion de broder un aussi excellent canevas, il lui a proposé de prêter sa plume pour cette œuvre d'iniquité ; mais l'orateur a eu la générosité de s'y refuser.

6 Octobre 1778. *Castor & Pollux* est annoncé

pour dimanche onze. Les bouffons préparent *la spofa colerica*, ou *la femme colere*, intermede en deux actes de M. Piccini.

8 *Octobre.* On voit une *Priere*, imprimée *à l'occasion de la grossesse de la Reine*, récitée pour la premiere fois par les Juifs François originaires d'Avignon, résidans à Paris, le 5 Septembre, composée en langue hébraïque par *Mardochée Venture*, maître des langues Hébraïque, Rabbinique, Chaldaïque & Talmudique, Italienne & Espagnole, & traduite par lui-même.

Cette Priere fort longue & vraiment dans le style judaïque, fait honneur au zele de la nation juive. On y remarque une différence essentielle d'avec les oraisons de nos prêtres: c'est qu'elle pousse son ardeur pour la ligne regnante jusqu'à demander un enfant mâle: chez nous, au contraire, l'Eglise supposant d'après le systême des physiciens que le sexe de l'embryon royal est déjà déterminé, lorsqu'elle commence à former ses instances auprès du ciel, se contente d'implorer son secours pour l'heureuse délivrance de S. M., & croiroit tenter Dieu en le sollicitant de changer son œuvre commencée. Voilà la solution qu'en fournissent les Docteurs de notre loi.

8 *Octobre.* Madame Denis a fait remettre au Sr. Panckoucke deux caisses de papiers & manuscrits pour la nouvelle édition des œuvres de son oncle; ce n'est pas qu'il y ait beaucoup de neuf, on en a trouvé très peu, mais ce sont

quantité de volumes retouchés de la main de Voltaire; ce sont aussi des lettres de toute espece qu'elle a recueillies, quoiqu'il s'en faille qu'on ait pu les rassembler en totalité; il y en a infiniment plus, qu'on n'a pu recouvrer ou qu'on n'ose publier.

9 *Octobre* 1778. L'Abbé Jabineau particuliérement connu du Lieutenant général de Police, a fort surpris ce Magistrat, quand on le lui a amené comme en contravention aux loix & aux ordres du gouvernement; il en a été bien accueilli & l'on a eu à la Bastille beaucoup de ménagement pour lui: cependant M. le Garde des Sceaux vouloit mettre dans le commencement de cette affaire de l'humeur, parce qu'elle le concerne en partie; mais des gens de haut parage lui en ont imposé & l'on espere que le prisonnier ne tardera pas à avoir sa liberté.

10 *Octobre*. M. le Duc de Brancas, qui se soucie peu du Comte de Lauraguais son fils & qui aime l'argent, s'est arrangé avec le Directeur des finances actuel pour le retrait par le Roi du Domaine de Lauraguais engagé, malgré une substitution à laquelle il est assujetti. M. Necker a cru devoir en instruire le Comte; mais celui-ci toujours caustique & peu prévenu en faveur du Ministre des finances, qu'il a beaucoup connu à la Compagnie des Indes, lui a répondu par une lettre très ingénieuse, très piquante & très gaie, qui humilie & désole M. Necker. Cette facétie est beaucoup mieux faite, à une mauvaise plai-

fanterie près, que toutes les autres de ce Seigneur à saillies, mais au fond excellent patriote. Il a grand soin d'en répandre des copies, pour imprimer sur le Ministre le ridicule, qui trop souvent en France est l'avant-coureur des disgraces.

La Lettre de M. Necker est du 9 Septembre & la réponse du 23 du même mois.

11 *Octobre* 1778. *Copie de la Lettre de M. Necker à M. le Comte de Lauraguais, du 9 Septembre.*

Je crois devoir vous prévenir, Monsieur le Comte, que l'intention du Roi est de rentrer dans le Domaine de Lauraguais, engagé à Monsieur le Duc de Brancas par contrat du 21 Octobre 1726, moyennant la somme de 195,600 livres.

La conservation des droits du Domaine de la Couronne, contestés pour la plupart à M. le Duc de Brancas; les procès qu'il a soutenus à cet égard & les difficultés qu'éprouve au Parlement de Toulouse l'enrégistrement des Lettres patentes relatives au droit *des Leudes*, sont la base des motifs qui ont déterminé S. M. J'aurai soin que les droits de la substitution soient conservés & que l'emploi des deniers qui en font l'objet, en soit fait d'une maniere convenable.

J'ai l'honneur d'être, &c. (*Signé*) NECKER.

Réponse de M. le Comte de Lauraguais, du 23 *Septembre* 1778.

J'aurois assurément répondu plutôt, Monsieur,

à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 Septembre, si j'eusse été ici; mais j'y arrive. Je viens de courir la campagne: vous me paroissez plus heureux que moi, *il vaut mieux la battre.* Je ne vous fais point mes remercimens sur les peines que vous voulez bien prendre pour débarrasser mon pere des procès qu'entraînent toujours les grandes propriétés, ni des soins que vous me promettez pour veiller à la conservation des droits de la substitution à laquelle je suis appellé, en faisant vous-même d'*une maniere convenable* l'emploi des deniers qui en sont l'objet : je devois compter infiniment sur vos procédés & même sur votre reconnoissance: je l'ai méritée cet hiver (*) autant que je l'ai pu; malgré cela je refuse absolument vos services. Ce seroit vous compromettre gravement, que de ne pas s'opposer, autant qu'il sera dans le pouvoir des choses, à vous laisser immoler la grande question des Domaines pour éviter à mon pere quelques affaires, & me laisser à moi une substitution véritablement liquide. Je n'aurai point ce reproche à me faire. Ce que vous entreprenez ébranle tous les principes de l'Administration, & j'ai trop ouï-dire à tous les gens du Conseil du Roi que vous n'entendiez pas un

(*) Cette phrase est relative aux intrigues de M. le Comte de Lauraguais, qui durant l'hiver a travaillé à décrier M. Necker & à le faire sauter.

mot d'administration, pour ne pas craindre d'exciter les clabauderies contre le généreux Citoyen de Geneve qui veut bien gratuitement gouverner la France. Ainsi je vais avoir l'honneur d'écrire à Monsieur le Comte de Maurepas & charger mon Avocat au Conseil de s'opposer autant qu'il sera possible à l'excès des faveurs dont vous voulez accabler le campagnard

(*Signé*) LAURAGUAIS.

12 *Octobre* 1778. M. de la Borde, auteur des Tableaux de la Suisse & de l'Italie, indépendamment de cet ouvrage immense, en entreprend un autre qui en devoit d'abord faire partie & qu'il doit traiter à part sous le titre d'*Essai sur la Musique*, titre modeste, sans doute, quoique cet essai, ayant deux volumes in 4o., doit renfermer dans cette étendue un traité complet sur ce bel art.

Suivant lui, la ville de Naples est aujourd'hui la métropole du monde pour la musique. C'est de cette école que sont sortis les plus grands compositeurs, & c'est elle qui les produit encore; nous lui devons les *Piccini*, *Durante*, *Léo*, *Pergolese*, *Sacchini*, *Hasse*, *Teradeglias*, *Porpora*, *Jomelli*, *Galuppi*, *Perès*, *Maïo*, *Féo*, *Latilla*, *Scarlatti*, *Buononcini*, *Paesiello*, *Ansossi*. Le premier projet de M. de la Borde étoit d'insérer son article concernant cet art dans l'histoire de la capitale du Royaume des deux Siciles; l'abondance de la matiere & de ses recherches l'oblige d'en parler *ex professo*.

Son

Son objet est de seconder le goût de la musique universellement répandu, en développant les connoissances qu'elle exige pour en juger pertinemment, pour se plaire aux nouveaux spectacles qu'on nous donne, pour se mettre en état d'entendre les querelles qu'ils excitent & d'y prendre part.

Il paroît qu'il se propose d'abord de révoquer en doute les prodigieux effets de la musique chez les anciens, ou plutôt d'en faire sentir l'impossibilité, puisqu'ils ne connoissoient pas même les accords & par conséquent l'harmonie; il assure que la musique moderne, qui consiste essentiellement dans l'art du contre-point, n'a commencé d'exister que vers le onzieme siecle, & que jusqu'à cette époque elle n'avoit été partout qu'un plein chant plus ou moins agréable.

12 *Octobre* 1778. M. de la Harpe qui, malgré ses protestations de philosophie & de stoïcité, est très irrascible, outré de toutes les plaisanteries bonnes ou mauvaises insérées au *Journal de Paris*, & plus encore des discussions de sa tragédie, dont on y montre les innombrables & énormes défauts, a porté le délire jusqu'à écrire une lettre insolente à M. Dussieux, l'un des rédacteurs, & après un déluge d'injures l'a menacé de coups de bâton.

M. Dussieux a pris le parti de déposer cette lettre & de porter plainte au criminel contre le poëte; l'affaire alloit devenir très sérieuse, lorsque l'Académie Françoise, instruite à quel point

ce membre s'étoit compromis, l'a menacé de le rayer, s'il n'étouffoit ce procès par les réparations convenables: M. de la Harpe a été obligé de faire des excuses à son ennemi, & la chose n'aura pas d'autres suites.

12 *Octobre* 1778. M. le Duc de Choiseul, instruit qu'on se proposoit d'imprimer les lettres familieres de M. de Voltaire & les réponses des divers personnages qu'on pourroit rassembler, n'a point voulu figurer dans cette collection & a redemandé les siennes. On n'ose publier celles du Roi de Prusse, de l'Impératrice de Russie, du Roi de Pologne & d'autres Souverains, sans leur aveu. M. le Duc de Nivernois en a beaucoup, dont il ne veut pas se défaire. M. le Comte d'Argental a remis celles qu'il avoit au Sr. Panckoucke, en nombre très considérable, & l'on assure que ce libraire les a achetées 4000 livres. Il s'en suit que cette collection-ci sera encore très imparfaite.

13 *Octobre* 1778. L'Abbé Jabineau est sorti de la Bastille jeudi dernier. M. le Garde des Sceaux, à qui l'on a fait entendre que cet Avocat Clerc avoit été très utile à la Magistrature durant l'exil, l'avoit beaucoup servi, par son zele & ses brochures, étoit un martyr patriotique, impliqué dans le fameux procès de la *Correspondance* & décrété par le tripot Maupeou, veut le connoître; mais l'Abbé se propose bien de le tancer d'importance, & de lui faire sentir l'indécence d'un Chef de la justice,

qui ose se servir contre un Citoyen domicilié, contre un Avocat, d'un moyen aussi illégal qu'une lettre de cachet.

Du reste, l'Abbé Jabineau avoit, suivant l'usage, emporté avec lui toute l'Edition des Arrêtés & Remontrances du Parlement de Rouen; ensorte que tout a été saisi, & qu'il n'y a pas moyen d'en avoir.

14 *Octobre.* On a en effet remis dimanche *Castor & Pollux* & le concours étoit immense. Les partisans de la nouvelle musique & surtout les Gluckistes, malgré la vénération où a toujours été cet Opéra, l'ont trouvé ennuyeux; ils en ont jugé la musique platte. Ses partisans sont sortis mécontens par une autre raison; malgré les soins & les dépenses du nouvel administrateur, ils l'ont trouvé mal remis.

15 *Octobre* 1778. Depuis longtems on parle de transférer les Cordeliers aux Célestins supprimés ; il passe pour certain aujourd'hui que ce projet va s'effectuer. Ces religieux n'auront que les bâtimens & une partie du jardin, qui est immense. On ouvrira une rue sur ce terrein, qui aboutira *rue de la Cerisérai* & dans la cour de l'Arsenal, en équerre avec une en face de la grille du jardin.

Quant aux Cordeliers, on doit abattre une partie de leur église pour faire une place devant les Ecoles de Chirurgie & découvrir la façade de ce superbe bâtiment; on croit qu'elle recevra dans son tems la statue de *Louis XVI.*

16 *Octobre.* M. l'Archevêque de Toulouſe, grand faiſeur de projets, entre leſquels il y en a d'utiles & de patriotiques, vient d'en propoſer un de cette eſpece au Gouvernement : c'eſt l'inſtitution d'une chaire pour inſtruire des ſourds & muets dans la maniere de l'Abbé de l'Epée, qui, comme de raiſon, préſideroit à ce bel établiſſement ; on ſait combien l'Empereur, pendant ſon ſéjour ici, a exalté cet inſtituteur ; on ſait qu'il lui a envoyé un ſujet à former : tout cela heureuſement excite le zele du Miniſtre à ſeconder le Prélat, qui d'ailleurs trouve des moyens de finance ſans qu'il en coûte rien à l'Etat.

17 *Octobre* 1778. Les comédiens Italiens ont donné lundi *la Chaſſe*, piece en trois actes, paroles de M. Desfontaines, muſique de M. de Saint George. Ce dernier, amateur très connu, très répandu, très eſtimé, avoit attiré un concours de monde prodigieux : on ne peut encore aſſeoir de jugement ſur cette repréſentation très tumultueuſe.

18 *Octobre* 1778. M. Remond de Ste. Albine vient de mourir dans la 84e. année. Il a fait quelques ouvrages & a longtêms préſidé à la Gazette de France. Boindin diſoit de lui que c'étoit un homme qui avoit de l'eſprit, quand on lui en donnoit le tems ; il n'avoit en effet ni ſaillies, ni vivacité ; il s'exprimoit bien, mais lentement ; c'étoit un littérateur eſtimable, plein de bon ſens, d'un jugement exquis & très anti-philoſophe.

18 *Octobre.* M. de Lalande est le Vénérable de la Loge des Neuf Sœurs, il se nomme *Jerôme*, & le 29 Septembre, jour de la fête de ce Saint, on a tenu une séance extraordinaire pour célébrer celle de ce chef. Le Frere de la Dixmerie avoit composé une chanson en son honneur, pleine de sel & de gaîté, qui a été chantée avec beaucoup d'applaudissemens. Quoique tout ce qui se passe dans l'intérieur des Franc-maçons doive être un secret, l'amour-propre de l'auteur & du héros a laissé transpirer cette plaisanterie. Pour bien l'entendre il faut savoir que M. de Lalande, membre de l'Académie des Sciences, est un astronome célebre, grand amateur du beau sexe & philosophe, d'une société douce & aimable.

Chanson sur l'air: *ah! dam Cadet &c.*

Connoissez-vous dans le canton
Certain Savant, bon Compagnon,
Qui de Copernic, de Newton,
Fait le second tome?
On devine son nom
C'est Monsieur Jerôme.

Comme un Chantre lit au lutrin,
Dans les cieux il vous lit en plein:
Qu'une comete aille son train,
Crac, vîte il vous l'empaume.
Ce n'est qu'un tour de main
Pour Monsieur Jerôme.

L'astre qu'il observe le plus
Est la Planete de Vénus;
Tous ses aspects sont bien connus
De ce grand astronome:
Les cieux sont toujours nuds
Pour Monsieur Jerôme.

Quand il parle ou quand il écrit,
En grand chorus on l'applaudit;
L'innocente Lise se dit,
Cela vaut un Royaume:
Ah! quêtons de l'esprit
Chez Monsieur Jerôme.

Il raisonne comme un Platon,
Il n'agit point comme un Caton:
Moi je trouve qu'il a raison;
Caton fût trop sauvage,
C'étoit un furibond:
Jerôme est un sage.

19 *Octobre* 1778. C'est le systême de M. Mesnil Durand, Gentilhomme de Normandie, ancien Militaire & auteur d'un livre de tactique, qu'il propose depuis plus de vingt ans, adopté par M. le Maréchal de Broglio, que ce Général a voulu mettre en vogue au camp de Normandie; mais toutes les attaques qu'il a voulu faire faire & qu'il a faites lui-même, n'ont pas réussi; les manœuvres contraires ont toujours triomphé des siennes. Indépendamment de cette obstination, dont son amour-propre a reçu des mortifications, il ne s'est pas fait aimer.

par sa hauteur, par sa dureté; &c. il s'est élevé un cri de mécontentement contre lui, & depuis son retour il s'est tenu à la table de M. le Prince de Montbarrey des propos injurieux pour ce Général: comme il en a été instruit, il a voulu faire remonter à la source de ces propos & sollicité *ad hoc* un conseil de guerre; il n'y a pas d'apparence qu'il l'obtienne. . ..

19 *Octobre.* Le projet des freres Périer pour procurer de l'eau dans les maisons de Paris, commence à s'exécuter, & ils élevent une Pompe à la Grille de Chaillot.

19 *Octobre* 1778. M. de la Borde, dans le *Prospectus* de son *Essai sur la Musique*, fait l'éloge de cinq auteurs vivans qui ont écrit sur cette matiere. Il parle de l'ouvrage de M. d'Alembert, où l'Ecrivain éclaircit plusieurs principes obscurs de Rameau; des savantes Dissertations de l'Abbé Arnaud, qui se refuse de mettre au jour les fruits de ses laborieuses recherches; des ouvrages de M. l'Abbé Roussier, connu par un excellent Mémoire sur la musique des Anciens; de l'*Essai sur l'union de la poësie & de la musique*, de M. le Chevalier de Chatellux, signal de la derniere révolution de la Musique en France; enfin de l'*Essai sur la révolution de la musique en France* par M. de Marmontel, dont on a parlé.

On est surpris qu'entre tous ces traités il omette le Dictionnaire de musique de Rous-

ſeau, au gré de bien des gens ſupérieur à ceux-là. Il faut attribuer cette reticence à la baſſe jalouſie de M. de la Borde contre ce grand homme, qui étoit le principe de la lettre envoyée au *Journal de Paris*, où il décrioit ſi indécemment le *Devin du village* & qu'on n'a pas voulu inſérer parce qu'il exigeoit l'anonyme.

20 *Octobre.* Malgré toutes les précautions priſes par les lettres-patentes d'érection de la Société Royale de Médecine pour lui concilier la Faculté, celle-ci ne veut entendre à aucun arrangement & ſe refuſe à tous les honneurs qui lui ſont accordés par la nouvelle Compagnie. Elle eſt de plus en plus jalouſe d'un corps qui va recevoir toutes les faveurs de la Cour, acquérir une grande conſiſtance & une illuſtration ſinguliere. Cela lui donne une émulation dont elle avoit beſoin, elle s'occupe de travaux académiques, elle aura des ſéances publiques, & ſans doute auſſi des prix. Quant à la premiere, elle tient aujourd'hui une aſſemblée, qu'on aſſure devoir être auſſi brillante que celle de l'année paſſée.

Dernièrement dans une aſſemblée de la Faculté un Docteur a laiſſé tomber de deſſous ſa robe une quantité d'exemplaires d'une lettre que chacun a ramaſſée; il s'eſt trouvé que c'étoit un libelle violent contre la Société royale & pluſieurs de ſes membres. Cette Lettre ſeroit très propre à mériter à ſon auteur, s'il

étoit

étoit connu, un châtiment exemplaire; mais il a fait son coup si adroitement qu'il est abso-lument ignoré.

21 *Octobre* 1778. Il paroît les volumes 9 & 10, servant de Suite aux *Mémoires Secrets &c. de Bachaumont*. Ceux-ci embrassent les années 1776 & 1777. Comme Me. Linguet mécontent de beaucoup de vérités qu'on lui dit dans cet ouvrage, l'avoit très maltraité dans son No. 8., on lit en tête un court avertissement, non moins sage que noble & vigoureux. (Cet arti-cle est extrait de Nouvelles à la main très ac-créditées dans Paris.)

21 *Octobre* 1778. M. Amelot a eu pour gou-verneur un M. Le Roy, Gentilhomme très an-cien, puisqu'il prétend avoir ses titres en regle depuis St. Louis; la détresse l'avoit obligé de prendre ce poste. Son fils épouse aujourd'hui par une raison de fortune une bâtarde qu'a eue le Marquis de Brancas d'une fameuse danseuse de l'opéra, connue sous le nom de *Pouponne* & morte en couche de cet enfant. Elle a été très bien élevée chez son pere, qui l'aime comme sa fille & prend le gendre avec lui; in-dépendamment de 12000 livres de rentes qu'il assure à la jeune personne, M. Amelot a fait avoir au mari une compagnie de cavalerie.

21 *Octobre*. M. le Duc d'Orléans retiré tout-à-fait dans son nouveau palais auprès de celui de Madame de Montesson, & dans une sorte de dévotion, demandoit depuis longtems une

paroiſſe ou une annexe pour ce quartier - là. Il eſt enfin décidé d'y transporter les Capucins de la rue Saint Honoré, qui feront les fonctions curiales : une partie de la vente de leur terrein ſervira à bâtir à la chauſſée d'Antin un couvent pour ces moines, & du reſte on les dotera par forme d'aumône de la part du Roi.

22 *Octobre.* Les Gluckiſtes & les Bouffons, quoique de partis bien oppoſés, ſe réuniſſent contre le ſuccès de *Caſtor & Pollux* & ſe portent même à des manœuvres indécentes & odieuſes, en cabalant dans le parterre & en excitant des huées qui interrompent le ſpectacle & troublent les acteurs : la plus grande partie de l'orcheſtre entre dans le complot & ſe refuſe d'exécuter avec la préciſion & l'habileté connue des maîtres qui le compoſent ; enfin les meilleurs acteurs ſe font déjà doubler. Malgré cet acharnement, les trois repréſentations qu'a eues jusqu'ici cet opéra, ont été très complettes, & le public eſt indigné de tant d'horreurs.

23 *Octobre* 1778. Les faiſeurs de projets s'évertuent ſur la deſtination future de l'emplacement des Capucins de la rue St. Honoré. Le plus beau eſt celui dont le plan ſeroit de percer une rue depuis le petit Carrouſel juſques à la place de Louis XV, en prenant le terrein néceſſaire du Manege, des Feuillans, des Capucins & de l'Aſſomption ; de former une autre rue perpendiculaire ſur celle-là en face de la place de Vendôme, qui aboutiroit à une grille

du jardin des Tuilleries; enfin d'en ouvrir une troisieme vis-à-vis de l'autre côté de la place de Vendôme, qui passeroit au milieu des Capucines & iroit rejoindre le rempart. On prétend que par le bénéfice que procureroient les façades qu'on se ménageroit dans toutes ces rues, on suffiroit aux dépenses de cet embellissement de la capitale, qui ne coûteroit ainsi rien à personne.

24 *Octobre* 1778. Les Docteurs Bouvart, Maloët, Darcet, qui avoient d'abord été agrégés à la Société royale de médecine, s'en sont séparés depuis les différends graves de la Faculté avec elle, & ont semblé rougir de cette ingratitude envers elle; celle-ci se réjouit d'avoir vu revenir dans son sein ces personnages très renommés pour leur savoir, très estimables en outre par leur conduite & par leurs mœurs.

24 *Octobre*. M. le Marquis de Villette a acheté de Madame Denis la terre de Ferney pour 250,000 livres. L'abbé Mignot & M. d'Hornoy sont furieux qu'on laisse passer dans des mains étrangeres cette habitation de M. de Voltaire.

25 *Octobre*. La Loge des neuf sœurs se propose de faire dans son intérieur le mois prochain, un service maçonique en l'honneur de Voltaire, devenu l'un de ses freres; on travaille de loin à donner à cette cérémonie tout l'éclat & toute la majesté que mérite cet auguste sujet. C'est le Frere de la Dixmerie qui doit

prononcer l'oraison funebre. M. l'abbé Cordier de Saint Firmin, l'agent général de la loge, renommé pour ces sortes de fêtes, a eu recours aux plus habiles artistes pour la décoration & les ornemens du lieu, & c'est M. de Lalande, le Vénérable actuel, qui y présidera. On ne doute pas que le Docteur Franklin, affilié à la même loge, l'héritier du tablier de Voltaire, l'ami & l'admirateur du défunt, n'y assiste & ne se distingue par quelque marque de son zele en ce jour mémorable.

26 *Octobre* 1778. La Société royale de Médecine a encore tenu sa séance publique du mardi 20 Octobre dans la salle des actes du College Royal: M. Amelot, M. Le Noir, le Docteur Franklin y assistoient.

M. Vicq d'Azyr, le Secrétaire, a ouvert la séance en publiant les programmes des Prix, au nombre de six.

I°. Déterminer quel peut être le meilleur traitement de la rage.

M. Le Noir a consacré à cet effet une somme de 1200 livres.

II°. Etablir 1°. par l'analyse chymique, quelle est la nature des remedes anti-scorbutiques proprement dits: 2°. par l'observation, quel peut être leur usage & leur combinaison dans les différentes especes & complications & dans les différens degrés du scorbut.

Ce Prix est de la valeur de 600 livres.

III°. Existe-t-il véritablement une fievre mil-

liaire essentielle & distincte des autres fièvres exanthématiques, & dans quelle constitution doit-elle être rangée?

Ce Prix est de la bienfaisance de M. le Pecq de la Cloture, Médecin de Rouen. Il est de 300 livres.

IV°. Déterminer par un nombre suffisant d'observations & d'expériences exactes, si les maladies contagieuses, principalement la petite verole, peuvent se transmettre par l'intermede de l'air.

Ce Prix de 300 livres, provient de la générosité de M. Rast, Médecin de Lyon.

V°. Indiquer la meilleure méthode pour guérir promptement & sûrement la gale, contractée par communication; comme il arrive dans les casernes, dans les atteliers, dans les hôpitaux & dans les prisons.

VI°. Faire connoître le moyen le plus prompt, le moins dispendieux & en même tems le plus sûr, pour guérir la gonorrhée virulente & pour prévenir les accidens qui en sont ordinairement les suites.

Ces deux derniers Prix de 300 livres chacun, proviennent de M. le Marquis de Crenolles, Brigadier des Armées du Roi.

Indépendamment des sujets des Prix proposés, la Société Royale de Médecine a annoncé la suite des travaux qu'elle a commencés & les nouvelles recherches dont elle a conçu le projet. Les Commissaires nommés pour constater

les propriétés médicinales de l'Electricité, de l'Aimant & de différentes especes d'air ou de gaz, continuent leurs opérations avec la plus grande exactitude. Ces diverses méthodes sont administrées gratuitement sous les yeux de plusieurs membres de la Société, qu'elle a nommés pour vérifier l'état des malades. M. l'Abbé Tessier n'a point interrompu ses opérations sur les maladies des grains & il a passé une partie de la belle saison en Beauce pour suivre la moisson dans tous ses détails.

Les nouveaux travaux qu'elle propose sont 1°. sur la description topographique & médicale de la France; 2°. sur l'analyse des eaux minérales; 3°. sur les maladies des artisans; 4°. sur les maladies des bestiaux.

Ensuite on a lu divers Mémoires.

1°. Un de M. de Lassone, sur de nouveaux moyens de perfectionner la préparation du tartre stibié, ou tartre émétique.

2°. Un de M. Geoffroy, contenant une exposition des maladies qui ont regné à Paris pendant les six premiers mois de cette année.

3°. Un de M. Paulet, sur la classe des champignons bulbeux, dont la plupart des especes qui croissent aux environs de Paris, sont malfaisantes, avec des moyens faciles pour les reconnoître.

4°. Un de M. Coquereau, sur une fievre intermittente locale, dont l'effet se portoit spécialement à la tête.

Tous ces écrits, fort secs, sans aucunes vues utiles, ou philosophiques, ou ingénieuses, auroient extrêmement dégoûté l'assemblée, sans l'*Eloge de M. de Haller*, lu par M. Vicq d'Azyr. Cet Eloge très bien écrit, joignant les graces de la belle littérature à toutes les profondeurs de l'érudition, rempli de sensibilité, semé de réflexions judicieuses, dictées souvent par le goût, ou assaisonnées de sel, ne seroit pas indigne de figurer entre les meilleurs prononcés à l'Académie des Sciences, ou même à l'Académie Françoise. Il est vrai que le sujet étoit extrêmement riche & diversifié.

26 *Octobre* 1778. Jeudi on a donné au théâtre lyrique la premiere représentation de *la sposa colerica*, *la femme colere*, opéra bouffon en deux actes, de Piccini. Il n'y a que quatre acteurs dans cette piece, dont le jeu & la musique ont été bien accueillis.

26 *Octobre*. Rien de plus naturel & de plus aimable que Louis XVI dans son intimité; on en a déjà vu des exemples: il vient de se passer tout récemment à Marly un trait pareil. Le Roi revenu de la chasse étoit à moitié habillé, mais ni rasé, ni poudré; il s'amusoit à parcourir une carte du chemin qu'il avoit fait: le petit la Roche, premier valet de garde-robe, s'impatiente & dans l'espoir qu'il n'étoit plus nécessaire s'en va; S. M. s'en apperçoit, le fait rappeller, & lui demande pourquoi il sort? „ Sire, je m'en allois. — Je le vois bien,

répond le Roi; „ mais, où alliez-vous? — „ Sire, à la Comédie. — Et votre service, „ qui le fera?" En même tems S. M. prend des mains d'un officier présent son bâton d'Exempt, le donne à la Roche, le poste en sentinelle à une porte, lui fait mettre sur l'épaule ce bâton, en forme de fusil, lui place elle-même sur la tête son chapeau de chasse qu'elle venoit de quitter, en lui disant: „ restez „ là." Elle passe en même tems dans une piece voisine pour se raser & se faire poudrer; de tems en tems Elle envoyoit voir s'il étoit à son poste: revenue, elle le congédie & lui permet de se rendre au spectacle.

26 *Octobre* 1778. M. le Comte de Lauraguais est exilé à dix lieues de Paris, pour donner satisfaction à M. Necker de la lettre spirituelle, caustique & méprisante de ce Seigneur, qu'on a rapportée.

27 *Octobre*. On a parlé, il y a deux ans, des inconvéniens fâcheux pour les troupes, que les gens du métier prévoyoient, d'une nouvelle économie sur le pain mêlé de moitié froment & moitié seigle avec l'extraction d'un 10e. de son, adoptée comme la meilleure composition; on reconnoît enfin aujourd'hui qu'il est essentiel d'y substituer une nourriture plus substantielle, surtout à la veille d'une guerre: en conséquence, sans s'arrêter à l'augmentation des dépenses qui pourront en résulter, il a passé au Conseil que le pain de munition sera

à l'avenir composé d'un mêlange de trois quarts de froment & d'un quart de seigle, sans extraction de son, à compter du 1 Janvier 1779, & que le poids de la ration du soldat, tant dans le royaume que dans les armées, demeurera constamment fixé à 24 onces cuit & rassis; la retenue sur la solde continuant de lui être faite sur le pied de 24 deniers par ration, &c. Ce nouvel arrangement ne peut que rendre M. le Prince de Montbarrey très agréable aux troupes & entre dans son plan de se faire aimer, à quelque prix que ce soit.

L'ordonnance est du 18 Septembre 1778.

Ce qui prouve l'instabilité de ce Département, comme des autres, c'est une nouvelle ordonnance, qui porte augmentation dans le corps de la Maréchaussée, réduit il y a six mois: elle est du 3 Octobre dernier.

27 *Octobre* 1778. On a vu par la réponse du Comte de Lauraguais à M. Necker, que ce Seigneur se proposoit d'écrire au Comte de Maurepas: il l'avoit fait & lui avoit envoyé copie de la premiere. Il montre une lettre du Ministre, qui en paroît enchanté, la trouve très spirituelle, très fine, pleine de sel & de bonne plaisanterie; il convient qu'elle est un peu méchante, mais que sa gaîté doit faire passer tout cela; il lui promet d'interposer ses bons offices pour empêcher qu'elle n'ait des suites facheuses.

Depuis M. de Maurepas a adressé une secon-

de lettre au Comte de Lauraguais, où il lui parle de l'impossibilité de parer le coup, & l'exhorte à aller en exil, en lui promettant que cela ne sera pas long.

Il ne faut que deux lettres pareilles pour juger parfaitement du caractere du Comte de Maurepas. Il est vrai que le Roi a été furieux contre M. de Lauraguais & vouloit le faire mettre à la Bastille.

27 *Octobre* 1778. M. l'Archevêque de Paris a adressé à M. le Garde des Sceaux un Mémoire sur le *Poëme des Mois* de M. Roucher. Il prétend savoir de bonne part que cet ouvrage est infecté de la philosophie moderne & sous les fleurs cache un venin dangereux; il prie le Chef suprême de la justice de faire veiller de près à l'examen du poëme: en conséquence M. de Miromesnil a envoyé à M. de Pidansat de Mairobert, Censeur nommé de M. Roucher, les observations du Prélat, & lui a enjoint de s'y conformer.

28 *Octobre*. Les Comédiens Italiens annoncent pour demain *le Financier & le Savetier*, comédie en deux actes mêlée d'ariettes.

28 *Octobre*. Le Sr. l'Eclufe, depuis la clôture de la foire St. Laurent, a commencé de rouvrir son spectacle chez Torré dans le sallon de l'Ambassadeur. La premiere représentation y a eu lieu le dimanche 25: mais il n'est-là qu'en entrepôt & jusqu'à ce que sa salle particuliere soit construite.

29 *Octobre* 1778. La Dame Molé, actrice de la comédie Françoise, s'est donné les airs de se faire attendre plus de trois quarts d'heure au spectacle de Marly, où elle étoit nécessaire. La présence de la Reine a rendu cette insolence plus sensible, & quoique S. M. ne voulût pas qu'elle fût punie, M. le Duc de Villequier, Gentilhomme ordinaire de la chambre de service, a cru devoir envoyer cette comédienne en prison: elle a été mise au Fort-l'Evêque, avec défense de lui laisser voir d'autres personnes que son médecin & son mari. Ce dernier, non moins impudent que sa femme, a trouvé très mauvais qu'on osât lui faire un tel affront & a demandé à se retirer. Le Duc de Villequier lui a donné quinze jours pour se consulter, dans l'espoir que la réflexion lui feroit perdre cette résolution peu sage.

30 *Octobre*. Actuellement que par la discussion le jugement du public est à peu près fixé sur la nouvelle Chapelle de St. Sulpice, il faut revenir sur ce riche Oratoire & principalement sur la Coupole. En voici le sujet.

La Sainte Vierge est assise sur un nuage au milieu d'une multitude d'Anges, dont les uns portent ses attributs, d'autres à l'opposite forment un concert. Elle intercede la Divinité, représentée par un *Jehova* dans une gloire, en faveur des paroissiens, qui lui sont présentés par St. Pierre & St. Sulpice. Les paroissiens sont désignés par une grande multitude de peuple en

prieres dans la partie inférieure du Plafond ; ils ont à leur tête M. Olier, Curé, revêtu d'une aube & d'une étole, & accompagné des Demoiselles de la Communauté de l'intérieur de la Sainte Vierge, qu'il avoit établie.

Sur les côtés, à droite paroissent les Peres de l'Eglise & les fondateurs d'Ordres qui ont célébré les grandeurs de Marie ; à gauche, les Vierges qui se sont mises sous sa protection & qui reçoivent des palmes de la main d'un Ange.

M. Callet, connu par les plafonds du Palais Spinola à Genes, du Palais Bourbon à Paris, a été chargé de réparer cette peinture à fresque du fameux le Moine ; mais on lui reproche de n'avoir pas suivi l'esquisse de ce maître & sous prétexte que ses figures ne plafonnoient pas bien, d'avoir osé le corriger : on lui reproche d'avoir substitué à l'harmonie douce, à la mélodie délicieuse des tons de ce grand homme, un cliquetis de couleurs âcres, propre à éblouir les yeux des ignorans, mais qui fatiguent ceux des connoisseurs ; d'avoir confondu toutes les masses de clairs & d'ombres, de n'avoir point détaché les objets : d'où il résulte une cacophonie insupportable, un amas indigeste de figures, qui semblent toutes prêtes à tomber à l'envi sur la tête des spectateurs.

30 *Octobre* 1778. Depuis que la cupidité a fait recevoir même à la Cour les jeux de hazard réservés ci-devant pour les fêtes extraordinaires, mais tellement goûtés par la Reine & les

Freres du Roi, qu'il y a des Banquiers *ad hoc* ſuivans la cour, les Ambaſſadeurs ont imaginé d'en faire autant dans leurs hôtels. Comme ils ne ſont pas difficiles ſur l'introduction des joueurs, la préſentation exigée avant d'y paroître n'eſt qu'une formule vaine qui n'empêche pas de recevoir des gens de toute eſpece. Comme les hôtels de ces étrangers ſont ſacrés, on élude ainſi les réglemens & les dernieres défenſes du Parlement deviennent inutiles. On croit que la Police profitera de cette licence pour ramener ſes maiſons de jeu & y introduire des biribi : c'eſt à quoi l'on travaille pour cet hiver.

30 *Octobre* 1778. Malgré une cabale furieuſe qu'il y avoit hier aux Italiens contre la piece nouvelle *du Financier & du Savetier*, elle n'a point déplu aux connoiſſeurs. M. Rigal, le muſicien, a employé très heureuſement ſes talens déja connus par des oratorio. Quant au poëme, d'un M. Santerre, il auroit pu être meilleur : on ne peut nier que le ſujet tiré de la fable de la Fontaine ſi connue & ſi morale ne ſoit heureuſement choiſi.

31 *Octobre*. M. Dorat répand un *Portrait de Voltaire en vers*, qui ne plaît pas à tous ſes partiſans : en convenant de ſes grandes qualités, il ne diſſimule pas ſes défauts : au reſte, tout porte ſur l'auteur & rien ſur la perſonne, qu'il avoit précédemment aſſez maltraitée dans d'autres vers qu'il a prudemment deſavoués. Voici ceux d'aujourd'hui :

Raphaël pour le trait, Rubens pour la couleur,
De la prose & des vers possédant la magie,
Ecrivain très sensible, ou très malin railleur,
Dans le vaste champ du génie
De chaque genre il a cueilli la fleur:
Le rire est son secret, son arme est la saillie:
Que de fois dans ces riens dont il est créateur,
Déguisant la raison sous l'air de la folie,
Sans en prendre le ton, il fut législateur!
Sachant tout embrasser, sans peine il associe
Le compas de Newton aux pompons d'Emilie;
Même après la Fontaine il est joyeux conteur,
Même après l'Arioste il charme l'Italie;
Il s'éleve, descend, gaiement se multiplie:
Plein de grace ou de nerf, de souplesse & d'ardeur,
Il plane en aigle, en serpent se replie;
Au Plaute des François laisse la profondeur,
Et va d'un fard brillant enluminer Thalie.
Plus piquant que fidele, agréable & trompeur,
Par ses jolis romans l'histoire est embellie;
Bien loin de se montrer scrupuleux narrateur
Des sottises qu'il apprécie,
Toujours en philosophe il ment à son lecteur,
Qu'avec la vérité si souvent on ennuye;
Et, rival des anciens, autant qu'imitateur,
Dans l'Epopée ou dans *la Tragédie*,
Ornant ce qu'il dérobe, *il est plus qu'inventeur.*

1 *Novembre* 1778. Rien de plus singulier que la contradiction du public à l'égard de *Castor & Pollux*: vendredi, jour de la sixieme représentation de cet opéra, il a fallu doubler la garde pour contenir la multitude immense qui s'effor-

çoit franchir & rompre les barrieres ; & cependant il n'est point applaudi, il est souvent hué, & les spectateurs en sortant disent que cette musique est devenue platte! On y voit le grand nombre justifier son dégoût par des baillemens multipliés.

Aujourd'hui le concert spirituel sera remarquable par Mlle. Carlin, fille cadette de l'arlequin de ce nom : quoique aveugle dès le berceau, elle a fait des progrès si merveilleux dans le clavecin, sous le Sieur Romain son maître, qu'il l'a jugée en état de paroître à ce spectacle & d'y figurer avec avantage entre les virtuoses qui s'y distinguent.

2 *Novembre.* Les Cordeliers, malgré leurs réclamations, sont obligés d'abandonner leur couvent & partie de ces Religieux doit passer aux Célestins dans ce moment-ci, le reste suivra dès que la maison sera disposée pour les recevoir tous. On regarde comme décidée qu'on abattra la nef de l'église des Cordeliers, qui offusque le nouveau bâtiment des Ecoles de Chirurgie & qu'on y fera une petite place. La destination du surplus n'est pas encore bien sûre.

2 *Novembre.* La Lettre contre la Société royale de Médecine fait un bruit du diable parmi les Docteurs ; on l'attribue assez généralement au Docteur *le Preux*, connu par son talent dans le genre de la méchanceté. Elle est encore très rare & peu de gens l'ont lue. On ne doute pas qu'il n'ait eu quelques avis du Docteur Petit, dont il est l'Eleve.

2 *Novembre* 1778. Le caractere de M. le Comte de Maurepas ne se dément point ; même dans les accès de la goutte, il conserve sa gaîté & les saillies partent avec autant de facilité que dans une partie de plaisir. On montre une lettre de ce Ministre à Madame la Marquise de Flamarins, sa parente ; il lui marque, en parlant de son état & en se félicitant d'avoir la liberté de lui écrire : *si je ne puis plus faire la belle jambe, au moins m'est-il permis de faire encore les beaux bras.*

3 *Novembre.* La Faculté de médecine annonce en effet une séance publique. Voici l'énoncé des billets.

„ M. Malouin, ayant légué à la Faculté de
„ médecine, dont il étoit membre, une somme
„ annuelle, aux conditions qu'elle tiendra chaque
„ année une séance publique pour y faire l'ex-
„ posé de ses travaux relatifs aux progrès de
„ l'art & l'éloge de ses Membres décédés ; la
„ Faculté tiendra la premiere de ces séances le
„ jeudi cinq Novembre 1778. &c."

Voilà le premier effort que la Faculté va faire pour prouver l'inutilité de la Société royale. Du reste, elle gémit toujours sous les défenses les plus rigoureuses de prendre aucune voie juridique pour s'opposer à cet établissement, pour refuter même les calomnies dont est rempli le préambule de l'Arrêt du Conseil, qui casse son Decret contre ses membres traîtres & transfuges qui passeront chez sa rivale : ensorte que la voie des écrits anonymes semble lui être deve-

nue

nue néceſſaire, c'eſt ſur quoi l'on peut excuſer la lettre dont on a parlé. Elle avoit été précédée d'un autre, qu'on juge non moins violent par l'épigraphe parodiée du titre d'une Comédie Italienne: *Arlequin Voleur, Prevôt & Juge.* Elle porte *Laſſone Voleur, Prevôt & Juge*, & inculpe comme l'on voit ce premier Médecin. On dit que celle-ci, faite ſurtout en faveur des Apothicaires, eſt au moins auſſi méchante que la ſeconde; elle n'eſt pas plus répandue.

4 *Novembre* 1778. *Caſtor & Pollux* a rendu près de 50,000 livres en ſept repréſentations: ce qui prouve avec quel empreſſement il a été ſuivi & deſeſpere les détracteurs de cet opéra.

5 *Novembre.* On aſſure que le Sr. Panckoucke ne pouvant réſiſter à la clameur générale contre le *Mercure*, dont la nouvelle rédaction déplaît, en a rejetté la faute ſur le Sr. de la Harpe, déteſté du grand nombre des gens de Lettres, lui a ôté cette partie en chef & ne le conſerve que comme ſimple coopérateur: il eſt incroyable combien la fatuïté de cet auteur, qui n'eſt pas ſans mérite, lui a fait d'ennemis. Il n'eſt pas juſques à un Sieur Olivier de Corancès, qui ſe met ſur les rangs & a critiqué amérement le journaliſte ſur ce qu'il a dit de Rouſſeau. Ce Corancès n'eſt point Littérateur, c'eſt un Commis aux fermes; mais ayant épouſé la fille du Sr. de Rumilly, fameux horloger, le compatriote & l'ami de Rouſſeau, il a cru devoir prendre la défenſe du Philoſophe

Genevois & profiter de cette occasion pour répandre plusieurs anecdotes le concernant qu'on ignoroit.

6 *Novembre* 1778. La Faculté de médecine a en effet tenu hier sa premiere assemblée publique, avec tout l'appareil qu'elle a pu y mettre; la salle étoit éclairée de plus de 200 bougies : il y avoit des femmes dans une vaste tribune: le Recteur de l'Université étoit à côté du Doyen : mais nul membre du Ministere, dont ce corps fait gloire de ne pas dépendre. Cette séance a encore été plus intéressante que celle de la Société Royale, & les nombreux travaux dont on y a rendu compte sont très propres à faire tomber celle-ci & à en démontrer l'inutilité.

6 *Novembre*. Tous les jours aux différens spectacles il y a des disputes relativement aux femmes, dont les coëffures hautes masquent ceux qui sont derriere: M. de Vismes a fait un réglement particulier à cet égard pour l'Amphithéâtre de l'Opéra; mais il ne peut avoir lieu que relativement à celles dépendantes de lui: quant aux Comédies, les plaintes sont encore plus vives & il faudra nécessairement que les Gentilshommes de la chambre y mettent ordre.

6 *Novembre* 1778. *Lettre d'un Sociétaire Pensionné à un Correspondant de Province, écrite le jour même de l'installation de la Société Royale de Médecine.* Tel est le titre de la Lettre attribuée à M. le Preux.

7 *Novembre.* On connoît l'utilité des pommes de terre, qui ne coûtent presque aucun frais de culture, qui se multiplient dans la plus grande abondance, qui ne repugnent à aucun sol, qui s'accommodent de toutes les températures d'air, qui ne manquent en aucun tems & qui forment pour le pauvre une nourriture saine & peu coûteuse. Depuis quelques années on s'occupe en France à perfectionner les avantages de cette plante liane: tout recemment le Sr. Parmentier, apothicaire des Invalides, a trouvé l'art d'en faire du pain. Dernierement M. d'Espagnac a donné un grand repas, où étoient M. le Prince de Montbarrey, M. Amelot, M. Necker, M. le Noir, M. Franklin, enfin beaucoup de grands, des académiciens, des économistes & autres amateurs: on y a servi à table d'un pain fait de ce farineux, & tout le monde l'a trouvé aussi beau, aussi léger, aussi blanc, aussi excellent, que le meilleur pain mollet: chacun en a pris & emporté; l'on est convenu que dans un tems de disette ce seroit une ressource très heureuse. On ne dit point encore à quel prix il reviendroit, & si la préparation doit être longue, difficile & dispendieuse, pour le porter à un tel degré de bonté.

7 *Novembre* 1778. On voit par le titre de la lettre attribuée au Docteur le Preux, qu'il introduit en scene un membre même de la Société Royale de médecine, écrivant le jour de l'installation de cette compagnie depuis les lettres

patentes, c'est-à-dire le 2 Octobre. Il peint d'abord la consternation de l'assemblée, lorsque le Directeur Lorry ouvrit quatre Lettres portant successivement les démissions des Docteurs Bouvart, Malouet, Darcet & Guenée, une cinquieme Lettre du Doyen de la Faculté de médecine, qui annonçoit ne pouvoir ni ne devoir venir, une sixieme enfin du Doyen d'âge, se refusant aussi à jouir des mêmes honneurs, qu'il regardoit comme injurieux, lorsqu'on voit M. Lieutaud, premier médecin, ne point occuper la place de premier Président. Il présage la défection prochaine d'autres membres, qui restent par un mauvais respect humain : il découvre les vues d'intérêt sordide qui ont dirigé cet établissement, pour s'emparer des permissions accordées aux charlatans, moyennant finance ; il reproche à M. de Lassone l'envoi des médicamens dans les provinces, dont il s'est fait charger par le gouvernement: emploi plus digne d'un apothicaire que d'un médecin, mais très lucratif ; il dévoile les manœuvres de ce médecin de cour pour asservir une partie de la Faculté & la ranger sous son empire; il tourne en ridicule le Sécrétaire Vicq-d'Azyr & le suit dans toutes ses menées pour seconder M. de Lassone; il attaque le plan des travaux, qui n'a rien de neuf & est pris d'un Mémoire du Docteur Deslon de la Faculté ; il prétend que s'il avoit été dicté par des vues sinceres du bien public, on auroit formé la Société dans le sein

même de la Faculté, justice dûe à six cens ans de service: il prétend qu'on a surpris la religion du Roi & de ses Ministres; il réclame surtout contre le coup d'autorité obtenu à force de calomnies, avec lequel on est parvenu à ôter à un corps le droit naturel & imprescriptible de se défendre, de porter aux pieds du Monarque sa justification à lui interdite & la liberté de rien imprimer.

Tel est le résumé de cet écrit assez bien fait dans son genre, où il y a d'excellentes plaisanteries & calqué sur les fameuses *Correspondances*, dans la maniere de décrier, de diffamer les membres traitres ou parjures, de les faire revenir, rougir du moins, & par cette flétrissure d'empêcher la défection de ceux qui seroient tentés de les imiter.

8 *Novembre* 1778. M. de la Harpe, piqué de se voir enlever la rédaction en chef du *Mercure* & réduit par le Sieur Panckoucke aux simples fonctions de coopérateur, refuse, dit-on, les offres de ce libraire & a déclaré que sa devise étoit *tout ou rien.*

9 *Novembre.* Jeudi dernier la Faculté de médecine dérogeant dans son assemblée publique à son usage constant de ne parler qu'en latin, tous les discours qu'on y a lus étoient en françois.

Le Docteur Desessarts, Doyen, a ouvert la séance par un discours très bien fait, où résumant en bref l'histoire de la Faculté, il a prétendu que ne devant son existence qu'à elle-

même, elle se devoit aussi ses progrès & son illustration : qu'elle avoit toujours fait profession de vivre dans la liberté & dans l'indépendance, qu'éloignée des intrigues & des cabales elle n'avoit jamais reçu aucune faveur de la cour & s'étoit même soustraite à toutes celles qu'on auroit voulu lui accorder pour l'asservir : l'orateur a laissé au public le soin de faire la comparaison de sa conduite avec celle de la Société Royale de médecine ; mais on a jugé que cette apologie étoit une censure indirecte & très sensible de cette fille rivale insultant déjà à sa mere. Il n'a pas oublié l'énumération des services que sa Compagnie avoit rendus à la France, de ceux qu'elle lui rendoit encore & qu'elle se mettoit plus que jamais en état de rendre par la nouvelle forme qu'elle avoit donnée à ses assemblées, par les travaux qu'elle se prescrit & par ses correspondances universelles qu'elle s'étoit ménagées ; ce qui fournissoit une conséquence, qu'ont tiré facilement les auditeurs de l'inutilité de l'institution de la Société Royale. Il a gémi sur le peu de récompenses que la Faculté avoit reçues, sur l'oubli absolu où la mettoit le gouvernement, au point de l'obliger de chercher un asyle ailleurs, en tenant cette assemblée dans les Ecoles de la Faculté de Théologie. Cet historique a conduit l'auteur à parler de la fondation de M. Malouin, qui a légué une somme de 20,000 livres pour être employée à la destination qu'on rem-

pliſſoit en ce moment ; il a dit que du ſurplus de la ſomme il ſeroit fondé un Prix annuel, propre à réveiller l'émulation & accroître les découvertes en médecine. Le ſujet de celui qui ſera diſtribué en Novembre 1779, eſt de *déterminer les avantages dans l'ordre phyſique, moral & politique, de l'allaitement des enfans par leurs meres.*

Le Prix adjugé cette année l'a été au Docteur Goubelli, Médecin à Paris & au Docteur Gaſtellier, Médecin à Montargis.

Le Docteur Barbeu du Bourg a lu enſuite un réſumé des différentes températures d'air qui ont regné dans chaque ſaiſon depuis le printems 1777 & des maladies qui ont eu cours durant chacune de ces périodes.

Il a fait part encore au public des theſes ſoutenues dans les Ecoles de Médecine durant le même intervalle, & s'eſt étendu ſur les plus intéreſſantes, dont quelques-unes ſont en effet curieuſes par des vues nouvelles ou des ſyſtêmes ſinguliers.

Le Docteur de L'Epine, le Doyen d'âge, a parlé auſſi & prononcé un petit diſcours relativement aux Prix donnés & à ceux propoſés.

Le Doyen a repris la parole & pour ſatisfaire à l'intention du fondateur relativement aux Eloges des membres morts de la Faculté, a commencé par celui de M. Malouin ; il s'eſt étendu ſur ce confrere diſtingué, dont la vie, les travaux & les ſingularités ont fourni une

ample matiere à l'orateur ; il y a joint les notices de trois Docteurs peu connus & dont il n'a parlé que pour satisfaire à l'usage.

Le Docteur le Preux impatient de se signaler a pris la parole, il a fait part au public de l'éloge de M. Jussieu, de sa composition : on l'a entendu encore avec plaisir, après celui prononcé à l'Académie des Sciences par le Marquis de Condorcet. On y a trouvé seulement trop d'esprit, trop de fleurs, trop de manieres, trop de gentillesses pour une assemblée aussi grave. On y a remarqué des sarcasmes adroitement dirigés contre la Société Royale, qui n'ont servi qu'à confirmer les connoisseurs dans l'opinion que ce Docteur pourroit bien avoir fait la lettre qu'on lui attribue.

Le reste de cette séance très pleine a été rempli par la lecture de deux Mémoires sur des matieres de la science utiles, mais hors de la portée du gros des auditeurs & fort ennuyeux conséquemment : le premier, du Docteur Mayault sur l'alkali fluor dans les apoplexies & les asphyxies, sur la dissolution du savon dans le cas où l'on auroit avalé de l'eau forte & sur quelques autres contrepoisons : le second, du Sieur Sallin, contenant le rapport de ce qu'a présenté l'ouverture du corps du fils de la Dame de la Motte & des observations sur les effets différens des poisons.

9 *Novembre* 1778. Les jardins de Marly sont ornés d'une infinité de statues qui, quoique des copies

copies de ce que Rome a de plus beau, font autant de chef-d'œuvres de nos fameux artistes: il y a quelques jours que pendant la nuit des barbares, dont on ne peut concevoir le projet & la méchanceté, ont mutilé presque tous ces monumens de sculpture & n'ont épargné que ceux qu'ils n'ont pu avoir la force ou le tems d'outrager.

Toute la police est en l'air pour découvrir les auteurs de cette étrange folie, ou jalousie, ou cupidité.

10 *Novembre* 1778. L'auteur de la *Lettre sur la Société Royale de Médecine* y ajoute un *Post-scriptum*, où il en promet d'autres: il cite le mot du Docteur Bourru, qui compare le régime de cette nouvelle Compagnie au régime Jésuitique, suivant lequel la Société étoit divisée en trois classes de sujets: les uns pour la protection, les autres pour les talens, & les derniers pour l'attachement & le zele. Il range dans la classe des martyrs le jeune l'Allouette, qu'il peint comme un benêt; il met dans la premiere M. Amelot & M. le Noir: il s'égaye sur le compte des Docteurs Hallé, Colombier, Macquart, briguant des places d'Associés; il cherche à les faire rougir de leur lâcheté: il révele une petite anecdote du Sécrétaire Vicq d'Azyr, auquel il reproche d'escamoter quelquefois dans des cabinets d'*histoire naturelle*, des morceaux rares, par un goût trop *excessif* des belles choses: il termine par le Docteur

Coquereau, qu'il représente comme le recruteur de la Société. Ce Postscriptum est vraiment scandaleux & dégenere un peu en libelle.

11 *Novembre.* Le Roi a été furieux de l'insulte faite aux monumens de son palais de Marly; il a déclaré au Lieutenant de police qu'il vouloit qu'il n'épargnât rien pour découvrir les auteurs du complot, qui s'annonce par un instrument qu'on a trouvé dans les jardins & qui est un témoin muet de cette machination.

12 *Novembre* 1778. L'acte de la *Provençale* remis en musique par le Sr. Candeille, subalterne de l'opéra peu connu, a été exécuté dimanche sans succès. Heureusement on avoit laissé subsister les airs charmans des ballets, qui ont satisfait les amateurs de notre musique. Si M. de Vismes n'a pas réussi en beaucoup d'innovations, on doit lui savoir gré au moins de la multiplicité des productions du Théâtre Lyrique, qu'il nous a fait passer en revue depuis qu'il en a la Direction, indépendamment des bouffons: jamais le spectacle n'avoit été aussi varié.

13 *Novembre.* Les volumes 9 & 10 des *Mémoires Secrets de Bachaumont, &c.* qui commencent à percer ici, quoique très difficilement encore, sont toujours fort chers. Comme ils roulent sur des anecdotes plus recentes, puisqu'ils ne concernent que les années 1776 & 1777, ils sont courus avec une avidité extrême. La liberté qu'on y a prise de tout dire & même de

nommer tous les personnages, leur donne un piquant & un intérêt vif, qui en font dévorer la lecture. On sent bien que ceux-ci ne peuvent plus être de l'auteur des premiers volumes; mais les rédacteurs, gens très instruits & très au fait du courant de la ville & de la cour, ont parfaitement saisi le genre de ce repertoire littéraire & historique. Ils ont dans leur récit la véracité, le sarcasme & la précision qui en font le mérite essentiel. Il est bien à désirer que l'on continue ce plan, dont l'utilité ne peut que s'accroître avec le tems & qui rend une semblable Collection supérieure à tous les journaux par la multitude de faits qu'elle rassemble. (Cet article est extrait d'une Gazette manuscrite, très accréditée dans Paris & dans les provinces.)

13 *Novembre* 1778. C'est d'hier seulement que les Cordeliers ont dû prendre possession de leur nouvelle habitation aux Célestins.

14 *Novembre*. Il paroît que les Etats de Bretagne ouverts depuis environ quinze jours, ne seront pas aussi orageux qu'on le craignoit, en ce qu'on s'est concilié avec le Duc de Penthievre sur l'affaire des Députés. Cependant un événement grave trouble en ce moment l'Ordre de la Noblesse: M. Degré du Lau, regardé comme un excellent Bastionnaire, c'est-à-dire comme un Patriote très zélé, & qui avoit présidé cet Ordre en conséquence dans une des tenues précédentes, avoit été nommé au commence-

ment de celle-ci un des députés d'un Bureau. Quand il a été question de s'assembler, M. de Trémerga, l'un d'eux, a refusé de communiquer avec M. Degré du Lau, attendu que c'étoit un traître, & que le Maréchal Duc de Duras, ancien Commissaire du Roi aux Etats, avoit déclaré avoir acheté sa voix pour 1500 livres; qu'il exigeoit en conséquence que M. Degré se disculpât avant. Le Comité troublé par cet incident, le dernier en a demandé raison à son accusateur & ils se sont battus au pistolet: M. de Trémerga a offert à son adversaire de tirer le premier, comme l'offensé; celui-ci a manqué son coup, & est resté en posture pour recevoir le coup de M. de Trémerga; mais cet ennemi généreux a tiré son pistolet en l'air & lui a dit qu'il lui donnoit la vie. M. Dulau, touché de ce procédé noble, s'est précipité dans les bras de son rival pour l'embrasser; mais celui-ci l'a rejetté, sous prétexte de ne pouvoir être son ami, tant qu'il ne seroit pas lavé de l'accusation.

M. Degré du Lau est à Paris pour savoir du Maréchal quel est son propos, s'il l'a tenu & sur quel fondement?

Tel est le récit le plus vraisemblable de cette aventure extraordinaire, conté de dix manieres différentes. On n'a point voulu le rapporter qu'il ne fût constaté; c'est ainsi qu'il a été envoyé au Duc de Rohan.

14 *Novembre* 1778. C'est au 28 de ce mois décidemment qu'est fixée la cérémonie funebre en

l'honneur du Frere Voltaire, que la Loge des Neuf-Sœurs se propose d'ordonner à sa rentrée solemnelle. On lui élevera un sarcophage, on prononcera son oraison funebre & l'on lira d'autres morceaux pour le célébrer. Tous les Freres doivent être en noir, il faudroit même qu'ils fussent en pleureuses.

15 *Novembre* 1778. On a arrêté plusieurs personnes soupçonnées d'avoir eu part à la mutilation des statues, parmi lesquelles on prétend qu'il y a plusieurs Jackeys Anglois.

16 *Novembre*. Jeudi dernier on a donné à l'opéra pour la premiere fois *la finta Giardiniera*, ou la jardiniere supposée, opéra bouffon en trois actes, musique del Signor Anfossy, Maître de Chapelle Napolitain : même dégoût pour le poëme de la part des spectateurs & même goût pour la musique.

La Signora Vidali, nouvelle actrice, avoit commencé le rôle de la jardiniere; mais le public la trouva si mauvaise dès la premiere ariette, qu'il l'obligea de quitter la scene & demanda à grands cris la Signora Constanza Baglioni, qui devoit la remplacer à la seconde présentation. Elle étoit à l'Amphithéâtre & fût forcée de monter sur le Théâtre en habit de ville.

L'autre humiliée de cette préférence & l'attribuant à M. de Vismes, perdit la tête au point d'attaquer dans la coulisse un homme qui lui ressembloit & vouloit le poignarder. On l'arrêta & elle fût conduite en prison.

On a trouvé à ce spectacle de très belles décorations, entr'autres une d'un décorateur Italien, qui a produit le meilleur effet & l'illusion la plus complette. Elle représente une Galerie, & est du Sr. Galliary.

16 *Novembre* 1778. Vendredi dernier le Sr. Molé & sa femme qui, depuis la prison de celle-ci, tenoient rigueur au public & n'avoient pas joué, ont reparu. Mais au lieu de recevoir les huées ou du moins la correction qu'ils méritoient, le benêt parterre les a applaudis à tout rompre. Il n'est pas étonnant que l'insolence des histrions augmente journellement, lorsqu'on les gâte à ce point-là.

16 *Novembre*. Il y a déja quelques mois que le Ministere de Vienne, par une vengeance misérable, puérile & ridicule, ne pouvant répondre efficacement aux Mémoires & Ecrits de la Cour de Berlin ou de ses partisans, insérés dans le *Courier du Bas Rhin* & dans le *Courier de l'Europe*, a pris le parti d'en faire interdire l'entrée & la lecture dans tous les Etats de l'Impératrice Reine. Ces deux Gazettes sont très recherchées pour l'intérêt, la véracité & l'énergie de la premiere, exaltée par Me. Linguet même, fort sobre de louanges, & pour les détails curieux, étendus & rapides qu'on recueille dans la seconde concernant les affaires d'Angleterre; ce qui n'a dû qu'accroître la démangeaison de les avoir.

Le Roi de Prusse a cru devoir prendre enfin

fait & caufe pour la premiere Gazette imprimée dans fes Etats: en conféquence le 3 de ce mois, ufant d'une récrimination légitime, il a rendu une ordonnance, où il défend très féverement à tous fes fideles fujets de faire venir, introduire ou débiter dans fes Etats, les Gazettes françoifes des villes de Bruxelles & de Cologne, ainfi que celles allemandes de Cologne, de Francfort fur le Mein & autres, qui paroiffent fous la dénomination de *Gazettes du Bureau Général des Poftes Impériales*, fous peine d'une amende de 50 ducats, chaque fois, en cas de contravention.

La défenfe eft motivée fur ce que depuis le commencement de la guerre actuelle, plufieurs rédacteurs de gazettes étrangeres, en s'écartant conftamment & d'une maniere peu convenable des regles d'impartialité que leur prefcrit leur état & leur devoir public, fe font rendus coupables envers le gouvernement du Roi de Pruffe.

17 *Novembre* 1778. Heureufement pour M. Roucher, que M. Pidanzat de Mairobert, Cenfeur de fon poëme *des Mois*, eft un Philofophe qui, quoique fage & circonfpect, eft en même tems judicieux & très ferme. Tout autre à fa place auroit, fans doute, été effrayé de l'orage que le fanatifme élevoit fur la tête du poëte & peut-être fur la fienne; il l'a bravé; il a répondu à M. *le Camus de Neville* qui lui avoit écrit de la part de M. le Garde des Sceaux, il lui a fait

voir que l'auteur des inculpations avoit abusé de la confiance de M. l'Archevêque, qu'il n'étoit nullement question de religion dans le poëme & que toutes les inductions qu'on vouloit tirer de certains passages étoient forcées, puériles, ridicules & surtout calomnieuses & de mauvaise foi. On assure que cette défense de M. Roucher est un petit chef-d'œuvre de logique.

18 *Novembre* 1778. Tout le monde a sçu l'événement arrivé au jeu de Marly, de ce rouleau de Louis faux substitué à un véritable. C'est un Mousquetaire réformé nommé *Duluques* qui étoit l'auteur de cette fraude, il a été arrêté & enfermé : on assure qu'il avoit été présenté le matin. Cette police est, sans doute, très bien faite; mais il seroit à désirer qu'on l'étendît aux Duchesses, qui journellement escroquent les joueurs crédules qui leur confient leur argent. Cette filouterie se pratiquoit dès le tems du feu Roi, qui en avoit pris plusieurs en flagrant délit & les avoit averties; mais comme il n'y a rien de si impudent qu'une femme de cour, au moyen de l'impunité elles continuent. Dernierement *Madame* disoit à Mrs. de Chalabre & Poincot, les banquiers du jeu de la Reine: „ on vous friponne bien, „ Messieurs. —— *Madame*, nous ne nous en „ appercêvons pas," lui répondirent-ils par décence : mais ils s'en apperçoivent très bien & n'osent le manifester.

19 *Novembre.* La Reine jouit de la meilleure santé, mais ne sort plus de son appartement: pour que S. M. puisse jouir du spectacle durant cet intervalle & après ses couches, on parle d'élever un théâtre intérieur dans la partie de la galerie qui regne depuis la porte de l'œil de bœuf jusqu'à la porte de son appartement.

On parle de signaux qu'on prépare pour qu'en trois heures la cour de Vienne soit instruite de l'accouchement de S. M. Ces signaux s'exécuteront par des coups de canon, si le vent le permet; ou l'on y suppléera par des feux allumés de distance en distance.

20 *Novembre* 1778. Le dégât de Marly n'est pas aussi considérable qu'on l'avoit craint: il n'y a que dix morceaux d'endommagés, dont seulement deux de prix, *les Lutteurs* & *le Méléagre*; ce qui annonce que les brigands qui ont commis cette barbarie n'étoient pas connoisseurs. Tout le ravage a été fait à la chûte du jour & en une demi-heure. On avoit choisi le jour de la fête du lieu, où les cabarets étoient pleins de peuple.

20 *Novembre.* Le Sr. Bellecour vient de mourir; c'est une perte pour la Comédie Françoise dans le haut comique. Il étoit frappé depuis la mort de Le Kain, son ami, & d'ailleurs atteint d'une passion malheureuse pour la Dlle. Vadé, sa camarade, qui d'abord sensible à ses avances, lui faisoit depuis des infidélités journalieres.

21 *Novembre* 1778. Le Chevalier Gluck est arrivé de Vienne avant-hier: il apporte avec lui deux Opéra nouveaux & travaille à un troisieme. On sait déja que l'un des trois est *Iphigénie en Tauride.*

22 *Novembre* 1778. Ce qui a rendu le Sr. Bellecour plus sensible aux infidélités de Mlle Vadé, c'est qu'il se ruinoit pour elle, que tout récemment il venoit de lui acheter une maison à la barriere blanche, & qu'à peine y avoit-elle été installée & eu la propriété assurée, par une ingratitude horrible elle lui en avoit fait fermer la porte.

22 *Novembre* 1778. Vendredi dernier, douzieme représentation de *Castor*, la salle s'est trouvée pleine, comme à l'ordinaire, & plus s'il est possible. Les corridors regorgeoient de trois cens spectateurs & l'on en avoit refusé davantage à la porte. Le contraste de la fureur pour aller à ce spectacle, avec le froid & l'ennui qui regnent dans l'assemblée, est étonnant & il faut voir par ses yeux cette merveille pour y croire.

23 *Novembre.* Les Comédiens François ont donné avant hier la premiere représentation d'une comédie nouvelle en quatre actes & en vers, ayant pour titre: *le Chevalier François à Turin*, & d'une autre en trois actes & en vers, *le Chevalier François à Londres.* Ces deux pieces sont de M. Dorat. Le *Chevalier François* est ce fameux Comte de Grammont, dont Hamilton a donné des Mémoires si plaisans. L'auteur ayant ouvert

les yeux le matin sur la hardiesse de sa double entreprise & sur sa mauvaise exécution, avoit voulu retirer ces deux comédies, ou au moins une; mais M. le Noir s'y est opposé & a prétendu que le public étant averti depuis trois jours & disposé à cet événement, il falloit en subir le sort. Il a été des plus cruels & M. Dorat a essuyé une bordée générale de huées sans interruption, à peu près pendant six actes. Madame la Comtesse de Beauharnois, sa maîtresse, seule dans la loge de l'auteur, en prenoit sa défense, applaudissoit de son mieux & crioit contre la cabale.

M. Dorat ne s'est pas apperçu d'abord que ce sujet étoit contre les bonnes mœurs absolument, en second lieu qu'il étoit sans action, enfin que le charme qui regne dans le roman consistoit dans des plaisanteries si délicates qu'il étoit presqu'impossible de le transposer sans les gâter. C'est ce qui est arrivé; de l'ouvrage le plus ingénieux & le plus gai, il en a résulté deux pieces froides, insipides & ennuyeuses au possible.

23 *Novembre* 1778. L'animosité ne faisant que s'accroître entre la Faculté & la Société Royale de Médecine, la premiere paroît disposée à mettre opposition à l'enrégistrement des lettres patentes que la seconde a obtenues. Depuis la rentrée du Parlement, ses Commissaires se remuent, sondent les Magistrats & préparent leur attaque. La Faculté est d'autant plus furieuse, qu'ayant établi un Comité de Correspondance

générale avec les Médecins du royaume & les étrangers, M. de Laſſone, par ſon crédit, lui a fait interdire de fait cette Correſpondance par le refus du contre-ſeing, dont elle avoit beſoin pour le tranſport & l'envoi des paquets.

23 *Novembre* 1778. Les Comédiens Italiens doivent donner aujourd'hui la premiere Repréſentation du *Départ des Matelots*, comédie mêlée d'Ariettes : on la dit du Chevalier de Rutlidge & relative aux circonſtances actuelles.

24 *Novembre*. Le *Départ des Matelots*, joué hier, n'a eu aucun ſuccès & n'eſt pas digne de ſon auteur. Quoiqu'en effet il ait rapproché dans cet ouvrage tout ce qui pouvoit plaire au Miniſtere & à la Nation, on ne lui en a pas ſçu plus de gré, & l'aventure de Bouſſard & la lettre de M. Necker & la naiſſance d'un Dauphin pronoſtiquée dans un des couplets du vaudeville de la fin, n'ont pas mieux réuſſi. L'affectation de faire parler le marin, principal perſonnage, ſa langue & prendre toutes ſes allégories dans ſon art, a ſurtout beaucoup déplu au Parterre, n'entendant rien aux termes techniques du métier. La muſique a ſemblé très médiocre, elle eſt d'un compoſiteur qui n'a point encore paru, & qui ne donne pas par cet eſſai une haute idée de ſon talent.

Le Savetier & le Financier a eu quelques repréſentations, depuis qu'on en a parlé, mais ne va que très médiocrement & avec le ſecours des meilleures pieces. L'auteur eſt en effet M.

Lourdet de Santerre, Maître des comptes, qui passe pour avoir eu part aux pieces de Madame Favart & même à quelques-unes du mari, avec lesquels il vivoit en commun, ainsi que l'Abbé de Voisenon. Ce poëte de société avoit composé l'ouvrage en question pour celle d'une Madame de Bondi, riche financiere donnant dans le bel esprit; elle a forcé la modestie de M. de Santerre à se montrer en nom sur la scene Italienne & son amour-propre n'est pas à se répentir d'avoir cédé aux instances de cette belle & à celles de ses amis.

Voilà trois nouveautés tombées en bien peu de tems aux Italiens; il est question de plusieurs autres qui vont avoir lieu incessamment.

24 *Novembre* 1778. Les banquiers du jeu de la Reine, pour obvier aux escroqueries & filouteries des femmes de la cour qui les trompent journellement, ont obtenu de S. M. qu'avant de commencer, la table seroit bordée d'un ruban dans son pourtour & que l'on ne regarderoit comme engagé pour chaque coup que l'argent mis sur les cartes au-delà du ruban. Cette précaution préviendra quelques friponneries, mais non celles exercées envers les pontes crédules qui confient leur argent aux Duchesses & que plusieurs nient avoir reçu lorsque leur carte gagne.

25 *Novembre* 1778. Les Protestans sont dans l'attente de ce qui va se passer & l'on a tout lieu de croire qu'ils vont obtenir enfin un état légal

en France : le Parlement continue à s'en occuper sous l'influence du Ministere, on a gagné plusieurs Prélats, & la faveur de M. Necker, jointe aux sollicitations du Docteur Franklin au nom des *Etats Unis de l'Amérique*, est plus que suffisante pour étouffer les clameurs du clergé.

26 *Novembre*. A l'occasion de l'accouchement de Madame la Comtesse de Strogonoff, qui a fait baptiser suivant le rit Grec son enfant, qui est une fille, un auteur dont on ne dit pas le nom encore, a adressé l'Epitre au mari, intitulée *le Baptême à la Grecque* & insérée précédemment; elle est très bien faite & fort plaisante : les dévots n'en rient pas cependant, ni les femmes; mais il faut la prendre pour un pur jeu d'esprit.

27 *Novembre*. Le nouveau journal de M. le Fuel de Méricour avoit pris cours en effet à Londres sous ce titre & a duré pendant quelques mois : on apprend que la mort a terminé la triste vie de cet homme de lettres, qui n'étoit pas sans mérite, mais qui s'étoit attiré beaucoup d'ennemis par une grande causticité.

27 *Novembre* 1778. Il vient d'arriver d'Angleterre une gravure politique, que sa hardiesse empêchera de mettre en vente, avant qu'on y ait fait quelque correction. On y voit dans le lointain une bouillote de thé avec un grand feu dessous que soufle un *Coq*, qui désigne sensiblement la *France* par une Fleur de Lys dont il est surmonté : il s'éleve de la bouillote une épaisse fumée qui souleve le bonnet de la Liberté. Les

Insurgens à la droite le reçoivent, & à la gauche sont les *Anglois*, qui s'enfuient emportant un joug brisé. Dans la partie inférieure & sur le devant est le *Tems*, un globe à ses pieds, qu'il roule à son gré ; dans son miroir lumineux il fait voir ce grand événement & ses suites aux quatre parties du monde: l'*Europe* & l'*Asie* sont représentées par deux belles femmes, avec tout ce qui caractérise le luxe & la mollesse de l'une, le génie & les arts de l'autre: l'*Afrique* est figurée par un Negre & l'*Amérique* par un Sauvage. Cette Estampe allégorique est très-bien frappée; il y regne beaucoup d'ordre, de netteté & un caractere original & singulier, qui ne laisse pas méconnoître le lieu où elle a pris naissance.

28 *Novembre*. On commence à aller voir chez M. Greuze un tableau faisant suite de celui de la *Malédiction paternelle*. Le pere infortuné a succombé à sa douleur: le fils arrive dans ce moment; la mere lui montre le cadavre, & il paroît en proie à ses remords & à sa douleur: les autres enfans remplissent & secondent chacun dans leur genre cette scene touchante. Tel est le fond de l'action, dont on parlera plus au long quand le jugement des connoisseurs sera fixé.

29 *Novembre* 1778. La cérémonie funéraire dont la *Loge des Neuf Sœurs* se proposoit d'honorer la mémoire du Frere Voltaire, en suppléant en quelque sorte ainsi à celle que lui avoit refusée l'Eglise, a eu lieu hier, jour indiqué. Pour

la rendre plus solemnelle, M. d'Alembert devoit se faire recevoir Maçon avant & y représenter l'*Académie Françoise* en la personne de son Sécrétaire; mais le grand nombre de ses membres très circonspects a craint qu'après tout ce qui s'étoit passé, cette démarche ne scandalisât, ne réveillât la fureur du Clergé & n'indisposât la Cour; c'est devenu la matiere d'une délibération de la Compagnie, qui a lié ce Philosophe, quoique très indiscrétement il eût donné sa parole en particulier. La Loge désolée de ne pouvoir faire cette acquisition, en a été un peu dédommagée par le peintre Greuze, très utile aux travaux dans sa partie.

Après la célébration des mysteres, interdite aux profanes, on a fermé la Loge & l'on s'est transporté dans une vaste enceinte en forme de temple, où la fête devoit se célébrer. Le Vénérable frere la Lande, les freres Franklin & Comte de Strogonoff, ses assistans, ainsi que tous les grands officiers & freres de la Loge, étant entrés pour faire les honneurs de l'assemblée, le grand-maître des cérémonies a introduit les freres visiteurs deux à deux, au nombre de plus de 150: un orchestre considérable dans une tribune jouoit, pendant cette marche, celle d'*Alceste*: il a exécuté ensuite différens morceaux de *Castor & Pollux* & tout le monde étant en place, le frere Abbé Cordier de Saint Firmin, Agent général de la Loge & celui auquel on doit l'imagination de la fête, est venu annoncer que Madame Denis

nis & Madame la Marquise de Villette désiroient recevoir la faveur de jouir du spectacle; la permission accordée, ces deux Dames sont entrées, l'une conduite par le Marquis de Villette & la seconde par le Marquis de Villevieille. Elles n'ont pu qu'être frappées du coup d'œil imposant du local & de l'assemblée, qui étoit restée décorée de ses différens cordons *bleus*, *rouges*, *noirs*, *blancs*, *jaunes*, &c. suivant les grades.

Après avoir passé sous une voûte étroite, on trouvoit une salle immense tendue de noir dans son pourtour & dans son ciel, éclairée seulement par de tristes lampes, avec des cartouches en transparens, où l'on lisoit des sentences en prose & en vers, toutes tirées des œuvres du Frere défunt. Au fond se voyoit le Cénotaphe.

Les discours d'appareil ont commencé. Le Vénérable a d'abord fait le sien, relatif à ce qui alloit se passer: l'orateur de la Loge des *Neuf Sœurs*, Frere Changeux, a parlé après lui un peu plus longuement: Frere Coron, l'Orateur de la *Loge de Thalie*, affiliée à celle des *Neuf Sœurs*, a débité son compliment de mémoire, &, quoique plus court, il a paru le meilleur; enfin Frere la Dixmerie a commencé l'Eloge de Voltaire. Il a suivi la méthode de l'Académie Françoise & a lu son cahier, ce qui refroidit beaucoup le panégyriste & l'auditoire. On y a observé quelques traits saillans, mais peu de faits & point d'anecdotes. Frere la Dixme-

rie s'est étendu trop amplement sur les œuvres de ce grand homme, qu'il a disséquées en détail & n'a point assez parlé de la personne. Nulle digression vigoureuse, nul écart, nul élan; on voyoit que l'auteur continuellement dans les entraves ne marchoit qu'avec une circonspection timide, qui l'obligeoit de faire de la reticence sa figure favorite. Le seul endroit où il se soit animé & ait mis un peu de chaleur, ç'a été dans son apostrophe aux ennemis fougueux de son héros, où, après avoir dit tout ce qui pouvoit les toucher, les attendrir : *si sa mort enfin ne vous réduit pas au silence*, a-t-il ajouté, *je ne vois plus que la foudre qui puisse en vous écrasant vous y forcer!* A l'instant des coups redoublés de tonnerre d'opéra se sont fait entendre; le Cénotaphe a disparu, & l'on n'a plus vu dans le fond qu'un grand tableau représentant l'*Apothéose de Voltaire.* On auroit désiré que par une heureuse adresse on eût en même tems fait succéder à la décoration lugubre de la salle, une décoration brillante & triomphale.

Frere Roucher a terminé la séance, en déclamant un morceau du mois de *Janvier* de son *Poëme des Mois.* Il faut se rappeller la persécution excitée déjà contre son ouvrage, quoi qu'il ne soit pas encore imprimé: son zele contre le fanatisme s'est animé & lui a fait enfanter la tirade en question relative à la mort de Voltaire & au refus de l'enterrer; il a comparé cette injustice avec les honneurs accordés

aux cendres d'un Prélat hypocrite, d'un Ministre concussionnaire: dans ces deux portraits il a désigné sensiblement le Cardinal de la Roche-aymon & l'abbé Terrai, morts peu avant, & a fini par annoncer, que *toute terre où reposeroit la cendre de Voltaire, seroit une terre sacrée.*

Où reposé un grand homme, un Dieu doit habiter.

Un enthousiasme général a saisi tous les spectateurs transportés; on a crié *bis* & il a fallu qu'il recommençât. On ne sait comment le clergé & le gouvernement prendront ce morceau; on craint qu'il ne mérite à l'auteur l'animadversion de l'un & la vengeance implacable de l'autre.

30 *Novembre* 1778. M. Dorat indocile aux sifflets du public, a hazardé encore ses deux pieces. La seconde fois qu'elles ont été données, il avoit supprimé un acte de la premiere & un rôle entier de la seconde, outre plusieurs autres élaguemens & coupures. Il a imaginé ensuite de les faire jouer séparément: enfin on assure qu'il va débarrasser le spectacle absolument d'une, qui est la premiere, le *Chevalier François à Turin:* son amour-propre étrangement humilié cherche ainsi à faire une retraite prudente, que lui facilite l'indulgence du parterre.

1 *Décembre.* L'établissement que forment aujourd'hui à Chaillot les freres Perier pour procurer de l'eau aux fauxbourg & quartier

Saint Honoré, où elle refluera de ce vaste réservoir, n'est que la premiere opération de leur entreprise très dispendieuse. Ils sont heureusement secondés par une compagnie de gens opulens qui font les fonds.

1 *Décembre* M. de Vougny, appellé *Vougny Maurepas*, à cause de l'amitié tendre que ce Seigneur & sa femme ont pour lui, est un particulier riche, sans état, mais très affairé pour les autres, qui ont recours à lui & qu'il oblige de son mieux. Son grand plaisir est de faire beaucoup de chemin en peu de tems, il y a peu de jours où il n'ait ses 20 ou 30 lieues par devers lui. Mardi se rendant à l'enterrement de Madame le Gendre, belle-mere de M. Amelot, le cousin-germain de M. de Vougny, il arriva tard; on étoit dans le chœur à faire l'office, il ne vit point la fosse sur son chemin, tomba dedans, se cassa la jambe & s'évanouit: heureusement le fossoyeur y étoit & le retira.

Cet événement funeste a bientôt été sçu de tout Paris: les Princes du sang ont envoyé chez M. de Vougny, les Ministres y sont venus, il s'est inscrit 400 personnes sur sa liste, & cette lecture l'a réjoui. Parmi les femmes les plus distinguées de la Cour, on y trouvoit les Laïs de toute espece, dont il est le protecteur. On espere lui conserver la jambe.

1 *Décembre* 1778. Par une circonstance remarquable qu'on a oubliée dans la relation de

la fête funéraire célébrée en mémoire de M. de Voltaire, il est à observer que c'est au Noviciat des Jésuites, où vingt Loges de Franc-maçons se sont établies & entr'autres celle des *Neuf Sœurs*, qu'elle a eu lieu. Les bons Peres se seroient-ils jamais attendus à cette bizarre destinée d'un des principaux berceaux de l'Ordre!

1 *Décembre.* Pour donner plus d'importance à la fête de la *Loge des Neuf Sœurs*, outre M. d'Alembert, Messieurs le Marquis de Condorcet & Diderot devoient s'y faire recevoir aussi: tous trois ont manqué.

Madame Denis a touché 150,000 livres de la vente de la Bibliotheque de M. de Voltaire à l'Impératrice de Russie: c'est le prix qu'y a mis cette magnifique Souveraine; elle y a joint des fourrures de la plus grande beauté & une lettre très flatteuse. On doit ajouter aux livres toutes les lettres originales qu'on pourra faire imprimer & autres, manuscrites, qui ne seroient pas dans le même cas. Madame Denis a seulement demandé permission d'en garder copie.

L'Impératrice des Russies désire en outre des plans exacts & dans tous les sens du château de Ferney: elle se propose d'en faire construire un pareil dans un de ses châteaux de plaisance & d'y élever un monument à la mémoire du Philosophe, ci-devant Seigneur du lieu.

La place de M. de Voltaire à l'Académie Françoise reste encore vacante, & la Compa-

gnie ne ſemble pas diſpoſée à lui donner ſi-tôt un ſucceſſeur : on la croit toujours en négociation avec le Miniſtere pour le ſervice d'uſage à faire aux Cordeliers.

En attendant M. d'Alembert l'a en quelque ſorte remplacé par Moliere, dont il a fait placer le fameux Buſte par Houdon à l'Académie. Quand il a été queſtion d'y mettre une inſcription, quelqu'un avoit propoſé d'écrire *Moliere, de l'Académie Françoiſe après ſa mort*, & cette phraſe ayant été retournée dans tous les ſens, on a préferé ce vers de M. Saurin:

Rien ne manque à ſa gloire, il manquoit à la nôtre.

2 *Décembre* 1778. M. l'Archevêque s'eſt toujours oppoſé à la deſtruction des Céleſtins de Paris, & a apporté à cette opération de la Commiſſion concernant les Réguliers tous les obſtacles qu'il a pu. Voyant que la tranſlation décidée des Cordeliers, dans la maiſon des autres Religieux alloit la conſommer ſans retour, il a cru devoir témoigner authentiquement ſon improbation. En conſéquence il a déclaré au Gardien des Cordeliers quand il eſt venu lui faire part de l'ordre du Roi, qu'il reſpectoit fort les ordres de S. M.; mais que tous ceux qui iroient dans le nouveau couvent feroient interdits : ce qu'il a exécuté à l'égard des ſix religieux qui y ſont déjà.

2 *Décembre*. C'eſt l'Abbé Durouzeau à qui

l'on attribue la piece intitulée *le Baptême à la Grecque* : il est particulierement attaché au Comte de Strogonoff, & tout le monde sait qu'il est l'auteur de l'*Eloge de Catherine*, qui a paru sous le nom de ce Seigneur Russe, dont on a si fort exalté le talent d'écrire aussi bien dans notre langue.

3 *Décembre.* On voit dans le *Mercure* du 15 Novembre un Eloge du Docteur *Quesnay*, le chef de la secte des Economistes, par M. d'Alembert. Quoiqu'il ne soit qu'un réchauffé de celui lu à l'Académie des Sciences par M. de Fouchy, la Société libre d'émulation, issue de ce Maître, fondée sur ses principes, & disposée à les propager, a délibéré de députer vers le panégyriste pour le remercier. En conséquence M. le Marquis de Senneterre, l'un des Présidens de la Société, y est allé & s'est acquitté de la reconnoissance de sa compagnie.

3 *Décembre* 1778. Les Comédiens François doivent jouer incessamment *Oedipe chez Admete*, nouvelle tragédie de M. Ducis, déjà exécutée à la Cour, mais avec un succès équivoque.

4 *Décembre.* Le Sr. Gudin, prôneur infatigable de son ami Beaumarchais, lui a adressé, il y a quelque tems, une Epitre en vers insérée dans le *Courier de l'Europe* sous son nom : en parlant du Grand Conseil ci-devant métamorphosé en Parlement, il y a mis ce vers :

D'un Sénat avili la balance vénale.

Ce Tribunal a regardé comme une insulte une pareille imputation ; après avoir donné à l'auteur le tems de se rétracter, il l'a décrété de prise de corps, & a fait saisir & annoter ses meubles.

Le Sr. de Beaumarchais cherche à échauffer le Parlement en faveur de son panégyriste & voudroit un conflit de jurisdiction.

5 *Décembre* 1778. Le projet concernant l'éducation & l'enseignement des sourds & muets est absolument passé au Conseil le 21 du mois dernier. Ce sera M. l'Abbé de l'Epée qui aura la direction de l'établissement, qui se formera par la Commission concernant les Réguliers & sera doté d'une portion des biens provenant de la destruction des Célestins. Quant aux arrangemens ultérieurs pour parvenir à son exécution, deux Commissaires, Messieurs Taboureau & l'Evêque de Rodez, sont chargés d'y veiller en particulier. L'Arrêt du Conseil paroît.

5 *Décembre. Oedipe chez Admete*, nouvelle Tragédie de M. Ducis, a eu lieu vendredi. Cet auteur impatient de jouir de sa gloire, a vu avec indignation que s'il attendoit son rang, il languiroit encore longtems ; comme il a l'honneur d'être Sécrétaire des commandemens de *Monsieur*, il a profité de la faveur de ce Prince pour être demandé à la cour & joué : tournure

qui

qui l'a fait devancer ses camarades, peu contens de ce passe-droit; au reste, sa piece, mal faite au fond, a des scenes d'une grande beauté, qui ont valu à M. Ducis un succès brillant.

6 *Décembre.* Quoique *Monsieur* ne fasse encore rien qui annonce son projet d'habiter le Luxembourg, on sait cependant qu'il s'en occupe sérieusement & qu'il est grandement question de réunir à ce palais le vaste terrein des Chartreux y contigu; il est de 160 arpens. On a déja proposé à ces solitaires de les transférer au fauxbourg Saint Marceau & de leur fournir un local pareil, avec un édifice où ils retrouveroient tout ce qu'ils abandonneroient dans le premier.

Une Compagnie se présente pour rebâtir un nouveau palais à S. A. Royale, qu'on reculeroit jusqu'au parterre actuel du jardin; ces Messieurs se récupereroient sur des maisons qu'ils auroient la liberté d'élever dans certaines portions du terrein : la mise dehors seroit de quinze millions.

6 *Décembre* 1778. C'est le Sr. Grimm, Ministre Plénipotentiaire du Duc de Saxe-Gotha, qui a fait pour l'Impératrice des Russies l'achat de la Bibliotheque de Voltaire, & c'est dans son superbe parc de Czarsko-zelo que doit être bâti le château pareil à celui de Ferney, avec toutes ses attenances & dépendances. Il y sera élevé un Musœum, dans lequel on arrangera les livres dans l'ordre où ils étoient placés.

Le Sieur Vagnieres, Sécrétaire du défunt, doit se rendre à Petersbourg à cet effet. La statue du maître s'élevera au milieu.

Cette Souveraine a joint aux présens qu'elle a fait remettre à Madame Denis une lettre écrite de sa main, en date du 15 Octobre: la suscription est *pour Madame Denis, Niece d'un grand homme, qui m'aimoit beaucoup.* Cette Epitre singuliere est un monument à conserver.

„ Je viens d'apprendre, Madame, que vous „ consentez à remettre entre mes mains ce dé„ pôt précieux que M. votre oncle vous a lais„ sé, cette bibliotheque, que les ames sensibles „ ne verront jamais sans se souvenir que ce „ grand homme sçût inspirer aux humains cette „ bienveillance universelle que tous ses écrits, „ même ceux de pur agrément, respirent, par„ ce que son ame en étoit profondement péné„ trée. Personne avant lui n'écrivit comme „ lui; il servira d'exemple & d'écueil à la ra„ ce future. Il faudroit unir le génie & la phi„ losophie aux connoissances & à l'agrément, „ en un mot, être M. de Voltaire, pour l'éga„ ler. Si j'ai partagé avec toute l'Europe vos „ regrets, Madame, sur la perte de cet hom„ me incomparable, vous vous êtes mise en „ droit de participer à la reconnoissance que „ je dois à ses écrits. Je suis, sans doute, „ très sensible à l'estime & à la confiance que „ vous me marquez; il m'est bien flatteur de „ voir qu'elles sont héréditaires dans votre fa-

„ mille. La noblesse de vos procédés vous est
„ caution de mes sentimens à votre égard.

„ J'ai chargé M. Grimm de vous en remettre
„ quelques foibles témoignages, dont je vous
„ prie de faire usage."

(*Signé*) CATHERINE.

7 *Décembre* 1778. Quoi que la tragédie de M. Ducis ait le mérite bien rare aujourd'hui de tenir de la simplicité des anciennes, cependant il a été obligé, pour donner quelque chose au goût moderne, de compliquer deux sujets dans un : celui *d'Oedipe* à *Colonne* de *Sophocle*, & celui d'*Alceste* d'*Euripide* : il a tâché de les fondre & de les amalgamer de son mieux; ce qui n'empêche pas que l'intérêt divisé n'en souffre, en se partageant & changeant fréquemment d'un acte & même d'une scene à l'autre.

Les Furies, divinités de la *Thessalie*, où elles avoient un Temple, avoient exigé qu'*Admete* Roi de ces contrées, se sacrifiât pour le salut de son Peuple. Son épouse *Alceste* consent à s'immoler à sa place; *Oedipe* repoussé partout, survenu dans ces circonstances, en reconnoissance de l'hospitalité qu'il trouve auprès d'*Admete* & d'*Alceste*, se dévoue & sauve la vie à tous deux.

Polinice, second fils d'*Oedipe*, frere d'*Etéocle*, Roi de *Thebes*, chassé du Trône se réfugie à *Pheres* & demande du secours à *Admete*; ce qui occasionne sa rencontre avec son pere & produit la belle scene du cinquieme acte, où *Polinice* instruit par ses propres malheurs s'at-

tendrit ſur le ſort de ſon pere, ſe repent, eſt déchiré de remords, s'efforce d'obtenir ſon pardon & n'y parvient qu'après avoir épuiſé toutes les reſſources que peut faire naître cette ſituation. *Antigone*, fille d'*Oedipe*, accompagnant & guidant ſon pere, intercédant pour ſon frere, ne contribue pas peu à augmenter l'intérêt.

Le grand défaut de l'auteur eſt de filer trop ſes ſcenes, de les affoiblir en les prolongeant & de laiſſer longtems avant prévoir la cataſtrophe; ce qui en a fait manquer tout l'effet: d'ailleurs, elle tient beaucoup de l'Opéra par un ſpectacle à machines, peu propre à maintenir l'illuſion du ſentiment. Tout le premier acte, uniquement en deſcriptions poétiques, n'expoſe rien. Le ſecond & le quatrieme ſont foibles & languiſſent, & le dénouement eſt de commande & poſtiche.

8 *Décembre* 1778. Un accident arrivé au Sieur Monvel, l'un des acteurs de la nouvelle Tragédie, au moment où il ſortoit de la ſcene après avoir achevé ſon rôle, a retardé la ſeconde repréſentation & a donné le tems la l'auteur de faire des améliorations & ſurtout de raccourcir, car il pêche principalement par des longueurs & des répétitions qui ne finiſſent pas. Son ſtyle eſt auſſi vicieux en beaucoup d'endroits, par une bouffiſſure qu'on lui reproche depuis longtems & dont il ne s'eſt pas encore tout-à-fait corrigé.

9 *Décembre*. Les paillards honteux de cette

capitale, peu allarmés de la derniere ordonnance de police concernant les filles publiques, parce qu'ils ne croyoient pas qu'elle fût mise en exécution, commencent à s'en plaindre amerement, depuis qu'ils se voient à la veille de manquer de cette denrée par les enlevemens considérables qu'on en fait. Mais le libertinage & la corruption sont portés à un point si excessif qu'il faudroit bien d'autres remedes pour en tarir la source.

9 *Décembre* 1778. Les Comédiens Italiens, féconds en nouveautés depuis quelque tems, annonçent encore pour demain le *Porteur de Chaise*, Comédie parade en deux actes mêlée d'Ariettes.

10 *Décembre.* Il paroît deux Mémoires intéressans dans les circonstances actuelles, relativement à des différends élevés concernant les Prises.

L'un pour les Sieurs Risteau pere & fils, négocians à Bordeaux, propriétaires & armateurs du navire l'*Isabelle*, &c. contre Daniel Maknil, Capitaine du Corsaire le *Général Missins* de Portsmouth en Amérique. Il est de Me. de Chabans Avocat, & l'on y agite la question, non moins importante pour les deux nations alliées que pour les réclamans, si un navire François *envahi par un Pirate, délivré sans combat par l'apparition d'un Corsaire Américain*, & rentré au même instant sous le commandement de son Capitaine, *qui l'a conduit dans un Port de Fran-*

ce & qui est entré dans ce Port avec le Pavillon François, appartient à ses armateurs & à ses propriétaires légitimes, ou au Corsaire Américain?

L'autre, pour les Sieurs Bouffé pere & fils & consorts, armateurs du navire l'*Aquilon*, contre M. le Procureur Général au Conseil royal des prises, roule sur le tiers de ce navire, adjugé par le conseil des prises aux vaisseaux du Roi le *Vengeur* & la *Belle-poule*. Ce qui donne lieu à demander, si les loix du Royaume accordent encore les droits de *recousse* ou de reprise aux vaisseaux de S. M.? Si les secours que ces vaisseaux prêtent au commerce maritime, doivent se payer en argent; récompense que les Ordonnances réservent aux Corsaires particuliers? Ce dernier Mémoire est de Me. d'Amours, Avocat.

10 *Décembre* 1778. L'Académie royale de musique a fait exécuter sur son théâtre le lundi 7 de ce mois par extraordinaire la premiere représentation de *la Buona Figliola*, Opéra Bouffon en trois actes del Signor Piccini. On connoissoit déja la musique de cette piece jouée aux Italiens, mais adaptée à des paroles françoises: quoique celles-ci ne fussent pas merveilleuses, elles avoient le mérite d'être dans notre langue & réduites à un volume moins considérable pour le récitatif & moins ennuyeux que tous les opéra bouffons que nous connoissons. Les enthousiastes de cette musique la préferent dans son état naturel; ils prétendent qu'elle a ainsi plus

de caractère, que les airs y sont mieux adaptés aux personnages & aux situations, qu'en un mot elle produit infiniment plus d'effet en original qu'en parodie.

11 *Décembre* 1778. Le Concert spirituel se soutient & s'améliore continuellement, depuis que le Sr. le Gros en a la direction; il y jette même une sorte d'intérêt difficile à trouver dans un spectacle comme celui-là, froid & sans action. Un *Oratorio*, dont le poëme est de M. Gilbert & la musique de M. le Moine, intitulé le *Vœu de la Patrie*, avoit attiré beaucoup de monde & a été fort applaudi; mais on a surtout été enchanté de Madame Todi, cantatrice, qui a réuni tous les suffrages pour la beauté de sa voix, pour son chant facile & plein de graces, & plus encore pour l'exécution de certains passages de gosier imitant les instrumens, mais ne produisant de la part des autres que l'admiration stérile d'efforts heureux à vaincre des difficultés, dont malheureusement le spectateur s'apperçoit toujours. Madame Todi, uniquement occupée de seconder le compositeur, de rendre l'expression musicale, n'a aucune prétention aux tours de force & séduit plus qu'elle n'étonne; on croiroit qu'on va chanter comme elle.

11 *Décembre*. Voici le fait qui a donné lieu à la contestation qu'élevent les Sieurs Risteau. L'*Isabelle*, navire qu'ils avoient armé avant la guerre, revenant de la Guadeloupe sous les or-

dres du Capitaine Dubray, étoit parti de cette isle pour Bordeaux le 29 Juin 1778 avec une cargaison de sucre, de caffé & de coton, sous l'escorte du *Prothée*, qui l'abandonna, comme les autres, à la hauteur des isles Bermudes.

Le 2 Août il fût rencontré par une Goelette Angloise de 14 canons; le Capitaine après l'avoir visité lui dit qu'*il n'avoit pas ordre de prendre les François*.

Le 19 du même mois il fût arrêté par un Guernésien, dont le Commandant lui dit qu'*il n'étoit pas sûr qu'il fût de bonne prise, & qu'il ne l'arrêtoit que sur le dire d'un Hollandois sorti de Bordeaux depuis trois jours, qui lui avoit appris que la guerre étoit déclarée avec la France avant son départ.*

Le 22, le Guernésien apperçut le Corsaire du Sr. Maknil, portant pavillon Américain; il ne jugea pas à propos de l'attendre, il abandonna sa prise, détenue pendant trois jours.

Alors le Capitaine Dubray cessant d'être au pouvoir du Guernésien, reprit son commandement; le Sr. Maknil lui donna les secours dont il avoit besoin, offrit de l'escorter, en l'engageant cependant de faire route pour l'Orient, où alloit le Bostonien.

Après avoir mouillé *battant pavillon françois*, il passa à bord du Sr. Maknil pour le remercier : celui-ci répondit qu'il étoit *charmé de lui avoir rendu service* : mais un instant après, sur une conversation qu'il eût avec le Sa-

Maillan, se disant Agent du Congrès, il prétendit que ce Navire lui appartenoit comme prise faite sur le Guernésien, & fit sa déclaration en conséquence le 31 Août au greffe de l'Amirauté.

Les Sieurs Risteau, en réclamant leur propriété au Bureau des prises, avoient par reconnoissance offert au Sr. Maknil le tiers du navire & de sa cargaison; mais l'adversaire les a refusé : il s'est opposé au jugement qui avoit reçu lesdites offres, & l'Instance a été évoquée au Conseil.

11 *Décembre* 1778. *Le Porteur de Chaise* est du Sr. Monvel : il a été joué hier avec les meilleures dispositions du public; mais il n'a pas été possible de trouver bonne cette comédie parade, où il y a cependant de très jolis morceaux de musique. Celle-ci est du Sr. Désaides, le compositeur ordinaire du poëte.

12 *Décembre*. Il résulte trois questions du fait exposé concernant l'Instance des Sieurs Risteau pendante au Conseil.

1°. Un Navire, dont le Capitaine n'a pas de lettres de marque pour faire la course contre les sujets d'une Puissance ennemie, peut-il faire des prises légitimes?

2°. Un navire pris & abandonné à la vue d'un navire supérieur, appartient-il au Capitaine de ce dernier navire, quoi qu'il n'en ait pas pris possession, & l'ait laissé reprendre par le Capitaine des premiers propriétaires?

3°. Dans le cas d'une reprise, les avantages

qui en résultent, doivent-ils être déterminés par les loix du capteur, ou par les loix des propriétaires ?

On répond à la premiere question, que le Guernésien étant un pirate, puisqu'il avoit envahi le navire l'*Isabelle* sans droit, sans y être autorisé par des lettres de son Souverain, son invasion étoit illégitime & ne pouvoit porter aucune atteinte légale à la propriété des Srs. *Risteau*.

On répond à la seconde, que même en supposant que le navire eût été de bonne prise pour le Guernésien, le Bostonien, faute d'avoir pris possession du navire repris, soit à la maniere des Anglois, soit conformément à ce que prescrivent les réglemens faits pour les corsaires François, doit être destitué d'une prétention, qui n'est plus fondée que sur les actes de violence qu'il a commis dans le Port.

On répond enfin à la troisieme, que le Capteur doit se conformer aux loix de son pays, les seules qu'il connoisse & que les Sieurs Risteau en offrant à leur adversaire le tiers du navire & de sa cargaison, lui avoient accordé tout ce qu'ils pouvoient dans l'hypothese la plus favorable où le Sr. Maknil puisse être placé.

Ce procès singulier & important, bien propre à exercer la sagacité du conseil, n'est pas encore jugé.

13 *Décembre* 1778. Au moment où les bons patriotes se flattoient que les Protestans alloient recouvrer enfin un état légal en France par le

concours de la Magistrature avec le Ministere, & même avec des membres philosophes du Clergé, le Parlement a reçu défenses de s'en occuper. Le Roi a envoyé chercher le Premier-Président, il lui a dit que sa sagesse lui suggeroit de différer en cette occurrence l'exécution d'un projet qu'il désiroit, mais pour laquelle le moment n'étoit pas venu, & qu'il attendoit de l'obéissance de son Parlement que la matiere ne seroit point mise en délibération aux chambres assemblées, qu'il ne lui ait fait connoître ses intentions par une loi expresse.

On croit que la crainte d'indisposer le Clergé, lorsqu'on est sur le point de lui demander un secours extraordinaire, a été le motif de cette variation du Gouvernement. Quant au Roi, on sait qu'il est personnellement peu zélé pour ou contre relativement à la Religion, sur laquelle les mauvais documens du Duc de L*V* d'une part, & les maximes philosophiques du Comte de Maurepas, de M. Turgot, de M. Necker de l'autre part; l'ont réduit à une parfaite indifférence.

14. *Décembre.* On connoît déjà l'objet de la contestation de Mrs. Bouffé contre le Capitaine du *Vengeur* & de la *Belle-poule*. Mais on ne savoit pas sur quoi fondés les Commissaires leur avoient adjugé le tiers du bâtiment.

C'est le 28 Septembre que l'*Aquilon*, commandé par le Capitaine La-vigne-buisson, revenant de l'Inde, à 70 lieues de l'isle de Grouais, fut at-

taqué par un Corsaire Anglois qui se disposoit à l'amariner, lorsque le vaisseau du Roi le *Vengeur* & la frégate la *Belle-poule*, attirés par le bruit du combat, parurent avant le jour & prirent le Corsaire, estimé environ 300,000 livres. Ils convoyerent l'*Aquilon* jusqu'à l'Isle de Grouais & le 5 Octobre il entra au Port de l'Orient, libre & sans que les commandans de ces vaisseaux eussent rempli aucune des formalités qui annonçât leur prétention au droit de recousse. Depuis ayant formé leur demande, le 21 Octobre, sans entendre les Armateurs, est intervenu un jugement au Conseil des prises, par lequel on donne main levée du navire, *en payant néanmoins préalablement le tiers du dit navire, agrêts & appareaux, & de son chargement, aux Sieurs Comte d'Amblimont & de la Clochetterie, pour droit de recousse.*

Les Armateurs de l'*Aquilon* ont présenté leur Requête au Conseil royal des finances, pour être reçus appellans de ce jugement: un Arrêt rendu le 8 Novembre reçoit leur Appel, &c.

14 *Décembre* 1778. M. l'abbé Xaupi, le plus ancien des abbés de France, vient de mourir à 92 ans, encore est-ce par un accident, il s'est cassé la cuisse en montant en carosse. Il étoit Doyen de la Faculté de Théologie de Paris & de Navarre : il étoit, comme beaucoup de ses confreres, croyant peu à ce qu'il enseignoit ; mais obligé de garder l'extérieur, il avoit pris parti pour le Jansénisme & s'étoit fait des querelles très vives avec son corps, qui lui avoit fait interdire ses assemblées.

M. l'abbé Xaupi étoit en outre homme de lettres, érudit, philosophe ; c'étoit un coopérateur de la société de Madame Doublet, & avoit beaucoup travaillé à ces notices qui ont fait la base des *Mémoires Secrets de Bachaumont*, *&c.* si rares & si recherchés. On doit trouver dans ses manuscrits des choses très précieuses en pareil genre. (Cet article est extrait d'une Gazette manuscrite très accréditée dans Paris.)

M. d'Arget, Envoyé de Liege, dont on a annoncé l'accident il y a plusieurs mois, vient de succomber enfin, victime de la malheureuse opération qu'il avoit subie.

14 *Décembre* 1778. *Castor & Pollux*, à sa dix-huitieme représentation, avoit déja rendu plus de 100,000 livres de recette.

M. de la Harpe, excédé des querelles qu'il s'attire ici avec tout le monde, paroît tenté d'y faire diversion par un voyage en Russie. Mais s'il a lieu, ce ne sera que dans quelques mois. En attendant on assure, qu'il s'est repatrié avec le Sieur Panckoucke, & au lieu de 6000 livres, il en aura 3000 livres pour présider à la rédaction du *Mercure*.

15 *Décembre* 1778. M. de Cailhava ne renonce point à faire recevoir sa comédie des *Journalistes*: il prétend l'avoir présentée successivement à quatre Censeurs, qui tous l'ont trouvée très jouable, mais par crainte du ressentiment des Aristarques bafoués, n'ont osé signer leur approbation. Le Poëte cherche aujourd'hui des

protecteurs à la cour & sollicite un ordre du Roi qui mette l'approbateur à couvert; il a eu recours au Comte Jules de Polignac.

15 *Décembre.* Outre les considérations générales qui s'élevent en faveur des propriétaires de l'*Aquilon*, tirées de la crainte que le Gouvernement doit avoir de décourager le commerce, si les secours qu'il reçoit de la Marine Royale ne lui sont pas accordés avec le même désintéressement qu'il éprouva sous les regnes de *Louis XIV* & de *Louis XV*, ils établissent deux propositions plus péremptoires: 1°. Dans le fait, leur navire n'étoit pas pris lorsqu'il a été secouru. 2°. Dans le droit, il ne seroit dû aucune recousse aux vaisseaux du Roi. Enfin les Magistrats ont pris sur eux de faire revivre en faveur du Roi un droit, auquel Louis XIV & Louis XV avoient renoncé, non seulement par le silence de leurs ordonnances, mais encore par des dispositions solemnelles, & que Louis XVI même par de nouvelles loix sur la Marine avoit affecté de ne pas rappeller; ils ont excédé leur pouvoir & la Puissance Législative a seule droit de faire des loix fiscales.

16 *Décembre* 1778 M. d'Alembert, fort satisfait d'avoir réussi dans les deux coups fourrés qu'il a portés au Clergé en faveur de M. de Voltaire, commence à convenir qu'il a eu longtems peur qu'ils ne manquassent: aujourd'hui il se prévaut du silence du Gouvernement & triomphe. Ces deux coups fourrés sont l'Arrêté de ne point

ordonner le ſervice d'uſage pour aucun confrere, avant qu'on eût célébré celui de l'Académicien anathématiſé; & l'Eloge propoſé publiquement de cet impie & propoſé en vers, afin d'éviter la formalité des Cenſeurs de la Faculté de Théologie, qui auroient pu chicaner les candidats. Mais que de peines, que de délais, que d'anxiétés ne lui a pas coûté ce double projet! Il a été plus de ſix ſemaines a épier le moment favorable. Il faut, pour qu'une délibération de l'Académie Françoiſe ſoit valable, être douze unanimes; il s'eſt ſouvent vu ce nombre de cabalans réunis, mais avec de faux freres, dont il craignoit la puſillanimité, ou l'indiſcrétion, ou la fureur.

Pour mieux favoriſer ſon plan de deſpotiſme dans ſa Compagnie ſans affectation, le Secrétaire a imaginé depuis quelque tems d'avoir chez lui trois fois par ſemaine, au ſortir de la ſéance, de petits conventicules, où l'on met au jour, l'on prépare, l'on combine, l'on digere toutes délibérations, propres au ſuccès de ſes entrepriſes; on appelle ces aſſemblées les *ſoirées de M. d'Alembert*. Elles remplacent les *converſations* de M. de Foncemagne au palais Royal, converſations tombées depuis que ce vieillard menace ruine: elles étoient une foible émanation des *journées de Madame Doublet*, dont il avoit été longtems membre & acteur.

16 *Décembre* 1778. Dans l'aſſemblée des chambres qui a eu lieu hier au Parlement, cette Compagnie, docile aux inſinuations données à

son Premier Président au sujet des délibérations sur l'affaire des Protestans, a arrêté de s'en rapporter à la sagesse du Roi.

17 *Décembre.* L'animosité ne fait que s'accroître entre la Faculté & la Société royale de Médecine. Celle-ci continue à mettre en usage tout le crédit de son fondateur, M. de Lassonne, pour prévenir les divers efforts que l'autre voudroit faire contr'elle : tout récemment encore craignant, qu'un comité de 24 Docteurs nommés par la Faculté pour s'assembler entre eux & conférer sur les objets de spéculation de cette science, n'acquît de la consistance & ne rendît ses travaux superflus, elle lui a fait défendre par ordre du Roi de s'assembler. Ce dernier coup de despotisme a indigné les zélés & l'un d'eux s'est permis une *Chanson historique* sur un air vieux, & un *Noël nouveau*, sur l'air *tous les bourgeois de Chartres* : il a trompé toute la vigilance de la Police & ces deux vengeances poétiques sont imprimées : chaque membre de la Société a son lardon dans le Noël & est peint d'une maniere peu flatteuse, & vraie, à ce qu'assurent ceux qui sont au fait des personnages & des anecdotes.

Il paroît aussi un imprimé sur la même matiere : *Lettre du Signor Miracoloso Fiorentini, à M. Paulet, Docteur Vindebonien, membre de la Société Royale de Médecine, auteur de l'admirable & inimitable gazette de santé.* Elle est datée du 18 Novembre.

17 *Décembre* 1778. Le poëme de *la Buona Figliola*

gliola est du Sieur Goldoni & conséquemment a un ensemble que n'ont point les autres opéra bouffons ; ce qui ne contribue pas peu à faire valoir la musique. Elle continue d'avoir le plus grand succès & le mérite. Le premier jour on demanda le Sr. Piccini, ce qui n'étoit encore arrivé à ce spectacle que pour le Sr. Floquet; il parût & il fut applaudi à tout rompre; le second jour il a cru devoir se refuser au même empressement.

17 *Décembre*. Quoique le *Vaugny Maurepas* ne soit pas un homme à bons mots, & quoiqu'une jambe cassée dût naturellement les arrêter chez le plaisant le plus fécond, on raconte que celui-ci, au moment où le fossoyeur lui a offert de le remonter, lui a répondu qu'il acceptoit volontiers son secours, qu'il ne vouloit prendre la place de personne. On continue à s'entretenir beaucoup de lui dans les conversations, & sa liste est toujours surchargée d'une quantité de noms de toute espece ; ensorte qu'une grande partie de la journée, en y joignant les commentaires, se passe à la lire

Madame la Comtesse de Maurepas est venue le voir, il y a quelques jours, & désirant lui apporter quelque chose d'agréable, elle a pressé le Prince de Montbarrey de la charger d'une Croix de St. Louis pour le frere de M. de Vaugny. Celui-là avoit servi autrefois dans le Régiment des Gardes, mais obligé de vendre son emploi, il y a 10 ou 12 ans, par inconduite,

il avoit perdu tout motif de l'obtenir. Malgré cela, le Ministre de la guerre n'a eu garde de refuser cette Dame, & cette récompense a été accordée.

Les Dlles. Heinel & Guimard sont venues en députation chez ce protecteur de la part des Consœurs de l'Opéra, & le Sr. de Vismes ne manque pas de lui rendre compte chaque jour des nouvelles de son tripot. Il va a merveille, a la tête très libre & soutient très philosophiquement son état.

18 *Décembre* 1778. On parle beaucoup d'un *Eloge de Voltaire par le Roi de Prusse.*

18 *Décembre* 1778. En attendant que la Reine accouche, on s'entretient de son accoucheur Vermont, qu'on est toujours fâché de voir chargé de cet emploi. On rapporte des faits de son ignorance & de sa barbarie, qui font frémir: mais on rit plus volontiers de ses balourdises & de sa grossiéreté. Dernierement S. M. se plaignoit d'être plus grosse qu'on ne doit l'être dans son état: „ c'est que vous êtes „ *ventrue*, Madame," a-t-il repliqué. Une autre fois la Reine se plaignoit de sa gorge volumineuse: „ c'est que vous êtes naturelle- „ ment *tettonniere*."

On assure que S M. pour s'amuser a envoyé chez un charlatan nommé *Printems*, qui par les urines prétend connoître si une femme grosse aura un garçon ou une fille. On lui a caché qui étoit la personne qui le consultoit;

après son examen il a répondu que ce seroit un mâle; alors on lui a déclaré qu'il auroit le Cordon Noir, s'il avoit pronostiqué juste. Ce Printems est un soldat qui, d'abord l'oracle du peuple, est devenu insensiblement un Docteur de considération.

19 *Décembre.* Le Signor *Miracoloso Fiorentini*, qu'on fait écrire à M. Paulet, est un nom générique, sous lequel on représente tous les empyriques, arcanistes, charlatans, médecins étrangers, qui, par la composition & les objets exclusifs des travaux de la nouvelle Société Royale, vont triompher sous ses auspices La qualité de Docteur *Vindebonnien* qu'on donne à M. Paulet, est relatif à une ânerie qu'on lui reproche, en ce que dans sa traduction du traité de la petite vérole de Rhazès, il traduit le mot latin de *Vindebonna*, qui veut dire *Vienne*, tout uniment par celui de *Vindebonne*

Le Rob Anti-Syphilitique du Sr. Laffecteur, ancien Inspecteur des vivres, prôné avec emphase par cette Société royale dès son orine, est la matiere d'un des reproches les plus graves qu'on lui fait; on veut que la cupidité seule ait excité certains Docteurs & surtout M. Paulet, à le prendre sous leur protection & à lui reconnoître un mérite qu'il n'a pas; ce qui donne lieu à la révélation d'une foule de faits & d'anecdotes peu honorables pour ces Messieurs.

On plaisante le Docteur Paulet sur son ouvrage contre l'Inoculation & sur son système d'arrêter l'introduction de la petite vérole dans un royaume aux barrieres, comme celle de la contrebande, ainsi que sur la maniere de préserver des épizooties par de fréquentes & abondantes ablutions d'eau : sa *Gazette de Santé* est aussi tournée dans le plus parfait ridicule, par des louanges ironiques de la sagacité, de l'exactitude, de l'impartialité du rédacteur, de la simplicité & de la bonhommie de son style.

M. de Lassone n'est point oublié & après avoir de nouveau rappellé quelques traits de son insatiable avarice, on dévoile la suite de ses manœuvres contre la Faculté de Médecine, afin d'empêcher sa défense & ses réclamations; manœuvres dans lesquelles le seconde merveilleusement le Sécrétaire Vicq d'Azyr, qui s'est trahi lui même en avouant qu'il ne croit pas plus à la médecine qu'à la religion, quoiqu'il ait 10,000 livres de pension du gouvernement pour croire à la premiere. On veut que dans une épizootie de moutons, il ait égorgé tous ceux soumis à son examen par des saignées réiterées, afin qu'ils ne mourussent pas de la clavelée.

On doit juger aisément par cet exposé de quelques paragraphes de la Lettre, combien elle est piquante, ou plutôt sanglante contre les Docteurs, plastrons des sarcasmes de l'anony-

me. Il paroît trop bien instruit des vies & mœurs de ses confreres pour qu'on ne le juge pas membre de la Faculté; il prodigue des citations de la fable & de poëtes Latins, qui l'annoncent également pour un homme de lettres; & dans le contexte de l'ouvrage on remarque une tournure maligne, dans la maniere du Docteur le Preux: ensorte qu'on ne peut gueres douter qu'il ne soit un autre fruit de sa fécondité & de son zele amer contre les Docteurs de sa compagnie.

20 *Décembre* 1778. La premiere des deux chansons n'est à proprement parler qu'une introduction à la seconde: elle roule sur l'origine, la formation, l'accroissement de la Société Royale de Médecine, fille dénaturée qui, après avoir calomnié la Faculté, sa mere, l'assassine. On peint d'abord M. de Lassone, bas Normand & chef du complot, qui s'associe M. Vicq d'Azyr, Cadedis de Carpentras, & le met à la tête de six conjurés. Vingt autres, amorcés par l'espoir des dépouilles de cette pauvre Faculté, se joignent aux premiers, mais ne recueillent que de la honte & de l'infamie; les bons lots avoient été pour leurs dévanciers: on prédit enfin à tous ces traîtres le juste supplice qu'ils obtiendront tôt ou tard.

Dans le Noël suivant, on passe en revue les membres de la Société, sans en omettre aucun & tous ont leur lardon: outre Messieurs de Las-

fone & Vicq d'Azyr, qu'on fait encore revenir fur la fcene, on repréfente le fils du premier, ainfi que les Docteurs Lalouette & Chanferu, comme trois ânes ; le Docteur la Porte, comme un taquin; les Docteurs Jeauroy & Thouret, comme deux perfonnages enlevés par foibleffe ; le Docteur Lafoffe, comme un confolateur doucereux : on reproche au Docteur Poiffonnier fon bavardage, fon ambition & fa vengeance ; au Docteur Lorry, fon amphigouri, fon langage précieux & maniéré; au Docteur Hallé, fa perfidie ; au Docteur Poiffonnier Defpérierres, fes propos orduriers; au Docteur Juffieu, fa cupidité; à l'Abbé Teffier, fon maquignonage & fes tracafferies; au Docteur Caille, fa mifere, qui le rend bas & vil; au Docteur le Roi, fon ardeur d'acquérir des pratiques ; au Docteur Macquer, fon infamie: on n'oublie pas de révéler la collufion mercénaire des Docteurs Audry & Paulet avec le charlatan Laffecteur; on plaifante le Docteur Bouquet, fur fa prétendue découverte du favon, comme contre-poifon de l'eau-forte; le Docteur Geoffroy fur les hannetons, le Docteur Mauduit fur fes opérations électriques : on termine par les Docteurs Coquereau, Macquart & Colombier; l'un eft le racoleur de la troupe, les deux autres font regardés comme ramaffés pour faire nombre feulement & au défaut d'autres.

On ne peut que gémir fur la difcorde affreufe

aînsi excitée entre des personnages graves & austeres, qui devroient se respecter davantage & ne pas renouveller entr'eux ces antiques & méprisables querelles des savans *en us*.

20 *Décembre* 1778. M. le Gouverneur de Paris a, suivant l'usage, dépêché un de ses Pages à la ville pour lui annoncer les premieres douleurs de la Reine; sur quoi elle s'est assemblée à l'hôtel de ville & y a attendu avec impatience l'événement; il a ensuite envoyé son Capitaine des gardes lui apprendre que la Reine étoit accouchée d'une fille. Le Roi rentré dans son appartement, a chargé un des Officiers de ses gardes du corps du même message. Quoique ce ne soit pas un Dauphin, le même cérémonial a été observé, & les présens ont eu lieu pour ce qu'on appelle *l'ouverture du ventre*, ce qui ne se réitere pas une seconde fois.

20 *Décembre* 1778. M. le Marquis de Villette, devenu possesseur de la Terre de Ferney, a cru devoir aux habitans de cette Colonie fondée par M. de Voltaire, une continuation de soins & de protection: en conséquence il a pris les mêmes moyens, qui ne feront peut-être pas aussi efficaces, & a adressé une *Requête poétique à M. Necker, Directeur Général des finances, pour les habitans de Ferney.* Il y a des idées, des images & des vers ronflans.

21 *Décembre.* Pour entretenir l'heureuse fermentation excitée en France en faveur des Pro-

testans, au défaut de secours plus efficaces, on vient de répandre une nouvelle brochure, intitulée *Réflexions d'un Citoyen Catholique sur les Loix de France relatives aux Protestans.*

21 *Décembre.* C'est par un Arrêt du Conseil que le Comité de la Faculté de Médecine a été supprimé. On dit que la Faculté indignée de cet acte de despotisme a fermé ses Ecoles & que l'Université va intervenir pour cette fille persécutée.

22 *Décembre.* Quoique les zélés du Parlement pour le rétablissement des Protestans dans les droits de Citoyens, aient manqué leur coup par la foiblesse du Ministere & les vues politiques de la Cour, ils ne sont pas découragés cependant & ils se flattent de pouvoir l'emporter avant peu.

23 *Décembre* 1778. Les Comédiens Italiens donnent aujourd'hui la premiere représentation des *Fausses apparences*, ou l'*Amant jaloux*, Comédie en trois actes en prose, mêlée d'ariettes. Les paroles sont de M. d'Hell Anglois, l'auteur du *Jugement de Midas*, & la musique du Sr. Gretry. Cette piece a été jouée le mois dernier à la Cour avec beaucoup de succès & le nom des auteurs est de très bon augure.

24 *Décembre.* Le Tribunal général de l'Inquisition tint le 24 Novembre 1778 un acte secret, dans lequel comparut comme accusé le Sr. *Paul Olavides*, Assistant de Seville & Surinten-

tendant des nouvelles Colonies de la Sierra Morena.

On procéda au rapport de son affaire, qui dura depuis huit heures du matin jusqu'à midi & demi. Les griefs fondés sur ses excès & son libertinage, étoient renfermés dans 170 articles d'une part & 70 d'une autre, sur le témoignage de 78 témoins.

Ayant été déclaré Hérétique dans toutes les formes, il se présenta en cette qualité, tenant en main une torche de cire verte & surchargé de la croix de St. André, dont néanmoins M. le Grand Inquisiteur lui fit grace. Il fut condamné à la confiscation de tous ses biens, à huit ans de clôture dans un couvent; pendant la premiere année desquelles il devra jeûner les vendredi, si sa santé le lui permet, ce qui sera remis à la décision d'un Directeur éclairé, qu'on lui nommera pour le fortifier dans la pratique de ses exercices & l'instruire dans la Religion Chrétienne: il lui fut enjoint de faire réguliérement ses prieres du matin & du soir, de lire le *Guide des Pécheurs* du Révérend Frere Louis de Grenade, de réciter tous les jours à genoux le Rosaire, ainsi qu'un *Credo:* il fut déchu de tous ses titres & charges & déclaré incapable d'en posséder jamais aucune; défenses d'user à l'avenir de vêtemens de soie, de velours, de tissus d'or & d'argent, ni de galons & de porter des pierreries: ordre, au contraire, de s'habiller

en drap jaune du plus commun; défenſes également de monter à cheval ni de porter des armes: on prononça enſuite ſon banniſſement perpétuel de Seville, de toutes les Maiſons Royales, de Madrid, des nouvelles Colonies & de Lima, lieu de ſa naiſſance, où il prit le grade de Docteur.

On lui fit faire en qualité d'Hérétique une abjuration ſolemnelle: il fut abſous de l'excommunication & réconcilié ſuivant toutes les formalités preſcrites par les Saints Canons; à l'effet de quoi ſe préſenterent quatre Prêtres en ſurplis, ayant chacun une poignée de verges à la main, dont ils le frapperent ſur les épaules ſuivant la cérémonie d'uſage, pendant qu'on récitoit le pſeaume *Miſerere*. Il fit ſa profeſſion de foi & fut interrogé ſur plus de trente articles de croyance.

Dès que les deux Secrétaires eurent fini de lire la procédure, au moment où l'on prononça ces mots, *nous le déclarons atteint & convaincu d'héréſie*, le Sr. Olivades tomba en ſyncope de deſſus la ſellette: il ne perdit cependant pas connoiſſance; on lui donna de l'eau & du vin, ce qui le rétablit & le mit en état d'entendre ſa ſentence; à la ſuite de laquelle il fit ſa profesſion de foi, baigné de larmes & pouſſant des gémiſſemens qui firent bien augurer de ſon repentir. Ses erreurs ſont en grand nombre & des plus extravagantes, provenant toutes de ce qu'il

n'a pas voulu croire au sixieme commandement, ni à l'existence d'un enfer destiné à en punir les violemens; choses qui lui firent concevoir une haine implacable contre le Clergé séculier & régulier, ce qui a été en lui le fruit de ses rapports & relations avec Voltaire & Rousseau. On le dépouilla de l'Ordre de St. Jacques dont il avoit été décoré.

Le Comité qui assista à ce jugement, étoit composé des Ducs de Grenade, d'Hixar, d'Abrantes, du Comte de Mora, du Comte de la Corogne, de trois Conseillers de Castille, deux des Finances, deux du Conseil des Indes, deux des Ordres Royaux, & un du Département de la guerre, de l'Abbé de Saint Martin, avec deux de ses moines, du Prieur de l'Escurial, de l'Abbé de St. Bazile, de deux Trinitaires, de deux Religieux de la Merci, du Pere Cantenas Capucin, de plusieurs Prêtres décorés & de plusieurs Chevaliers de l'Ordre Royal & distingué de Charles III.

24 *Décembre* 1778. La Comédie Françoise a donné avant-hier son spectacle *gratis* en réjouissance de l'*ouverture du ventre de la Reine*. Les Poissardes & les Charbonniers, formant les deux premieres corporations de la Populace, étant arrivés tard ont été arrêtés par la garde, qui leur a déclaré qu'il n'y avoit plus de place; ils ont trouvé ce propos très mauvais & ont demandé pourquoi l'on avoit laissé occuper les loges du Roi & de la Reine, qui en pareille cérémonie

leur appartiennent de droit ? Grande rumeur ! il a fallu appeller le semainier, & la troupe des Comédiens s'étant assemblée pour délibérer, on a reconnu par la compulsation des registres la légitimité de leur réclamation. Pour y suppléer, on a mis des banquettes sur le théâtre de chaque côté, où les charbonniers ont pris place du côté du Roi & les poissardes du côté de la Reine. Avant de commencer, un charbonnier a lu un papier qu'il tenoit ; c'étoit un bulletin de la santé de S. M. : ce qui a donné lieu à des danses de joie & à des propos dignes des interlocuteurs. Enfin la tragédie de *Zaïre* a commencé & toute l'assemblée a été dans le plus grand silence & a parfaitement goûté les beautés de sentiment de cet ouvrage.

24 *Décembre* 1778. Les *Fausses apparences* ou l'*Amant jaloux*, ont eu hier le plus grand succès aux Italiens, tant pour le poëme que pour la musique. Le premier est dans le vrai caractere Espagnol & il y a apparence que l'ouvrage est tiré de quelque Roman ou Comédie de cette nation ; quant à l'autre, elle lui est parfaitement analogue & digne du génie du compositeur.

25 *Décembre* 1778. On ne doute pas aujourd'hui que M. Ducis ne soit l'heureux qui siégera dans le fauteuil Académique de M. de Voltaire. Le succès de sa tragédie, la faveur de *Monsieur* & l'invitation qu'il a reçue de la Compagnie de se mettre sur les rangs, tout lui

assure son élection prochaine, & il s'en vante déjà, assez indiscrétement, il est vrai.

25 *Décembre.* Personne ne connoissoit gueres la *Satyre des Satyres*, avant que Me. Linguet en parlât dans son N°. XXIX, & comme après avoir lu le long article qu'il en fait, on ne la connoît gueres davantage, il a excité la curiosité générale.

Cet Opuscule poétique, enrichi de notes hardies, n'est pas susceptible d'être vendu publiquement, & il ne s'est pas même vendu; c'est un M. de la Reyniere, fils du fermier général, disgracié de la nature dans son physique, mais dédommagé du côté de l'esprit, des talens & de l'adresse, qui l'a colporté avec beaucoup de zele; ce qui pourroit faire présumer qu'il y auroit grande part. En effet, la facture en paroît d'une maniere nouvelle & ne ressemblant à aucune de celles que nous connoissons. Il y a des morceaux très bien faits, il y en a d'autres prosaïques; quelquefois le ton en est noble & élevé, quelquefois ignoble & bas; en un mot, les inégalités dont il est rempli, feroient présumer que le poëte n'est pas encore bien ferme dans les routes escarpées du Parnasse: on juge aussi facilement que c'est un disciple de la Philosophie, un admirateur des Coryphées de la secte Encyclopédique, & un admirateur outré de leurs œuvres. Telles sont les premieres notions qu'on recueille sur l'auteur en le lisant; car il faut regarder comme

une ruse pour dépayser les curieux, la lettre d'un Duc qui est à la tête & la réponse, encore mieux ces 80 ans dont le jeune écrivain surcharge sa tête.

26 *Décembre* 1778. L'auteur de la *Satyre des Satyres* se donne pour le vengeur de la Philosophie outragée dans tant d'écrits modernes: il passe en revue les principaux chefs du parti adverse, les Abbés Sabbathier & Grosier; les Sieurs Freron, Palissot, Clément, Gilbert, enfin Me. Linguet. Après les avoir peint avec quelque vérité & encore plus de partialité, d'injustice & de méchanceté, il les exhorte à abjurer leur métier; ou si le démon de la satyre les possede impérieusement, à imiter Juvenal & à tonner contre les vices, à faire pâlir le despotisme sous le dais & frémir le fanatisme sur l'autel: les anecdotes des Calas, des Sirven, du Chevalier de la Barre & celle toute récente de M. de Lille, excitent le zele du Poëte & enrichissent son pamphlet.

Les Notes qui sont à la suite, développent encore mieux ce qu'il ne fait qu'ébaucher dans ses vers. On le juge un partisan des plus chauds de l'auteur de la *Philosophie de la Nature*, par son acharnement contre la famille des Cléments, Jansénistes instigateurs de la persécution qu'il a essuyée, & contre le Châtelet, qui avoit rendu contre lui le jugement inique & barbare que le Parlement a infirmé. On conçoit que ces anecdotes scandaleuses, révélées

ſans ménagement pour les perſonnages, ne per-mettent pas que la *Satyre des Satyres* reçoive aucune tolérance de la part du gouvernement.

27 *Décembre* 1778. On croit que c'eſt demain lundi que M. Ducis ſera élu membre de l'Académie Françoiſe.

27 *Decembre.* Les réjouiſſances pour *l'ouverture du ventre de la Reine*, ont eu lieu hier & ont commencé par un *Te Deum*, auquel ont aſſiſté M. le Garde des Sceaux & les Cours. Les Illuminations des Invalides en couleur & celles du palais Bourbon, de la plus grande élégance, ont ſurtout attiré les amateurs; mais on a été indigné de la meſquinerie des habitans des places de Louis XV, de Vendôme & des Victoires, tous Créſus qui auroient dû ſe ſignaler.

On a remarqué une Deviſe de la *Pierre au lait*, enſeigne d'une Crêmiere à la porte de Paris; elle avoit mis ces deux vers:

La Nation au ciel demandoit un Amour,
Une Grace deſcend l'annoncer à la Cour.

28 *Décembre* 1778. Le Comte Paul Olavides devient un homme trop intéreſſant aujourd'hui, pour ne pas raſſembler tous les détails qu'on peut recueillir concernant cette infortunée victime du fanatiſme. Il a 50 à 55 ans; il eſt né au Pérou & par la ſeule force de ſon génie s'affranchit de bonne heure des préjugés & de la ſuperſtition ſi communs chez

ses compatriotes. Il présenta dans ces climats lointains le rare spectacle d'un Philosophe, mais cachant prudemment sa façon de penser il parvint par son mérite à la place d'Oydor ou de juge à Lima. Sa fermeté, son intégrité, ses lumieres, son indépendance le rendirent odieux aux Jésuites, qui lui intenterent un procès considérable & l'obligerent de venir se défendre en Europe: il succomba. Il étoit magnifique en tout; il avoit fait de grandes dépenses & fut emprisonné pour dettes; il couroit risque de rester longtems en captivité, lorsque la veuve d'un premier commis qu'il avoit sçu charmer, le vint trouver un jour & lui déclara qu'il seroit maître de sortir le lendemain, qu'elle avoit payé toutes ses dettes. Son premier soin fut d'aller voir sa bienfaitrice, qui pour toute récompense lui demanda sa main. Devenu ainsi puissamment riche il se livra aux Belles-Lettres & à la Philosophie: pour perfectionner ses connoissances, il demanda permission de voyager à sa femme, il vint en France, & se plut beaucoup à Paris; on ne sait si son projet étoit de s'y établir un jour, mais il s'y fit 60,000 livres de rentes viageres: il vit nos Beaux Esprits & nos Philosophes, il lut tous nos excellens ouvrages modernes & revint dans son pays, surtout enthousiasmé de notre Théâtre, il ajusta plusieurs de nos pieces au Théâtre Espagnol. Il plut au Comte d'Aranda, alors Président du Conseil de Castille. Ce Seigneur reconnut en lui non seule-

ment un homme de goût, mais un homme d'Etat. Dans la circonstance critique de la révolte de Madrid qu'on peut se rappeller, lorsqu'il s'agit de faire des innovations dans le costume Espagnol & d'expulser les Jésuites, il le chargea de la Police de cette Capitale : il lui fit avoir ensuite l'Intendance de Seville. Ce fut pendant cette administration qu'il fit présenter à la Cour son Mémoire pour le défrichement de la *Sierra Morena*, canton inculte où il ne croissoit que du bois dégradé & qu'il prouva être susceptible de devenir un des sols les plus fertiles de l'Espagne. Son projet fut accepté; il appella des Allemands & autres Etrangers, sans s'embarrasser de quelle religion ils étoient, pourvû qu'ils eussent des bras & de l'industrie & fonda sa colonie, qui réussit à merveille : il établit une ville, chef-lieu de sa résidence. Un couvent de moines, dont le voisinage lui déplaisoit, gênoit ses opérations; il profita de son crédit pour les transporter ailleurs. Ces moines en conservèrent un ressentiment profond. Le Sr. Olavides s'en reposant sur le Ministre éclairé qui gouvernoit le Royaume, fut moins circonspect dans ses propos & dans sa conduite. Ses ennemis s'en prévalurent; ils tinrent secrétement registre de tout ce qui lui échappoit contre la Religion, & attendirent le moment favorable de la disgrace du Comte d'Aranda & du rétablissement de l'Inquisition pour éclater & écraser le Sr. Olavides, comme

coupable d'hérésie; machination qui l'a conduit enfin au sort funeste qu'on vient d'apprendre.

• 28 *Décembre* 1778. On doit donner incessamment sur le Théâtre Lyrique la tragédie d'*Hellé* en trois actes, dont la musique est du Sr. Floquet. Tous les partisans de ce musicien attendent avec impatience cet ouvrage de l'auteur, le premier qu'il donne depuis son voyage, son séjour & ses profondes études en Italie.

28 *Décembre* 1778. Rien de plus plaisant que la querelle du tripot Lyrique contre le Sr. de Vismes: les chefs indociles de ce troupeau voulant l'assimiler à celle des Insurgens contre la mere Patrie, se donnent les noms brillans, de *Washington*, de *Franklin*, de *Hancock*, &c. Ils étoient parvenus à effrayer le Directeur & à le déterminer à entrer en composition avec eux pour quitter sa place & leur remettre l'administration à Pâques, si le gouvernement l'eût approuvé; les propositions du traitement exigé par ce dernier ont paru trop fortes & l'on en a référé à M. Amelot. Ce Sécrétaire d'Etat a cru devoir rendre compte au Roi de la fermentation & prendre ses ordres. S. M. lui a demandé si le public étoit content des innovations & améliorations de M. de Vismes? Le Ministre a répondu que le public l'avoit d'abord critiqué beaucoup, mais enfin commençoit à lui rendre justice, & à espérer des changemens plus heureux de sa part: „eh bien!" a repliqué S. M. „ qu'il reste „ & qu'*on ne me parle plus de cette* CANAILLE.

„ *là.*" M. Amelot a écrit en conséquence une lettre ministérielle à M de Vismes pour qu'il la communiquât à ses vassaux & les fit rentrer tous dans la subordination.

28 *Décembre* 1778. Dans les *Réflexions d'un Citoyen Catholique sur les Loix de France relatives aux Protestans*, on rappelle toutes ces Loix en grand nombre & il n'en est aucune depuis 1665 qui ne soit marquée au coin du fanatisme, du ridicule, de l'absurdité, ou de la barbarie. C'est l'abrogation de ces Loix que sollicitent déjà la tolérance, le bon sens, l'humanité, la religion même qu'on demande : & le moment présent, bien loin d'être défavorable comme l'insinue une fausse ou perfide politique, est celui au contraire où elle peut procurer plus sûrement les plus grands avantages & où la conservation de ces loix peut être la plus dangereuse pour la prospérité publique.

Tel est le résultat de cet écrit long & lumineux, composé sous les auspices du Parlement & propagé par ses zélés qui esperent éclairer ainsi le gouvernement.

28 *Décembre.* Un Genevois d'environ 30 ans qui a vêcu longtems en Angleterre, demeurant chez M. Tronchin, après avoir voulu se bruler la cervelle inutilement, son pistolet ayant fait long feu, s'est jetté par la fenêtre : il avoit laissé sur sa table deux lettres pour rendre compte de sa conduite, motivée uniquement sur le *tædium*

vie : c'eſt le quatrieme ſuicide de perſonnes connues depuis quinze jours.

28 *Décembre* 1778. On dit que le Garde des ſçeaux a écrit à la Faculté de Médecine de reprendre ſes fonctions publiques, de rouvrir ſes Ecoles, de les tenir comme à l'ordinaire, & ſurtout de ſe conformer à ſes ſtatuts.

29 *Décembre.* Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 21 Décembre... Le Comte de Linieres, Capitaine du Régiment *Royal Vaiſſeau*, a donné une fort jolie piece, qui a eu un ſuccès étonnant. Elle a pour titre *le connoiſſeur*, ou *à quelque choſe malheur eſt bon*: Le ſujet eſt tiré des *Contes moraux* du Sr. Marmontel: il eſt froid en lui-même & ne préſente pas infiniment d'intérêt; il ne fournit ni beaucoup d'action ni de grands mouvemens; mais le ſtyle de l'auteur eſt agréable, ſa poéſie eſt légere & facile: en général, il regne dans ſon ouvrage beaucoup d'eſprit, ſans cependant qu'il ſemble avoir couru après; il y a des morceaux de détail charmans & pleins de fineſſe; du reſte, point de langueur & de la rapidité.

Encouragé par ce premier eſſai, M. le Comte de Linieres vient de mettre à l'étude un petit Opéra comique compoſé dans quatre jours; il ſera exécuté vers la fin du mois prochain; il ſe propoſe d'envoyer ſon *Connoiſſeur* à Madame la Marquiſe de Monteſſon, dans l'eſpérance, ſans doute, qu'elle le fera jouer ſur ſon Théâtre.

29 *Décembre.* L'Opéra a donné mercredi der-

nier gratis *Castor & Pollux* & l'on y a ajouté le *Ballet de la Chercheuse d'Esprit*, sur la requisition des Coryphées de la Danse. On a terminé par le chœur d'*Iphigénie* : *Chantons, célébrons notre Reine* &c. Le Peuple ayant bientôt saisi l'application de ces paroles, qui réussirent si merveilleusement dans le tems à la premiere représentation de cet opéra devant la Reine, fit recommencer, & l'enthousiasme fut tel que le chorus devint général ; on dansoit, on s'embrassoit, on crioit à tue-tête. Point de musique de Gluck qui vaille ce désordre d'allégresse & de sensibilité.

29 *Décembre* 1778. L'Académie Françoise a en effet élu hier M. Ducis. On fait aujourd'hui que c'est un coup de politique de la part du Secrétaire & Consorts. Ils n'ignorent pas que *Monsieur* les déteste & par contre-coup le corps qu'ils dirigent, qu'il a déclaré son aversion pour l'Académie, son projet de la détruire s'il devenoit Roi, enfin ils frémissent encore de la crise où elle s'est trouvée naguères ; comme S. A. Royale aime beaucoup le Secrétaire de ses commandemens, ils ont été bienaises de trouver l'occasion de se ménager en lui un appui, un protecteur, un défenseur auprès du Prince son maître ; ils ont profité avec empressement de la circonstance du succès récent de sa tragédie pour paroître n'accorder qu'au mérite un choix qui est l'effet du soin de leur propre conservation.

30 *Décembre* 1778. De tous les Cordeliers

quatre seulement s'opposent à leur translation & donnent pour raison l'éloignement où les jeunes gens se trouveront des écoles de Théologie. Ces quatre récalcitrans sont les moins instruits de l'Ordre, il leur a fallu des dispenses pour parvenir aux grades : l'Archevêque de Paris ne les aimoit pas ; depuis leur résistance ce Prélat les favorise & les affectionne. Malgré cet obstacle on se propose d'obtenir incessamment des lettres patentes du propre mouvement du Roi ; ce qui doit lever tout empêchement légal.

30 *Décembre* M le Marquis de Paulmy a une des belles Bibliotheques de Paris. Mais comme un particulier ne peut en posséder une complette dans tous les genres, il s'est surtout attaché à celui des Romans & a porté sa collection au plus haut degré possible. Il a depuis imaginé de la communiquer par extrait au Public, sous le titre de *Bibliotheque universelle des Romans ;* il est homme de lettres, il a choisi des coopérateurs sous lui & a entrepris cette longue tâche dans une forme périodique. Pour lui donner plus de consistance, il a obtenu un privilege au nom de M. de Bastide. Depuis quelques années que l'ouvrage est commencé il a été fort goûté du public & a attiré quantité de souscriptions. Malgré le bénéfice considérable qui devoit en résulter, le prête-nom se trouve avoir toujours beaucoup de créanciers cela dérange les opérations & trouble les tra

vaux ; il en réjaillit même des importunités au-près du protecteur. M. de Paulmy en est excédé & voudroit bien se débarrasser de M. de Bastide, ce qui ne peut s'effectuer que de son consentement, puisqu'il est propriétaire du Privilege ; il a pris le parti de lui refuser les matériaux : si cette humeur dure, il est à craindre que le Journal n'en souffre & que l'entreprise n'échoue longtems avant d'être à son terme.

31 *Décembre* 1778. Les considérations puissantes dont se sert l'auteur de la brochure en faveur des Protestans, sont que l'Etat a besoin de ressources nouvelles ; que cent mille familles rapportant en France leurs richesses & leur industrie, offrent des ressources plus durables, des secours plus réels, que tout le crédit apparent qu'on peut se procurer par ces ruses d'agiotage, honorées de nos jours du nom d'opérations de finances : que la séparation de l'Amérique a jetté le découragement dans le Commerce & dans les Manufactures Angloises, que ceux des réfugiés François qui seroient restés dans cette nouvelle patrie, s'empresseront de la quitter pour rentrer chez nous ; qu'autrement l'Amérique offrant aux Protestans François un vaste pays, habité par les alliés de la France, où regnent la liberté de conscience & la liberté politique, où tous les hommes sont égaux, où les ouvriers de toute espece peuvent espérer du travail & même de la fortune, où des terreins immenses at-

tendent des mains pour les cultiver, faute d'u-
ser dans le moment présent du véritable moy
de les contenir, nous sommes menacés d
émigration nouvelle; qu'enfin pour l'éviter
ne restera que deux partis, ou de conser
des loix sanglantes & souvent inutiles, ou
d'ôter aux Protestans le désir de chercher une
nouvelle patrie, en les rétablissant dans les
droits que la loi ne peut ravir avec justice,
qu'aux hommes qui ont mérité de les perdre
par un crime.

Fin du douzieme Volume.

00102517

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016